SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

A nos lecteurs

Ce fascicule devait, avec l'année 1915, terminer le volume 1914-1915 dont les événements nous ont contraint de nous contenter provisoirement.

Nous comptions d'abord y mettre en première page un travail que nous avait promis M. Ch. Bost sur *Antoine Court et le synode de 1715*. Ce travail, qui apportera des précisions et des renseignements en partie inédits, n'a pu être prêt à temps. Nous l'avons remplacé par une étude de M. Jacques Pannier qui était composée. Notre collègue tenait beaucoup à ce qu'elle fût illustrée par la reproduction de quelques cartes postales représentant des vues locales. Celles-ci furent arrachées du manuscrit par la poste, et, lorsque par de multiples démarches nous avons cherché à les remplacer, nous avons fini par apprendre que la circulation des cartes postales illustrées est interdite dans la zone des armées. De là un retard sensible.

La table de ce volume 1914-1915, qui ne peut être terminée qu'après l'apparition de la dernière livraison, accompagnera le premier fascicule de 1916 que ceux de nos abonnés qui nous seront restés fidèles recevront D. V. à la fin de mars. Il va sans dire que lorsque la guerre sera terminée, nous compenserons, sous une forme ou une autre, les réductions que nous avons dû leur imposer.

Parmi ceux qui s'étaient groupés autour de ce *Bulletin*, on signale comme disparu, outre le lieutenant-colonel **Arthur de Cazenove** dont on ne peut, décidément, avcir de nouvelles, M. **Maurice Luthardt**, un jeune qui, bien que n'appartenant pas au protestantisme, nous avait apporté en 1912 et 1913 des documents et des études de valeur. Un de nos jeunes coreligionnaires, M. **A. Paul**, sorti de l'Ecole des Chartes et qui mettait la dernière main à une thèse sur les réfugiés huguenots du Palatinat (dont il avait détaché une page pour le *Bulletin*, 1911, 251), a été fait prisonnier.

N. W.

Études historiques

SUR LA RÉFORME DANS L'ILE-DE-FRANCE [1]

La Réforme dans le Vexin français, les Églises de Mantes et d'Avernes

§ 1. — ÉTAT ACTUEL DES LIEUX A ENFER, HAZEVILLE, AVERNES

Enfer (2).

Enfer, c'est en Seine-et-Oise, dans le Vexin français (entre l'Oise et l'Epte), à la lisière de l'ancien pays d' « Ar-

(1) Cf. nos études sur : *Le prieuré et la seigneurie de* Longjumeau *au milieu du XVIe siècle, Th. de Bèze et M. Gaillard* (*Bull. h. pr.*, 1898) ; — *La Réforme à* Corbeil *et aux environs* (*Mémoires publiés par la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, Paris, Picard, in-8, 1900) ; — Grigny, *Lieu d'exercice des protestants parisiens en 1599* (*B. h. p.*, 1900) ; — *Notes sur l'Église réformée de* la Norville (*B. h. p.*, 1901) ; — *Une femme de qualité au milieu du XVIIe siècle, d'après le livre de raison de Marg. Mercier de* Grigny (*B. h. p.*, 1905) ; — *Recherches sur l'emplacement des temple et cimetière à* Charenton (*Compte rendu de l'ass. gén. de la Société de l'hist. du prot.*, 1906) *et à* Ablon (*B. h. p.*, 1901, p. 288) ; — *L'Église réformée de* Claye (*B. h. p.*, 1907).

(2) La commune de *Wy*, dit *Joli-Village*, dont dépend *Enfer*, avait en 1911 299 habitants. Elle est dans l'arrondissement de Mantes, tandis que Gadancourt et Avernes sont dans celui de Pontoise.

thies », à droite de la route de Mantes à Gisors, à douze kilomètres au nord-est de Mantes, à peu près à même distance de Meulan, à une lieue au sud de la grande route de Paris à Rouen. Le lieu cependant n'a rien d'infernal, entre les arbres et les champs d'où sort la minuscule rivière de l'Aubette, qui coule au pied du beau château de Vigny (1) et bientôt va finir à Meulan. A Enfer s'arrête une série de petits bois qui entourent de nombreux villages jusque vers les bords de la Seine. Le plus proche s'appelle Bois des Garennes. Une trentaine de maisons de cultivateurs sont dispersées dans les jardins, autour de plusieurs rues et carrefours semblant indiquer l'existence d'une agglomération jadis plus importante. En descendant le chemin vers « Joli-Village » on rencontre à droite, immédiatement avant la sortie du hameau, près d'un abreuvoir au lieu dit la *Mare des Saules*, une ruelle encore bordée de quelques habitations et granges ; au bout d'un instant on arrive à un petit enclos rectangulaire mesurant environ six mètres sur quatre, contigu à une ferme. Rien d'ailleurs n'est de nature à attirer l'attention sur ce coin banal : deux murs bas et deux treillages en fil de fer entourant quelques mauvaises herbes. Mais le nom que les voisins donnent à cet enclos est significatif : c'est le *cimetière des Huguenots;* le chemin rural qui le longe s'appelle la *sente des protestants;* la vieille maison à laquelle il aboutit est dénommée *maison de Calvin;* on y montre une pièce où aurait habité Calvin (2).

(1) Délicieux monument de la Renaissance construit par le cardinal Georges d'Amboise dans les premières années du XVIe siècle et appartenant actuellement au comte Vitali.

(2) Le peintre Bruandet en a fait à la fin du XVIIIe siècle un tableau qui fut gravé par Picquenot (des exemplaires se trouvent à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme) ; d'après cette gravure, M. Armand-Delille a illustré une page du livre de M. DOUMERGUE, *Jean Calvin*, t. I, 360. La maison à pignon que l'on voit là à gauche n'existe plus actuellement. En 1914 la « Maison de Calvin » est la propriété de M. Graff, instituteur à Issou près Mantes, petit-fils de M. Sollier, propriétaire antérieur. Il ne possède aucun ancien titre concernant cet immeuble, mais a bien voulu m'écrire en 1913 les intéressantes lignes qui suivent : « Ma petite maison était couverte en chaume ; on a abattu la chambre pour en faire une grange. On se rendait du dehors dans la chambre du premier étage par un escalier en pierre formant plate-forme à la hauteur du petit bâtiment

Hazeville (1).

Retraversons cet Enfer. Sortons par l'extrémité opposée, dans la direction de Meulan. Bientôt, à gauche, voici un château, celui de Hazeville, dont l'architecture simple date du commencement du XIXe siècle : un seul corps de bâtiment à la façade régulière, hautes fenêtres, un étage recouvert d'un grand toit en tuiles; à côté, une belle ferme; dans le jardin, un petit édifice quadrangulaire au toit pyramidal qu'on appelle le *Pavillon de Calvin*. Au rez-de-chaussée une salle basse est éclairée seulement par une petite fenêtre et une lucarne. Cette pièce voûtée peut avoir servi de chapelle. Contre le mur du fond, à une époque récente, on a fixé la pierre tombale d'un certain grand vicaire Daguillenguy, mort en 1674. Par un escalier extérieur en bois, on monte au premier étage dans une salle assez haute de plafond, éclairée par trois grandes fenêtres. Là aurait habité Calvin.

Dans le château même, à droite du vestibule, un corridor conduit au salon. Sur ce corridor donne la fenêtre d'une petite pièce intérieure où l'on a accès par une porte du salon. Au plafond de cette petite pièce carrée on a peint une colombe, symbole du Saint-Esprit. Ce serait là, explique le jardinier-cicerone, que « Monsieur Calvin officiait »; et par les deux fenêtres qui se font vis-à-vis, des deux côtés du corridor, les gens du pays, placés en dehors du château, pouvaient entendre ce qu'il disait.

qui est devant, servant de cellier. Je me souviens avoir vu dans mon enfance un gros saule qui était resté près du jardin. Le cimetière que mon père a toujours voulu faire respecter n'est pas marqué au plan cadastral de la mairie de Wy-Joli-Village. Un mur qu'il a fait bâtir le sépare de la maison voisine (maison Cousin). Étant jeune je me souviens avoir vu le joli pignon de la maison voisine, datant du XVIe siècle, que les héritiers Placide ou Raffignon ont fait démolir pour construire la petite maison bourgeoise d'à côté. La « fontaine des Huguenots » (communale) borde notre jardin, et mon père a fait respecter un petit sentier, à gauche, par lequel les huguenots avaient droit de passage pour chercher l'eau de source, sans passer par la cour commune. »

(1) Le propriétaire actuel du château est M. A. Foulon qui a très aimablement facilité nos recherches et auquel nous exprimons nos vifs remerciements. Mme Foulon est l'héritière médiate de l'architecte-propriétaire de Hazeville au temps de Napoléon Ier, P. F. L. Fontaine.

Avernes.

Poursuivons notre excursion. De la fenêtre du Pavillon de Calvin, au premier plan d'un vaste panorama de plateaux et de vallons fertiles s'étendant jusque vers Pontoise, on voit un clocher octogonal : c'est Avernes, dont le nom évoque des souvenirs virgiliens précisément relatifs à l'Enfer :

Divinosque lacus et Averna sonantia silvis.

Une lieue de bonne route nous mène au village (1). Un château s'élève à l'est de la route de Meulan à Magny (2), mais ce n'est pas là que nous allons. Entrons dans la jolie église gothique placée sous l'invocation de saint Lucien. La nef assez vaste est flanquée de deux bas côtés (3). Ici encore, d'après la tradition locale, Calvin aurait prêché.

Sortons par le portail du nord : presque en face, de l'autre côté de la route conduisant au château, s'ouvre un sentier long d'une centaine de pas. Suivons-le : nous arrivons en face d'une maisonnette isolée, hors du village : car de ce côté, au delà de l'église, il n'y a plus d'autre habitation que celle-là. Une sorte d'allée aboutit à la porte d'une petite cour flanquée de bâtiments hétéroclites. Çà et là de grosses pierres taillées gisent contre les murs. Et l'entrée de cette allée, sur la route qui va au village de Thémericourt, est aussi construite en pierres assez soignées. Cette maison, ces murs, me dit-on, furent jadis construits avec les pierres du *cimetière des Huguenots* qui se trouvait à cette place.

Mon guide m'a été fourni par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dont la supérieure elle-même m'a très obligeamment montré, dans la partie septentrionale du

(1) En 1911 il comptait 485 habitants.

(2) Aujourd'hui transformé en orphelinat pour les enfants des employés des chemins de fer.

(3) Une pierre tombale consacrée à la mémoire de Jean Lenoir, receveur de la terre et seigneurie d'Avernes, décédé en 1657, indique qu'il a fait don d'une terre contiguë à celles du président des Hameaux et de M. de Hazeville.

village, un autre emplacement encore : celui du *Temple*. Après la mairie, près de l'école actuellement tenue par les sœurs, on passe la toute petite rivière de l'Aubette qui vient de sourdre à quelques centaines de mètres; on suit le chemin de Gadancourt (1), et voici à gauche la cinquième maison, un peu en retrait derrière une petite grille à quatre piliers : elle a été élevée à la place de l'école de filles transférée au bout de la rue en 1856. Les sœurs occupaient là, depuis 1685, l'immeuble construit avec les matériaux du Temple. Au côté occidental de cette maison s'appuient aujourd'hui encore deux petits bâtiments plus anciens : une sorte de tourelle, et, au-dessus d'un bûcher, une chambre mansardée, qui peuvent avoir fait partie des dépendances du temple au XVIIe siècle. Par derrière s'étend, entre les maisons et les jardins du village, un jardinet sur une partie duquel était peut-être également bâtie une partie du temple.

Une « maison de Calvin », un « pavillon de Calvin », deux emplacements de cimetières, un emplacement de temple : c'est peu de chose comme vestiges; pourtant, si voisins les uns des autres, ils prouvent que le protestantisme a joué autrefois un certain rôle dans ce pays.

§ 2. — LES ORIGINES DE LA RÉFORME DANS LE VEXIN FRANÇAIS (2)

Le séjour de Calvin à Enfer et Hazeville.

A en croire l'un des plus célèbres controversistes du temps de Louis XIII, c'est à Avernes qu'aurait été établi « le plus ancien prêche de France » (3).

(1) Le château de Gadancourt, à peu près entre Enfer et Avernes, appartient en 1913 au baron de Boury. C'est une construction du XVIIe siècle.

(2) Cf. CHRESTIEN, *Mémoires pour servir aux antiquités de Mantes* (1730), Bibl. de l'Arsenal, ms. 4031; A. CASSAN, *Statistique de l'arr. de Mantes*, 1833; E. GRAVE, *Chronique de Mantes*, Mantes, 1883; H. PY, *la Réforme dans le Comté de Mantes*, Cahors, 1901; *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 20 déc. 1906, p. 890, question de M. A. de Visme; 30 déc. 1906, p. 974, et 10 janvier 1907, p. 1135, réponses de MM. E. Grave et A. F. (Alfred Foulon).

(3) Le P. VÉRON, *Conversion du seigneur d'Averne*, pamphlet de 1627, cité par DOUEN, *Révocation à Paris*, I, 256.

Le chef-lieu du Vexin normand, Gisors, fut, en même temps que Montargis, donné par François Ier à Renée de France à l'occasion de son mariage avec le duc de Ferrare (1527), et l'on sait que la fille de Louis XII devint de bonne heure une protectrice des réformés. En tout cas le Vexin français peut revendiquer l'honneur d'avoir été la première région de France où Calvin aurait prêché publiquement l'Évangile, s'il est vrai qu'il se réfugia à Hazeville à la fin de 1533 après l'émoi causé à Paris par le discours du recteur N. Cop, discours en réalité composé par son jeune ami. Celui-ci serait-il venu directement à Hazeville après les événements du 1er novembre, ou serait-il allé d'abord dans sa ville natale, puis revenu de Noyon à Paris, et de là reparti pour le Vexin; ou se serait-il arrêté à Hazeville à l'aller ou au retour? Quoi qu'il en soit du moment précis, le fait même du séjour est considéré comme possible par les deux meilleurs historiens protestants qui ont incidemment examiné la question : Guizot (1) et M. le doyen Doumergue (2).

Mais ce fait a été nié plus récemment par le savant le plus compétent en tout ce qui concerne l'histoire de Mantes et de ses environs, M. Grave, dans un travail spécialement consacré à ce sujet. Sa conclusion est fort tranchante : « Calvin n'a jamais séjourné à Hazeville; le pavillon de Calvin n'est pas contemporain du réformateur; le hameau d'Enfer a toujours porté ce nom..., enfin le protestantisme n'a pas été pratiqué ouvertement dans le Vexin avant 1560 » (3). Nous avons le regret de n'avoir pas été persuadé par l'argumentation de M. Grave. Aux faits qu'il

(1) *Vie de quatre grands chrétiens français*, 1875, p. 170.

(2) *Jean Calvin*, I, p. 359. Comme M. A. Lefranc (*La jeunesse de Calvin*, 1888, p. 116), M. Doumergue paraît plutôt disposé à admettre, d'après un récit de Desmay, que Calvin se réfugia *d'abord* à Noyon.

(3) E. Grave, *Calvin et les Protestants du Vexin*, notice publiée d'abord en 1908 dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, puis tirée à part (16 p. in-8°, Imprimerie nationale, Paris, 1909). Le *Bulletin* de la Soc. de l'hist. du prot. fr. a reproduit sans commentaire cette conclusion dans une chronique littéraire de 1909, p. 273. Le cinquième point de la conclusion de M. Grave, sur lequel nous sommes entièrement d'accord avec lui, est celui-ci : « dame Marguerite de la Saussaye n'a jamais possédé le manuscrit de Calvin ».

cite il est possible d'en ajouter et d'en opposer d'autres, en sorte qu'à l'heure actuelle l'hypothèse affirmative en ce qui concerne le séjour de Calvin, nous semble plus admissible que la négative. En tout cas, il est un point incontestable, c'est qu'en Vexin comme en beaucoup d'autres régions l'*organisation des Églises* est *postérieure* à 1559 (date du premier synode national), mais en Vexin comme ailleurs il y a eu *avant 1559* des adhésions individuelles à la Réforme. Enfin en Vexin plus qu'ailleurs l'influence personnelle de Calvin paraît avoir été très ancienne et très profonde.

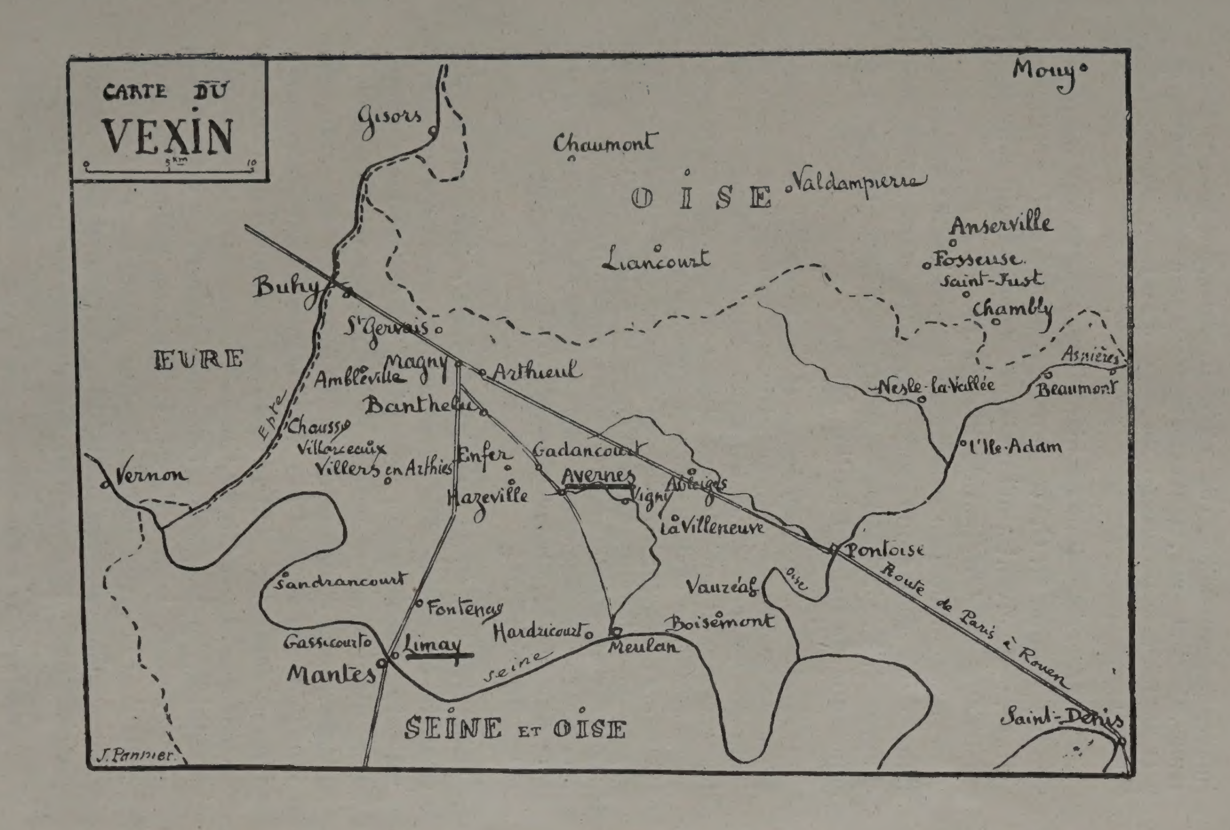
Grand marcheur comme il l'était, allant volontiers à pied de Noyon à Paris et de Paris à Orléans, on peut aisément se le représenter sortant de Paris par la porte Saint-Honoré, la plus occidentale, ou par la porte Saint Denis, proche d'une maison où il fréquentait alors (1), et parcourant au besoin en un seul jour les douze lieues environ qui séparent Paris de Hazeville (2). Aux deux tiers de ce trajet il pouvait déjà peut-être faire halte dans une demeure amie : l'Oise passée sur le pont de Pontoise ou en bateau en face de Vauréal par exemple, voici Boisemont au nord des hauteurs de l'Hautie; le château appartenait alors à l'une de ces familles seigneuriales où les femmes plus encore que les hommes accueillirent volontiers les idées du réformateur.

Voici le texte (du XVIIIe siècle) sur lequel tous les auteurs postérieurs semblent s'appuyer — en le citant ou non — pour parler d'un séjour de Calvin à *Enfer* :

Enfer. — Ce hameau n'est remarquable dans l'histoire que par le manoir de Hazeville, qui en fait partie. C'est là que Calvin, poursuivi par le bras séculier, se réfugia pendant quelque temps, et qu'il pervertit bien des seigneurs du Vexin. Obligé enfin de quitter cet asile, il y laissa l'original de son *Institution chrétienne*,

(1) Chez le marchand Étienne de la Forge dont la maison rue Saint-Martin, à l'enseigne du Pélican, fut alors « le centre du mouvement protestant » (DOUMERGUE, *Calvin*, I, 339).

(2) De l'ancienne voie romaine en ligne droite dite *Chaussée de Jules César* on retrouve la trace au Nord de la route nationale n° 14, à Saint-Denis, Enghien, Ermont, Pierrelaye, au sud de Pontoise, d'Ableiges, etc.


CARTE DU
VEXIN
5 km
10
Gisors
Chaumont
OISE
Valdampierre
Mouy
Anserville
Fosseuse
Saint-Just
Chambly
Liancourt
Buhy
St Gervais
EURE
Magny
Arthieul
Ambleville
Banthelu
Epte
Chaussy
Villarceaux
Villers en Arthies
Enfer
Gadancourt
Avernes
Vigny
Ableiges
Hazeville
la Villeneuve
Vernon
Nesle-la-Vallée
Beaumont
Asnières
l'Ile-Adam
Pontoise
Route de Paris à Rouen
Oise
Vauréal
Boisemont
Sandrancourt
Fontenay
Hardricourt
Meulan
Gassicourt
Limay
Mantes
Seine
SEINE ET OISE
Saint-Denis
J. Pannier

que les seigneurs d'Hazeville, zélés calvinistes, ont conservé longtemps. Un d'entre eux, étant enfin rentré dans le sein de l'Église, le jeta au feu à la persuasion du curé d'Avernes. (*Mémoires de Magni.*)

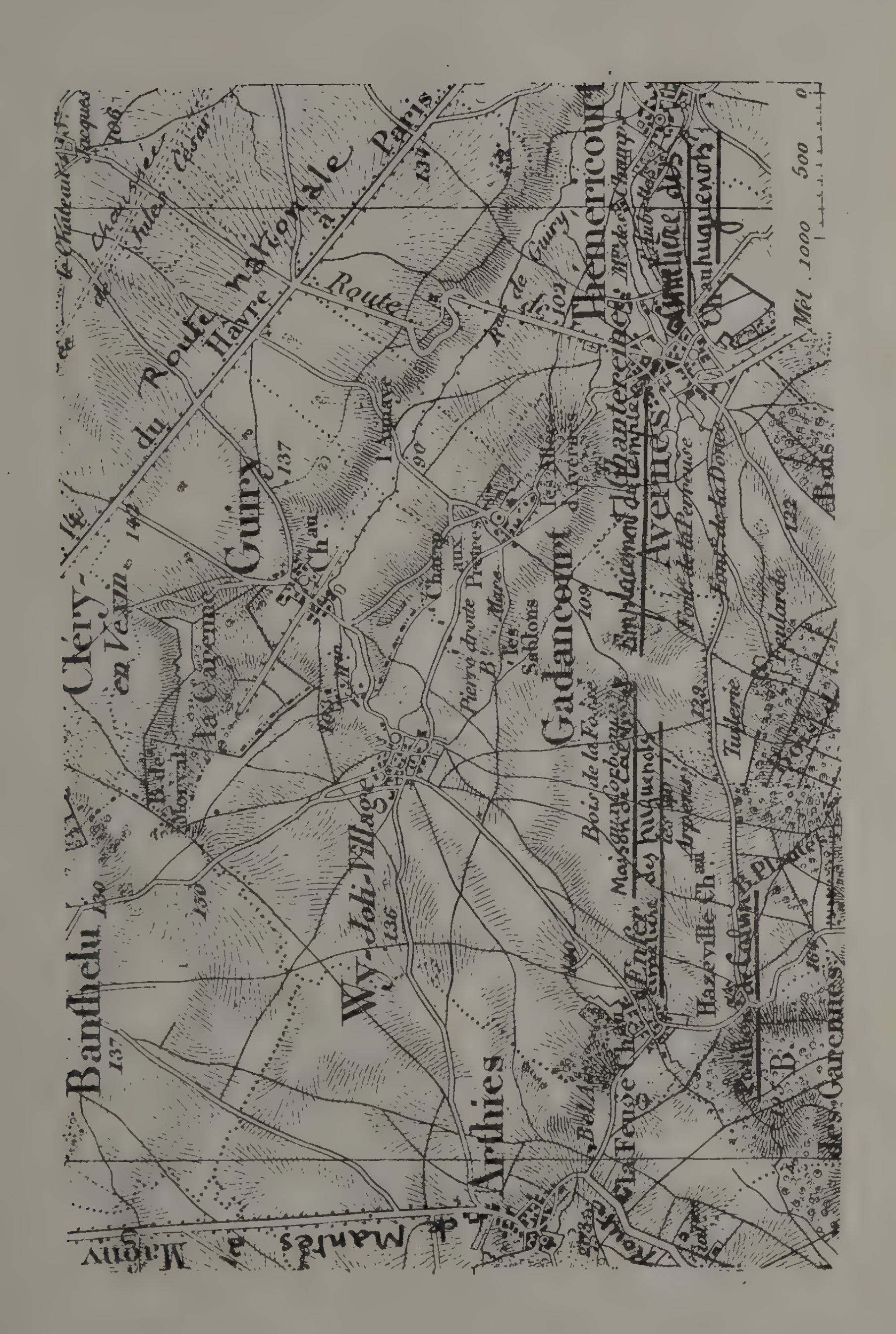
Ces *Mémoires*, dont les historiographes locaux les plus érudits, comme M. Grave, n'ont pu découvrir la véritable nature, se trouvent ainsi cités par le bénédictin dom Michel-Toussaint-Chrétien du Plessis (1).

Un auteur un peu postérieur, le président Levrier, a, dans deux rédactions successives, rapporté, peut-être d'après M. T. C. du Plessis, peut-être d'après une source commune, la même tradition (2) :

Les seigneurs de Gadancourt et de Hazeville, qui avoient adopté les nouvelles erreurs de Calvin, leur donnèrent refuge dans leurs terres et leur château. L'hérétique Calvin avant que de quitter le royaume avoit resté longtemps [une seconde rédaction dit : *plusieurs années*] au château d'Hazeville dont il avoit fait les délices [2e réd. : *ses* délices]. Il y composa plusieurs de ces méchants ouvrages contre la religion catholique, etc. Depuis que Calvin eut habité le château d'Hazeville et les environs où il tenoit ses conférences avec ses disciples on nomma ce lieu *Enfer* parce qu'il avoit presché contre le purgatoire et l'enfer [cette phrase manque dans la seconde rédaction].

M. Grave prétend que Calvin vivait « dans une demi-sécurité, au milieu des persécutions cruelles dont souffraient les luthériens » vers 1534; en conséquence il nie que Calvin « ait eu besoin de se cacher dans ce désert d'Hazeville » et même que la Réforme ait été pratiquée dans le Vexin avant 1560 » ; il trouve le mot *de Inferno* dans un texte de... 1210 et cite un document du chartier du château de la Roche-Guyon : « un plan de la forêt d'Arthies, daté de 1536... Le hameau d'Enfer y est indiqué sous ce nom, auprès de Vy. Le château d'Hazeville, par contre, ne s'y voit pas ». Comme le séjour de Calvin à Enfer se placerait vers 1533-1534, l'argument de M. Grave pourrait au contraire servir à établir qu'en 1536, *après* le

(1) *Description de la Haute Normandie* (Paris, 1740).
(2) *Essai sur l'histoire de Meullent;* Bibl. nat., Mss., Fonds du Vexin, t. XLIII et t. XLV.



séjour de Calvin, le lieu où il prêcha s'appelait déjà *Enfer;* mais le caractère sauvage de cette région jusqu'au XVIIe siècle peut suffire pour expliquer cette dénomination : « La situation naturelle du pays, étant un désert des plus affreux et des plus tristes dans les bois et les fondrières incultes et inhabitées, ne peut inspirer que de l'effroi et de la misanthropie à la pluspart du monde qui ne seroit pas sauvage » (1).

M. Grave admet que la « maison de Calvin » à Enfer fut « certainement un petit prêche édifié pour la facilité du seigneur et des habitants ». Sur ce point c'est nous qui serons moins affirmatif : il est bien vraisemblable qu'à Enfer comme en maint endroit, on tint les réunions dans quelque maison déjà existante.

Quant au château d'Hazeville, d'après notre auteur, « il fut construit en 1560 par Charles d'Hazeville. Y avait-il auparavant une maison seigneuriale? on n'en sait rien, puisque la famille habitait plutôt Gadancourt » (2). M. Grave admet que, du château de 1560, « il reste, à l'intérieur, un petit oratoire consacré en 1752, *mais plus ancien que cette date* » (c'est nous qui soulignons).

Enfin dans le « pavillon de Calvin », au rez-de-chaussée, M. Grave estime que « le plafond à voussures lisses ne donne en rien la sensation d'une construction du XVIe siècle. Elle appartient plutôt au commencement du XVIIe. Il faut écarter la possibilité du séjour du réformateur en ce lieu précis. Nous ne partageons pas cette « sensation » un peu vague, et en l'absence de tout document précis, nous ne voyons aucune raison péremptoire pour ne pas croire que ce pavillon ait pu exister dès 1533 et être habité par Calvin.

Il est même permis de faire un assez curieux rapprochement entre *Hazeville* et *Hapeville*, l'un des pseudonymes de Calvin d'après Bolsec et le P. Garasse (3). M. Lefranc

(1) LEVRIER, *loc. cit.*
(2) *Calvin*, etc., p. 14.
(3) « Depuis l'an MDL il se fit appeler par les siens Charles de Happeville », etc.

a, il est vrai, proposé l'étymologie *Eppeville*, terre voisine de Noyon qui fournissait à Calvin une partie des revenus de son premier bénéfice (1), et M. Doumergue a adopté cette hypothèse (2). Mais après tout, ce n'est qu'une hypothèse et pour s'appeler Charles de *Hapeville* (en admettant même que le P fût bien certainement cette lettre, et non un Z). Calvin pouvait aussi bien se souvenir de *Hazeville* que d'*Eppeville* (3).

(1) *La jeunesse de Calvin*, p. 10.

(2) Ainsi que celle d'un autre pseudonyme qui est également un nom de lieu en Picardie : *Apremont*. Mais il y a aussi ailleurs des localités de ce nom, notamment près de Mantes, commune de Perdreauville. Cf. Doumergue, *Jean Calvin*, t. I, p. 565.

(3) D'après la *Vie de Calvin*, par Nicolas Colladon (*Opera*, t. XXI, col. 56), Calvin, en novembre 1533, habitait « au collège de Fortret », c'est-à-dire en face l'église Saint-Étienne-du-Mont (cf. N. Weiss, *B. h. p.*, 1893, p. 547 et illustration). A la fin d'une lettre sans date de Calvin à François Daniel (*Opera*, t. X, col. 38), le fils de celui-ci, Pierre Daniel a ajouté la mention « *Ex Acropoli* », qui a été interprétée de diverses façons : serait-ce Paris Angoulême? La dernière hypothèse est celle de M. Th. Dufour, dans ses savants *Calviniana* (*Mélanges* offerts à M. Émile Picot, Paris, D. Morgand, in-8°, 1913, tirage à part, p. 11). Il s'agirait de *Chaillot*. Mais ici comme dans une autre lettre (*Opera*, t. X, col. 16) P. Daniel ne traduirait-il pas par *Acropolis* le nom du collège *Fortret?* Quant au mot *Chalioteum* qu'on lit dans une lettre de François Daniel (*Opera*, t. X, col, 12), si, comme le propose M. Dufour, il faut la dater de 1533 et non, comme on l'a imprimé jusqu'ici, de 1531, on peut se demander si le chanoine dont il est question n'est pas Louis du Tillet, chanoine d'Angoulême, et si *Chalioteum* (peut-être mal lu) ne désigne pas Antoine Chaillou, prieur de Bouteville, chez lequel Calvin fut reçu pendant son séjour dans les environs d'Angoulême (A. Lefranc, *La jeunesse de Calvin*, p. 117; Doumergue, *Calvin*, p. 372). M. Th. Dufour a parfaitement raison de penser que la chronologie adoptée par MM. Herminjard, Cunitz et Reuss, Lefranc, Doumergue, etc., pour ces premières lettres de Calvin n'est pas définitive : Pierre Daniel, les copiant et souvent les datant plus de trente ans après, a pu involontairement commettre quelques erreurs. A la fin de la lettre sans date insérée dans Herminjard, III, p. 158 et dans les *Opera*, t. X, col. 38, *ex Acropoli* peut donc devoir être supprimé s'il n'est qu'une glose du copiste, ou bien on est en droit de supposer qu' « *Acropolis* » désigne « *Hazeville* » aussi bien qu'Angoulême ou Chaillot. Plusieurs des termes employés dans cette lettre cadreraient fort bien avec un séjour de Calvin à Hazeville. Le seigneur du lieu serait le « patron » qui le reçoit avec une hospitalité si cordiale et transforme un temps d'épreuve et d'exil en une retraite paisible et studieuse : « Quum in amœnam sedem meditarer, nidus mihi in tranquillo componebatur præter opinionem ». Le « séjour affreux » qui paraissait redoutable, à cause dé son nom peut-être, serait *Enfer*. La petite maison d'Enfer et le pavillon d'Hazeville méritent l'épithète de « nid » au moins aussi bien que le presbytère de Claix. Les études dont il est question seraient les travaux préparatoires de la *Psychopannychia* et même de l'*Institution* (la traduction de cette lettre se trouve dans E. Doumergue, *Calvin*, I, p. 370).

La famille de Hazeville.

La Bibliothèque nationale possède tout un dossier relatif à la famille de Hazeville (1) : ce sont presque toutes des quittances. La plus ancienne pièce concerne *Hector* de Hazeville, seigneur de Vaulchamps (10 décembre 1511), et il n'y en a plus ensuite jusqu'en 1576. Vauchamps est en Brie (2), autre berceau de la Réforme française, mais une généalogie (3) nous montre le père d'Hector I, plus que centenaire, déjà établi dans le Vexin et seigneur de Gadancourt à la fin du xve siècle. Un neveu d'Hector, qui porte le même nom, épouse la fille de son voisin le seigneur de Vie (aujourd'hui Wy-Joli-Village), Péronne de Dampont : il est mort avant 1530 (4). Ce sont leurs fils qui étaient contemporains de Calvin vers 1533; l'aîné s'appelait Jean, mais le troisième *Charles de Hazeville*. D'après la même généalogie, ce Charles « fit bâtir la maison de Hazeville », sans qu'aucune date soit indiquée : 1560 est celle de son mariage avec la fille d'un autre seigneur voisin, celui de Villers-en-Arthies.

A la seigneurie de Gadancourt nous voyons peu à peu les Hazeville joindre d'autres terres du Vexin : les Essarts, Chaussy (5); du Beauvaisis : Liancourt (6); du Drouais : la Poterie (7). Ils sont alliés à des familles protestantes : les Felins de Banthelu (8), les Boubers d'Amilly, les Hallot

(1) *Pièces originales*, vol. 1499, dossier 33956. D'après la pièce 21 les armes de Hazeville étaient : *D'argent à la face d'azur chargée en trois quintefeuille d'argent*, alias *d'azur à une face d'argent chargée de trois fleurs de chicorée d'azur rebordées de gueules;* d'après la pièce 24 : *d'azur à la bande d'argent chargée de trois trèfles d'azur;* pour support : deux sauvages.

(2) Canton de Montmirail (Marne).

(3) Tableau qui paraît dressé au commencement du xviiie siècle, en tout cas après la Révocation : la dernière date qui y soit inscrite est 1695. Ce sont les pièces 21 et 22 du susdit dossier, que nous reproduisons ci-après.

(4) D'Hozier, *Armorial général*, II, p. 867, dit en effet que Péronne était veuve de ce premier mari « dès 1530 ».

(5) Au nord-est de Villers-en-Arthies.

(6) Liancourt-Saint-Pierre (Oise), canton de Chaumont.

(7) Au Sud de Nonancourt (Eure-et-Loir).

(8) Anne de Hazeville épouse Robert, sieur de Banthelu; leur fille Anne de Felins, épouse Isaac de Boubers dont le fils Josué est baptisé en 1600 au

DE HAZEVILLE.

D'argent à la face d'azur chargée en 3 quinte feuille d'argent.
Alias d'azur à une face d'argent chargée de 3 fleurs de chicorée d'azur rebordées de gueules.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE HAZEVILLE

(Bibliothèque nationale, mss., *pièces originales*, vol. 1499, dossier 33956, pièces 21 et 22.)

GUILLAUME DE HAZEVILLE, dit Le Fèvre, seigneur de Gadancourt dont il donna son aveu à Richard, seigneur de Guiry, le 10 décembre 1480, et il le fit signer par Jehan de Hazeville son fils, à cause de son grand âge, et qu'il ne pouvoit plus signer. Il mourut vers l'an 1485 à l'âge de 110 ans et avoit épousé *Mahiette de Saint-Méry*, fille d'Artus de Saint-Méry, seigneur de Saint-Méry, près Saint-Mathurin Larchant et de Boisy au bailliage de Melun, et de Catherine de Nemours.

JEAN DE HAZEVILLE, s^{gr} de Gadancourt, épouse *Louise d'Origny*, fille de Jean s^{gr} d'Origny et de Maurice de Hardeville.

HECTOR DE HAZEVILLE, écuyer s^{gr} de Vauchamps en Brie, épouse *Marguerite de Marnis*, fille de Jean, s^{gr} de Montgerout et de Jeanne Rapillart. De lui sont descendus les s^{rs} de Gaillon-Vyon.

CATHERINE DE HAZEVILLE, dame de Guercheville et de Boisy-Marchand, épouse *Martin de Rodes*, s^{gr} de Villers au Vexin Normand.

HECTOR DE HAZEVILLE, s^{gr} de Gadancourt, au Vexin françois, près Guiry, épouse *Péronne de Dampont*, fille de Dampont, s^{gr} de Vie. Elle fit homologuer au bailliage de Chaumont par sentence du 10 juillet 1565 un accord entre elle et Jean de Dampont son frère, pour la succession de leurs père et mère.

GEORGES DE HAZEVILLE, mort sans postérité.

GILLES DE HAZEVILLE, mort sans postérité.

N. DE HAZEVILLE, épouse *de Moutier*, dont les barons du Bosc-Roger.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt et de Liencourt, épouse *Jacqueline d'Estinenville*, laquelle se remaria avec Jean de la Porte seigneur dudit lieu et de Touteville. Ledit de Hazeville partagea avec Charles son frère, et leur mère, les propres de la succession de Rolland de Hazeville, son frère, et avec Gillette veuve dudit Rolland les meubles et acquêts de ladite succession par acte reçu par Gilbert Pailleur, notaire à Meullent le 27 septembre 1563

ROLAND DE HAZEVILLE, seigneur de Liencourt mourut sans enfants de *Gillette Batonier* laquelle se remaria avec Robert de Bafour s^{gr} de Chamont (*sic*).

CHARLES DE HAZEVILLE, seigneur dudit lieu, les Essars, Chaussy, et de la Poterie, fit bâtir la maison de Hazeville paroisse de Vie entre les hameaux d'Enfer et Feularde près Lainville. Il épousa, par contrat du 1er janvier 1560, *Isabeau le Tirant*, fille de Richard le Tirant, écuyer s^{r} de Villers et d'Isabeau de Cantiers; 2° par contrat du 23 juillet 1578 reçu par Moufle, tabellion au bourg de Veteuil dans la châtellenie de la Rocheguyon. *Anne de Havart*, veuve de Robert de Sailly, écuyer s^{gr} de Saint-Cyr en Artie, fille de Pierre de Havart, écuyer s^{gr} de Tuillé, et de Jaqueline de Vicardel. Il fut présent au mariage de Gédéon de Hazeville son petit-fils en 1603

fut fiancé avec *Rachel de Massue-Ruvigny*, depuis baronne de Maisonfort et comtesse de Southampton; mourut sans avoir été marié.

de la Rochelle et ne fut point marié.

fut lieutenant de l'artillerie et épousa *Marie d'Auvergne*, laquelle se remaria avec Charles d'Ade, s^gr^ de Becheron en Touraine. Elle étoit fille naturelle de Charles de Valois duc d'Angoulême et de Marie de Crécy.

du 5 janvier 1624, *Berlin de Mornay*, s^gr^ d'Ambleville et elle vivoit encore l'an 1675.

s^gr^ de Saint-Cyr et d'Aimée de Havart. Le contrat fut passé à Magny le 6 février 1581. Sa femme vivoit veuve en 1605.

époux fille de *de Chaumont*, d'Espinay dame de Briançon. Berval et Fay.

CHARLES DE HAZEVILLE, s^gr^ de Gadencourt, enseigne aux gardes, tué au siège de la Capelle l'an 165 (*sic*) sans avoir été marié.

MARIE-CHARLOTTE DE HAZEVILLE, fille 1689.

MARGUERITE DE HAZEVILLE, épousa par contrat du 9 juin 1658 *François de Mornay*, son cousin germain, s^gr^ d'Ambleville. Elle en étoit veuve l'an 1688.

GÉDÉON DE HAZEVILLE, seigneur dudit lieu, de Chaussy, etc., épousa par contrat passé à Magny le 25 janvier 1605, *Jeanne de Boullart*, dame de Gaigny, fille de Henry, seigneur du Fay, Gagny, du Parc, et baron de Puche; le partage de la succession duquel fut ordonné par sentence du 12 février 1608 entre Charles de Meaux et de Rovaises, mari d'Esther de Boullart fille aînée Madeleine Boullard, Marie Boullard et Gédéon de Hazeville, mari de ladite Jeanne Boullard.

JEAN DE HAZEVILLE, s^gr^ de Gaigny, tué devant Bois-le-Duc.

CHARLES, mort, âgé de 20 ans. Sans alliance.

SAMUEL LOUIS DE HAZEVILLE, enseigne au rég^t^ des gardes puis cap^e^ au même régiment. sur maintenance dans sa noblesse par jugement du 26 mai 1669. Il demeuroit alors en la paroisse de Bouris, élection de Chaumont. Il épousa *Marie de Sabrevois*

MARIE, femme de *Jacques de Fitte*, s^gr^ de Soucy, dont *Gédéon* et *Jean*.

MADELEINE, femme du s^r^ du Mesnil la Bretonnière appelé *Pierre de Joanne*.

ANNE épousa par contrat du 22 oct. 1638, *Antoine de Hallot*, seigneur d'Anfreville.

(1)

MARIE MADELEINE, épouse par contrat du 11 mars 1695 ou 1699, *Godefroy Maurice d'Hennequin d'Herbouville*, s^gr^ de Saint-Aubin du Vieil-Évreux.

(1) D'après D'HOZIER, *Armorial général*, I, p 145 et 149 Anne et Marguerite de Hazeville, filles de Gédéon, épousèrent en 1681 et 1685 Louis de Cléry et Louis de Coigny.

d'Anfreville, les Mornay d'Ambleville, les Massue de Ruvigny.

Plusieurs membres de la famille de Hazeville portent des prénoms bibliques qui sentent fort leur huguenot; il y a deux Gédéon, un David, un Samuel. Quelques-uns se distinguent comme officiers : Jean de Hazeville est tour à tour « guidon de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roy dont a charge Monsieur d'O », puis « enseigne de la compagnie de gens de guerre à cheval armés à la légère de M. d'O, gouverneur et lieutenant général pour le roy en l'Ile de France » : c'est avant l'abjuration de Henri IV (1). En 1608 il s'intitule « chevalier seigneur de Gadancourt, Liancourt et Avernes, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, soubs-lieutenant de la compagnie de deux cens hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté sous le tiltre de la Royne, commandé par M. le duc de Suilly ». (2) Ses trois fils sont aussi soldats : l'aîné, Jean, enseigne de la compagnie de gens d'armes du marquis de Rosny (fils de Sully); le second mourut « emporté d'un boulet de canon au siège de la Rochelle » (3); David fut « lieutenant des gens d'armes de M. le duc d'Angoulème » (Charles de Valois, bâtard du roi Charles IX), et il épousa une fille naturelle du duc (4) : les Hazeville, de ce chef, s'unirent — de loin — à la famille royale. En 1624 Charles de Hazeville, sieur de Vaudanpierre, est « pour le service du roi au pays des Grisons » (5), « enseigne d'une compagnie de gens de guerre à pied ». Un autre Jean de Hazeville fut tué devant Bois-

temple de Nanteuil (*France prot.*, 2e éd., t. II, col. 233; dans aucune autre page des 1re et 2e éditions, il n'est question des Hazeville; d'autre part Anne de Hazeville ne figure pas sur la généalogie à la Bib. nationale).

(1) Quittances des 17 septembre 1592 et 28 février 1593, l'une et l'autre sans lieu (pièces 8 et 9 du dossier 33956, vol. 1499 des *pièces originales*, Bib. nat.).

(2) *Ibidem*, pièce 10, Paris, 22 juin 1608; mêmes titres en 1610, le 10 novembre (pièce 11, avec sceau en très mauvais état).

(3) *Ibidem*, pièce 21 (tableau généalogique).

(4) Pièces 21 et 16 (quittance du 21 octobre 1627).

(5) Quittance signée à Coire le 9 déc. 1624 (pièce 15). Nous ne savons trop où le placer sur le tableau généalogique. Valdampierre (Oise) est au Nord-Ouest de Méru.

le-Duc; Samuel était capitaine au régiment des gardes sous Louis XIV (1).

Nous ne savons de quels seigneurs de Gadancourt et Hazeville il s'agit exactement dans le passage suivant de Levrier (2) :

Après la mort des seigneurs de Gadancourt et de Hazeville, et de dame Marguerite de la Saussaye, dame de Boisemont, lesquels estoient en étroite liaison avec Calvin, l'on trouva plusieurs manuscrits de sa main contre la religion catholique. Cette dame de Boisemont fit abjuration de ses nouvelles opinions devant le grand vicaire et le promoteur de Pontoise, suivant un acte que nous avons en original en datte du 28 juillet 1587, et suivant plusieurs nottes que nous avons du même temps, les manuscrits de Calvin furent remis entre les mains de Robert Noël, promoteur de Pontoise.

M. Grave a trouvé au Cabinet des titres les renseignements suivants :

« Jacques de la Saussaye, grand vicaire de Pontoise à la fin du XVI[e] siècle, était fils d'Olivier de la Saussaye, sieur de Boisemont. Il y a deux Marguerite, sœur et nièce de Jacques, celle-ci accordée le 7 juin 1597 à Pierre d'Eguillon de l'Aage, bailli-juge à Sedan, maître des requêtes du roi, intendant du prince de Condé... Ce sont des protestants Si quelques-uns des La Saussaye sont protestants on ne leur voit aucune alliance avec les de Hazeville. Ils sont seulement voisins ».

J'ai trouvé cependant les noms de Hazeville et de Boisemont sur une même page de l'*Armorial général* de d'Hozier (3).

« Dame Marguerite de la Saussaye devait être la sœur de Jacques, le grand vicaire. Celui-ci dut intervenir chaleureusement auprès d'elle... âgée déjà et peut-être isolée.

(1) En 1669 lorsqu'il fut maintenu en noblesse il demeurait près de Bouris. élection de Chaumont (aujourd'hui dans le département de l'Oise).

(2) *Loc. cit.*, XLIII, f. 163.

(3) Demoiselle *Michelle du Pertuis*, femme de Pierre de Boucaumont, seigneur de Boisemont, l'an 1510, était cousine de *Jean du Pertuis* époux de Catherine Mignot, veuve d'André de Dampont : du premier mariage de celle-ci était née Péronne de Dampont, mariée à Hector de Hazeville et veuve dès 1530 (d'Hozier, II[e] registre, II[e] partie, p. 867).

De là cette conversion de 1587 ». Et M. Grave estime, évidemment avec raison, que l'*Institution* trouvée chez elle était probablement un exemplaire imprimé ou une copie de l'*Institution*, mais non l'original.

Je n'ai trouvé aucune mention des familles ni des localités de Hazeville ni de Boisemont dans la correspondance de Calvin : si considérable que soit le nombre des lettres qui ont été conservées, il ne faut pas oublier d'ailleurs que beaucoup d'autres ont été détruites. J'ai aussi compulsé en vain le commentaire du *De Clementia* de Sénèque, publié à Paris par Calvin dès 1532, et le traité composé vers 1534, la *Psychopannychia* (1). Calvin y combat la théorie de quelques Pères de l'Église sur le sommeil des âmes après la mort : et le sujet, préoccupant Calvin précisément à l'époque de son séjour présumé à *Enfer*, concorderait assez avec l'étymologie ci-dessus rappelée d'après laquelle « on nomma ce lieu Enfer parce qu'il avait prêché contre le purgatoire et l'Enfer ». Peut-être Calvin aurait-il donc écrit quelques pages de la *Psychopannychia* à Enfer et Hazeville... ; peut-être même, plus ou moins consciemment, a-t-il préparé dans le « Pavillon de Calvin » dès 1533 les matériaux de tel ou tel chapitre de l'*Institution*, publiée deux ans plus tard. En tout cas il n'est pas question d'admettre qu'il ait laissé dès cette époque à Hazeville ni à Boisemont un manuscrit complet de son chef-d'œuvre.

De 1533 à 1587 (seule date citée par Levrier dans la page qu'il consacre aux origines de la Réforme en Vexin), plus d'un demi-siècle s'est écoulé. Jusqu'à l'époque de l'organisation des Églises vers 1560, nous ne connaissons que deux mentions relatives à des protestants originaires de cette région : mais elles ont leur importance, car l'une au moins a trait à un homme en rapports très personnels avec Calvin lui-même et originaire d'un lieu tout voisin

(1) *Opera Calvini*, éd. Baum, Cunitz et Reuss, t. V, 1866. La première préface de la *Psychopannychia* est datée d'Orléans, 1534, mais l'ouvrage ne fut imprimé qu'en 1542. Loin d'être alors un âpre disputeur comme on l'a si souvent prétendu, Calvin écrit dans cette préface : « Ab omni contentionis genere abhorrebat animus » : (j'avais horreur de toute dispute).

d'*Enfer*. Ces documents se trouvent dans le *Livre des Bourgeois* de Genève (1) où sont inscrits tant de Français réfugiés au loin pour pouvoir manifester leur foi selon leur conscience en paix et en liberté.

Le 30 janvier 1540 « Michel du Bois, fils de feu Jehan, de Villard en Arthie », est reçu bourgeois moyennant une taxe assez élevée : 20 écus, 1 seillot. Villers-en-Arthies est à six kilomètres à l'ouest d'Enfer, de l'autre côté du bois de la Bucaille (2).

Le 15 août 1555, « Nicolas de la Fontaine, fils de Jacques, natif de Saint-Gervais le Vexin françois », par faveur spéciale, n'a à payer que huit écus un seillot « en égard du service qu'il a fait à M. Calvin ». Saint-Gervais est sur la route de Paris à Rouen, au delà de Magny-en-Vexin.

Nous ne connaissons que les noms de ces deux hommes; mais assurément ils n'étaient pas les seuls en Vexin à avoir adhéré *avant 1560* aux principes de la Réforme. *Après* cette date, nous allons maintenant trouver des familles seigneuriales et aussi de petits groupes de fidèles, artisans, laboureurs, etc., réunis autour d'un assez grand nombre de villages. Il serait bien surprenant

(1) Édition Covelle, 1897.

(2) Voici comment l'arrivée et les débuts de Du Bois à Genève ont été reconstitués par M. Th. Dufour dans sa savante *Notice bibliographique* jointe à la nouvelle édition du *Catéchisme de Calvin de 1537* (Genève, 1878, p. CLXXXIX) : « Michel Du Bois forma dès 1537 le projet de se retirer à Genève. Il n'était point aussi dénué de ressources que la plupart des réfugiés français qui y affluaient alors, car le 27 juin 1537, avant même qu'il fût arrivé, il faisait l'acquisition d'une maison sise dans la rue de Rive (Registres du Conseil, vol. 29, 2e partie, f° 60). Un mois après il achevait d'en payer le prix (302 écus) par l'intermédiaire de Saunier (ibid., f° 62, 31 juillet), et le 25 janvier 1538 il « reconnaissait » pour elle, en personne, entre les mains du Conseil (vol. 29, f° 83). A cette occasion il est désigné comme « imprimeur de Parys », ce qui veut dire sans doute qu'il avait travaillé à Paris comme ouvrier, ou peut-être faut-il lire « imprimeur, de Parys ». A Genève il ne se mit pas immédiatement à l'œuvre, et son inaction dura deux ans. Le 4 octobre 1539 Antoine du Pinet, pasteur de Ville-la-Grand, écrivait à Calvin : « Michel Du Bois est venu se plaindre auprès de moi d'avoir traîné les choses en longueur dans le but de vous dédier les prémices de son imprimerie et de la consacrer en quelque manière par un ouvrage portant votre nom. » (*Opera Calvini*, t. X, n° 186)... Et Du Pinet pressait son correspondant de lui envoyer non seulement l'opuscule encore inédit de la *Psychopannychia*, mais aussi ce qu'il pouvait avoir en préparation »

que toute cette efflorescence ne correspondît pas à des semences antérieurement déposées et reçues en plusieurs de ces mêmes points.

§ 3. — FAMILLES SEIGNEURIALES ET AUTRES DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES : BANTHELU, ABLEIGES, CHAUMONT, BUHY, ETC.

Voici ce que raconte l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées* (1) complétant çà et là l'*Histoire des Martyrs* (2) : c'est au moment de l'arrêt rendu, le 18 août 1562, par le Parlement de Paris contre un grand nombre de gentilshommes protestants. A Paris, des personnes venues des environs sont parmi les premières victimes du fanatisme populaire :

> Deux honorables personnes, et ayans vescu sans reproche, à savoir le lieutenant général de Pontoise, et le lieutenant particulier de Senlis, chargés d'avoir souffert les presches et baptesmes en leurs maisons, furent pendus, et le peuple y accourant comme vautours à la curée, ayans traîné leurs corps, coupé leurs testes, dont ils jouèrent longuement à la plotte, finalement les brusla.

Ainsi des prêches auraient été faits en 1562 chez l'un des principaux fonctionnaires du Vexin, le lieutenant général de Pontoise ; on a dit (3) qu'il s'appelait *Bauchenu*, ne serait-ce pas une simple confusion avec le sieur de *Banthelu*, dont il est question aussitôt après?

Banthelu.

> Ces désordres passoient bien plus outre de tous les costés d'alentour de Paris, nomméement au Vecxin, où presque toutes les maisons de gentilshommes furent saccagées, avec plusieurs meurtres, et nomméement celle du sieur de Bantelu qui avoit très

(1) II, 129 ; t. II, p. 169 de l'édition Baum et Cunitz, 1884.
(2) Edition de 1619, fol. 639.
(3) *Journal de Pierre Bruslart*, 20 juillet 1562 : « Le lieutenant général de Pontoise, nommé Bauchenu, fut exécuté par justice et arrest de la Cour et pendu en Grève, pour avoir faict prescher soubs le nom du roy dedans la ville de Pontoise et lieux circonvoisins, en autre forme que l'Église ancienne » (cité dans la *Fr. prot.*, 2e éd., t. I, p. 964).

grandement servi dès le commencement que les Églises de ce quartier là furent dressées, le tout sous ombre de justice, courant par pays un nommé Roffet, prévost de Pontoise, avec deux ou trois cens hommes, pour faire prendre ou tuer tout autant qu'il en pouvoit trouver favorisans la Religion.

Banthelu est au nord d'Enfer, sur la route d'Avernes à Magny, et Avernes était en partie sur le fief du seigneur de Banthelu.

Entre les autres alors persécutés, n'est à oublier la maison du sieur de Berthi au village de Nelle, à deux lieues de Pontoise; laquelle ayans forcée, tuèrent l'un des enfans dudit sieur, et traînèrent le reste ès prisons, après les avoir meurtris de coups, mesmes la dame du lieu, où ils furent détenus fort longtemps en grande misère et à grand peine délivrés après les troubles.

Nesles-la-Vallée, dont il s'agit, est au nord-ouest de l'Isle-Adam, sur le Sauceron, petit affluent de l'Oise.

Un autre gentilhomme du Vecxin, nommé le sieur de Haudrencourt, retourné d'Orléans pour se rafraischir en sa maison, y fut assailli par une compagnie de gens de pied qui conduisoient l'artillerie à Rouen, contre lesquels s'estant longuement défendu à coups d'arquebouses et de pistoles, combien que la maison ne fust tenable et qu'il ne fust leans que luy troisiesme avec deux damoiselles, finalement estant contraint par le feu de se lancer par une fenestre, et de là en la rivière de Seine, la passant à nage, ainsi comme il estoit prest d'arriver à l'autre bord, fut frappé d'une arquebouse par la teste, dont il mourut soudain. Et quant aux damoiselles, ayans esté mises nues en chemises, et chargées dans le basteau où estoit l'artillerie, furent menées en cest estat ès prisons de Vernon, dont toutesfois elles furent délivrées le lendemain.

Haudrencourt ne se trouve dans aucun dictionnaire de noms de lieux français, mais Sandrancourt est un hameau (de la commune de Saint-Martin-la-Garenne), dont la situation en amont de Vernon correspondrait bien au théâtre de cette scène. La suivante, à propos d'une autre noyade, nous ramène dans des régions déjà mentionnées :

Un surveillant de l'Église de Paris, nommé La Faye, s'estant retiré avec quelques enfans qu'il instruisoit au susdit village de Banthelu, et s'estant puis après résolu de se retirer à Orléans,

arresté passant à Meulan avec ses disciples, et enquis de sa foy, fut condamné à estre pendu et estranglé, de quoy se portant pour appelant à Paris, il fut arraché par le peuple d'entre les mains de ceux qui le menoient, et jeté du pont en bas en la rivière, puis retiré et remis aux prisons, mené à Paris, où il fut flambé d'une estrange façon, mourant ce néantmoins avec une singulière constance.

Quelques années plus tard, le seigneur de Banthelu, sans doute fils de la victime des troubles de 1562, figure parmi les huguenots des environs de Mantes, qui promettent d'être fidèles serviteurs de Charles IX et en récompense le roi invite les autorités de Mantes à les protéger (1). Les autres sont les seigneurs de Laporte (1), de Vaudencourt (2), de Villers (3), de Dampoix (4) et de Fontaines (5).

Au milieu du siècle suivant, en 1640, c'est « au seigneur et à la dame de Bantelu, où se retire le ministre », qu'est signifié un arrêt du Conseil ordonnant la démolition du prêche de Limay (6). Cette famille resta fidèle à la Réforme depuis ses origines jusqu'à la Révocation : en 1685, le jeune seigneur, célibataire, donnait (comme ses parents en 1640), asile au pasteur qui célébrait encore à cette époque le culte dans le temple d'Avernes et (plus rarement) dans celui de Limay (7).

(1) Lettre du 7 mars 1574, datée du faubourg Saint-Honoré lès Paris, citée par Py, p. 18.

(1) Jean de la Porte, seigneur de la Porte et de Touteville, épouse à la fin du XVIe siècle la veuve de Jean de Hazeville (Bib. nat., pièces orig., vol. 1499, dossier 33956, pièce 21 reproduite ci-après). La Porte et Touteville sont dans la commune d'Asnières-sur-Oise à l'ouest de Beaumont.

(2) Vaudencourt est une commune du département de l'Oise, canton de Chaumont. Nous n'avons trouvé dans le Vexin aucune localité du nom de Laporte.

(3) Villers-en-Arthies à l'ouest d'Enfer : la génération précédente y renfermait déjà des protestants, c'est même, sauf erreur, le plus ancien nom de huguenot connu en Vexin : voir ci-dessus.

(4) Peut-être Damply près Montalet-le-Bois au sud d'Avernes.

(5) Peut-être Fontenay au nord de Limay.

(6) Requête de 1685 (citée par Py, p. 61) pour la destruction du Temple de Limay.

(7) « A Bantelu est la maison d'un seigneur religionnaire où se retire le ministre ». Il n'y a « dans toute la campagne que deux gentilshommes, les sieurs de Bantelu et de Villers non encore mariés, et peu affermis dans leur religion » (ibid., p. 64).

Ainsi tout autour de Hazeville et Enfer, berceau du protestantisme en Vexin, nous trouvons, au XVIe siècle et encore au XVIIe, les traces de l'existence de familles seigneuriales ou roturières ayant adhéré à la Réforme à Villers, Banthelu, Gadancourt, Avernes, et plus loin à l'ouest, en allant vers Pontoise, Ableiges.

Ableiges : les Maupeou.

Une faible ondulation de terrain, sur laquelle court toute droite la grande route de Paris à Rouen, sépare le bassin de la Seine de celui de l'Oise; de la Villeneuve-Saint-Martin, par exemple, on descend dans la jolie vallée de la Viosne : sur la rive droite s'étagent coquettement les maisons d'Ableiges; la route de Pontoise à Gisors serpente au fond du vallon. Dans la partie la plus élevée du village, un clocher gothique surmonte une église où l'on remarque deux pierres tombales d'anciens seigneurs du pays (1). Le château était de l'autre côté de la route de la Villeneuve-Saint-Martin. Il a été entièrement démoli, et de la ferme voisine, au milieu d'une cour embroussaillée, il ne reste guère qu'un colombier, grosse tour cylindrique assez pittoresque. Un propriétaire voisin a encastré au-dessus du portail de son jardin un écusson provenant évidemment de l'ancien château : en chef, trois étoiles; en pointe, un hérisson; le tout surmonté d'un casque : ce sont les armes des Maupeou.

Or, Gilles de Maupeou, seigneur d'Ableiges et de la Villeneuve (Saint-Martin), intendant des finances au début du XVIIe siècle, contribua puissamment au transfert du culte d'Ablon à Charenton. Fonctionnaire intègre, il était hautement apprécié par Henri IV et Sully; il devint

(1) L'une est en quatre morceaux, et les inscriptions — du XVIIIe siècle semble-t-il — sont à peu près indéchiffrables. Sur l'autre on lit : « Cy gist haut et puissant seigneur messire Gilles Marie de Maupeou, chevalier seigneur comte d'Ableiges, La Villeneuve Saint-Martin, Chamblay et autres lieux, conseiller d'état, doyen d'un des quartiers de Mrs les maitres des requêtes ordinaires du roy, commissaire général des postes et messageries de France, décédé le 13e mars 1745, âgé de 65 ans ».

conseiller d'État, contrôleur général des finances. Les pasteurs de Paris lui dédièrent plusieurs ouvrages ; en 1636 encore, Du Moulin loue « ses saintes méditations » (1). Son fils abjura en 1641.

Arthieul et Chaumont (Quitry).

En suivant pendant quatre lieues l'ancienne grande route de Pontoise à Magny-en-Vexin, on arrive, un peu avant cette petite ville, à un endroit où il y eut aussi, au XVIIe siècle, des seigneurs protestants : Arthieul, au sud de la route de Chaumont-en-Vexin (2).

La famille des seigneurs de Chaumont avait pour blason : fascé d'argent et de gueules de huit pièces (3). Le premier qui semble avoir adhéré à la Réforme fut Antoine de Chaumont, seigneur de Quitry (ou plutôt Guitry) (4) et de Bertichère (5), compagnon d'armes de d'Andelot. Son fils Jean prit souvent part aux guerres de religion et aux assemblées politiques des réformés; il mourut vers 1592 à Gournay-en-Vexin (6). « C'était, dit de Thou, un homme grave, habile à manier la parole, et non moins distingué par son courage que par sa prudence ». Nous citerons ici seulement quatre membres ou alliés de cette famille non mentionnés dans la *France protestante :* en 1685 se trouvait dans le temple (ou dans le cimetière protestant) (7) de Limay une pierre tombale dont les dates n'ont pas été conservées. Elle portait, cette inscription : « Cy gisent en attendant la résurrection dame

(1) Pour plus de détail sur ce personnage voir notre *Histoire de l'Église de Paris sous Henri IV*, p. 193, etc. Le petit-fils de Maupeou fut le trop célèbre surintendant Fouquet.

(2) Arthieul est en Seine-et-Oise, Chaumont dans l'Oise.

(3) *France prot.*, 2e édit., t. IV, col. 248, on a imprimé *Athieules* au lieu d'Arthieules.

(4) Commune du canton d'Écos, département de l'Eure, au sud-ouest de Chaumont.

(5) Hameau de la commune de Chaumont-en-Vexin (Oise).

(6) Commune du département de l'Eure, sur l'Epte.

(7) Le procès-verbal de démolition du temple, le 1er novembre 1685, dit seulement : « Nous avons remarqué une belle tombe de six à sept pieds de long sur trois pieds de large » (cité par Py, p. 69).

Élisabeth du Ménil en son vivant femme de messire Louis de Chaumont, chevallier seigneur d'Artieulle, et Judith de Chaumont sa fille, en son vivant femme de messire Jacques Stuart, chevallier seigneur de Vésine et de Sanius (1), qui n'a voullu estre séparée après sa mort de celle dont elle n'avoit esté séparée pendant sa vie ».

Buhy : Du Plessis et Du Moulin.

Enfin un peu avant d'arriver à l'Epte, frontière de la Normandie, Buhy fut le lieu de naissance de deux protestants illustres : Du Plessis-Mornay et P. Du Moulin. Jacques de Mornay et Françoise du Bec Crespin y eurent pour fils, le 5 novembre 1549, Philippe, plus tard seigneur du Plessis-Marly, célèbre sous le nom de Du Plessis-Mornay. Voici ce que raconte Mme du Plessis-Mornay dans ses *Mémoires* (2), à propos de sa belle-mère Françoise du Bec Crespin et de sa conversion, quelques années après la naissance de son fils :

Or y avoit-il six ou sept ans qu'elle avoit congnoissance des abus de la papauté et désir de faire profession de la Religion réformée; mais les feux qui estoient lors encore allumés en France, et la crainte qu'elle avoit de la ruyne de sa maison, la faisoit dissimuler, joint que feu M. de Buhy n'en monstroit aucun sentiment; elle ne laissoit touttefois de lui en parler par occasion et quelquefois aussi il la trouvoit lisant en la Bible, aux psalmes ou en quelque autre livre dont il ne s'offensoit point. Seulement il l'advertissoit qu'elle ne le mist en paine à la rigueur du temps. Or estant veufve, elle ne voulut monstrer si tost changement; ny se déclarer avant qu'elle eust fait faire l'enterrement, obsèques et funérailles de feu M. de Buhy. Et comme feu M. d'Ambleville (3), père de M. de Villerceaux (4), puîné de la

(1) A la bataille de Dreux, en 1562, le connétable, d'après de Thou, fut fait prisonnier par *Robert Stuart, sieur de Vézines* (*France prot.*, 2e éd., t. II col. 1054). Un capitaine *Guillaume Stuart de Vézines*, commandait en 1587 les Suisses envoyés au secours des protestants du Dauphiné (*France prot.*, 1re éd., t. IX, p. 318 *a*). Au lieu de Sanius, faut-il lire San. Ius. (Saint-Just)? Nous retrouverons ci-après ce nom près de Chambly (Oise).

(2) P. 12 et suivante.

(3) Jacques de Mornay, qui épousa en 1512 Madeleine Villavoine, dame de Villarceaux.

(4) Nicolas de Mornay, fils de Jacques, qui épousa, en 1547, Anne Lhuillier.

maison de Mornay et Mme de Villerceaux, sa belle-fille, lui remontrèrent qu'elle faisoit mal, congnoissant les abuz, d'y continuer, etc.; depuis, peu à peu, elle s'abstint d'aller à la messe, tantost soubs prétexte de son deuil et tantost de quelque indisposition. Touttefois ses enfans continuoient à y aller, et y envoyer ordinairement les plus petits. Enfin admonestée de Dieu par une griefve maladie où elle fit son testament et pensa mourir, elle se déclara ouvertement l'an 1560, avec tous ses enfants, et du depuis en a tousjours fait comme elle fait encore aujourd'hui profession ouverte... Mesmement du temps de la Saint-Barthélemy 1572, que l'Évangile se taisoit presque par toute la France, il continua tousjours en sa maison.

« Françoise du Bec, ajoute M. Grave (1), envoyait le plus qu'elle pouvait ses enfants à Bourry, chez son frère Philippe du Bec Crespin, qui partageait ses croyances nouvelles... Après la mort de son père, maître Jehan de Lus, « depuis curé de Magny », exhorta Philippe de Mornay à fuir les nouveautés. En 1562, Mme de Buhy passait son temps à Montagny, près Montjavoult.

Une vingtaine d'années après Du Plessis-Mornay, dans le même château, naquit le futur pasteur de Paris et savant théologien Pierre du Moulin. Son autobiographie s'exprime ainsi (2) :

Les troisiesmes troubles s'estant esmeus, le château de Mouy (3) fut pris par M. de Fosseuse (4). Mon père, qui estoit dans ce chasteau, trouva moyen de se sauver. Et la persécution estant rude, après diverses courses et changemens de lieux, il vint à Buhi au Vexin, où il arriva le 25 septembre 1568. M. de Buhi estoit frère aisné de M. Du Plessis-Mornay. Estant encore de la religion, il reçut mon père et ma mère en sa maison. Là je nacquis le 16 octobre 1568, à neuf heures devant midi, et fus présenté au baptesme par M. de Buhi et baptisé par M. Viault, dit du Buisson (5).

(1) *Calvin*, etc., p. 13.

(2) Ms. de la bibl. Soc. hist. prot., publié dans le *B. h. p.*, 1858, p. 171, et de nouveau, plus correctement, par M. Weiss, pour ce passage, en 1906, p. 363.

(3) Chef-lieu de canton du département de l'Oise, sur le Thérain.

(4) Village du département de l'Oise, canton de Méru, sur la route de Beaumont à Méru.

(5) Nous ne savons si c'est le même personnage que Martin du Buisson, qui prêchait vers 1563 aux environs de Valenciennes (*Encycl. des Sc. rel.*, IV, 760).

L'an 1569, les persécutions croissantes, mon père, après avoir mis ma mère et ma sœur Ester et mon frère Joacim à Saint-Just près de Chambly (1) et m'avoir mis en nourrice chez la femme d'un gravennier de Buhy, se retira à Sedan, et envoya quérir ma mère et ma sœur Ester et mon frère Joacim, mais je demeuray en nourrice audit lieu... Le 12 juin 1573, mon père épousa [en secondes noces] demoiselle Guillemette d'Aurigny de la maison d'Anserville, près Beaumont (2). Elle estoit veuve de Mercatet, ministre à Montataire et à Anserville. De ce mariage sont sortis plusieurs enfans. Le premier a esté une fille, nommée Marie, présentée au baptesme par M. de Saint-Just (3).

A Buhy, le seigneur avait aménagé pour l'exercice du culte réformé « un grand bâtiment », qui fut rasé en 1806 seulement (4).

En dehors de Buhy, où ils ne pouvaient s'assembler que pendant les séjours du seigneur du lieu, tant qu'il fut protestant, les réformés du Vexin se réunirent ailleurs aussi sous la protection d'autres seigneurs, par exemple celui de Banthelu, dont dépendait Avernes. C'est ainsi que me paraît s'expliquer l'origine première du culte dans cette localité proche de celle où Calvin avait reçu asile.

§ 4. — L'EXERCICE DU CULTE A AVERNES

Le culte dont nous avons ci-dessus essayé de retracer les débuts obscurs à Hazeville et Banthelu, s'est maintenu ensuite à Avernes de façon pour ainsi dire officielle, parce que ce village, d'accès assez facile et dépendant du fief d'un seigneur protestant, se trouvait à la distance pres-

(1) Chambly est une commune de l'Oise limitrophe de Seine-et-Oise, à une lieue de Beaumont, sur la route de Méru, et Saint-Just, à deux kilomètres au delà, près de cette même route, est dans la commune de Belle-Église. En 1698, le rapport d'un intendant porte qu'il reste « à Belle-Église une famille huguenote » (Ch. Weiss, *Histoire des réfugiés*, t. II, p. 393).

(2) Anserville est une commune de l'Oise au nord de Fosseuse (dans le *B. h. p.* 1858, on a imprimé à tort *Auserville*). A Montataire, près Creil, a été célébré en 1564 le mariage du cardinal de Châtillon et d'Elisabeth d'Autheville (cf. notre *Église réf. de Paris sous Henri IV*, p. 411 et *B. h. p.*, 1902, p. 585).

(3) Sans doute Saint-Just, près Chambly, où Pierre du Moulin avait été en nourrice.

(4) Par M. de Caylus (cf. H. Py, *op. cit.*, p. 20).

crite par divers édits au delà de Meulan et de Mantes, et même au delà de Paris (dix lieues). Ainsi l'édit de Poitiers, en 1577, interdit l'exercice du culte autour de la capitale jusqu'à « une lieue grande par delà Meulan, Vigny, Méru, etc. ».

Peut-être même pourrait-on faire remonter la date précise de l'établissement d'un culte régulier à Avernes à l'année 1563, où il fut interdit de construire un temple à Meulan, chef-lieu du bailliage dans lequel se trouvait Avernes (1).

En l'an 1563, les religionnaires ayant voulu bastir un presche à Meullent en conséquence de l'édit de pacification suivant lequel ils pouvoient en édifier un dans chaque bailliage, les habitans de la ville de Meullent s'opposèrent à cet établissement et présentèrent leur requête à la reine, expositive de leurs raisons et motifs; en conséquence intervinrent lettres patentes de Charles IX qui firent défenses à ces novateurs de bastir aucun presche à Meullent et enjoignirent au bailly de Meullent ou son lieutenant, de les en empêcher. Il leur fut indiqué le village d'Avernes où ils pourroient en bastir un pour le ressort dudit bailliage, ce qu'ils exécutèrent presque aussitôt, et tinrent leurs assemblées, leurs presches et leurs conférences dans cette partie du Vexin (2).

Le château de Banthelu venait d'être mis à sac en 1562.

Mais la construction d'un temple proprement dit à Avernes remonte-t-elle au XVIe siècle? Je ne le crois pas. Les protestants se réunissaient dans quelque bâtiment appartenant au seigneur, peut-être simplement une grange comme à Vassy et ailleurs. Les plus anciens noms connus sont ceux de deux laboureurs incarcérés à Meulan et à Paris en 1568. Parmi les poursuites et condamnations pour hérésie, documents publiés par M. N. Weiss d'après les registres d'écrou de la Conciergerie de Paris (3), on lit à la date du 7 janvier 1569 :

(1) Il ne faut pas confondre comme on l'a fait parfois *Averne près Meulan* avec *Averme près Moulins* (lieu d'exercice du culte réformé en Bourbonnais).

(2) Le président Levrier. *Essai sur Meullent* (*loc. cit.*, t. XLIII).

(3) *Bull. hist. prot.*, 1901, p. 642. Parmi les noms inscrits le 13 janvier, je relève celui de « Pierre Prieur, natif de Vauleroux en Beauvoisis » (Le Vauroux, canton d'Auneuil, Oise).

Hardouyn Cornouille, laboureur natif d'Averne près Meulant et y demeurant et Nicolas Truffault laboureur, natif dudit Averne et y demeurant, amenez des prisons de Melan, comme prisons empruntées pour les prisons de céans, par Pierre Doulay, sergent royal... en vertu de certain arrest de la Cour de Parlement du 10e décembre 1568 dernier passé, signé Malon, obtenu à la requeste de M. le procureur général du Roy, par lequel est ordonné que lesdits Truffault et Cornouille et aultres denommez audit arrest, qui ont porté les armes contre le Roy, seront prins au corps et amenez près ès prisons de céans pour ester à droyt.

Hérésye. Renvoyez audit Meulant pour leur faire et parfaire leur procez. Arrêt du 24 janvier.

Lorsque l'édit de Nantes (art. XI) accorda aux réformés deux lieux de culte par bailliage, les commissaires (1) chargés de l'exécution de l'Édit en Ile de France, choisirent en 1599 Avernes pour le bailliage de Mantes. En 1601 c'était avec Ablon (pour l'Église de Paris) et Claye (pour la région à l'est de Paris), tout ce qu'il y avait comme lieux d'exercice public dans le « colloque » de l'Ile de France (2). Cette désignation d'Avernes ne fut pas nécessairement suivie aussitôt de la construction d'un temple : les députés généraux des Eglises réformées, rendant compte de leur mandat vers 1611, disent en propres termes : « Il n'a point esté jusqu'icy basti (à Avernes) aucun temple (3).

Cependant cet état de choses provisoire ne pouvait se prolonger indéfiniment. Dans les premières années du règne de Louis XIII un bâtiment spécialement affecté au culte fut construit à Avernes, non pas — comme souvent ce fut ailleurs le cas — dans un lieu écarté, mais sur l'une des rues principales, celle qui va de Théméricourt à

(1) Le président Jeannin et François d'Angennes, seigneur de Montlouët, que l'assemblée des protestants à Nantes en 1593 avait déjà désigné comme l'un des commissaires chargés de défendre leurs intérêts.

(2) Actes du synode provincial réuni à Claye en 1601 (ms. aux archives munic. de Vitry-le-François, copie à la Bibl. Soc. hist. prot.).

(3) *Mémoire et estat sommaire des affaires tant générales que particulières qui ont esté faites par les sieurs de Villarnoul et de Mirande, deputez généraulx des Églises de ce royaume près le Roy, pendant le temps de leur charge qui commença te premier jour de novembre 1608.* Ms. à la Biblioth. Soc. hist. pr. fr.

Gadancourt. C'était d'ailleurs un bâtiment de dimensions modestes, à en juger par celles du terrain, et l'architecture n'avait sûrement rien de très monumental.

Mais la seule présence de cet édifice à quelques centaines de pas de l'église catholique ne pouvait manquer d'exciter le mécontentement du curé de Saint-Lucien et des autorités ecclésiastiques. En 1627, le fameux curé de Charenton, le Père Véron, grand controversiste, se flatte d'avoir obtenu « la conversion du seigneur d'Avernes où est établi le plus ancien prêche de France » (1).

En 1633, autre abjuration, celle d'une demoiselle de Monbine : le ministre d'Avernes Benjamin Tricotel eut à ce sujet un « pourparler » avec le curé Gabriel Ferrand (2).

Des cinquante années suivantes de l'histoire de l'Église d'Avernes nous n'avons pu retrouver aucune trace, sinon quelques détails relatifs aux pasteurs, qu'on trouvera ci-après.

La révocation de l'édit de Nantes fut signée le 22 octobre 1685. Cinq jours après, le samedi 27, le délégué de l'élection de Mantes, accompagné de maçons et de charpentiers, avec les huissiers et les archers de la maréchaussée, vint faire détruire le temple d'Avernes (3).

§ 5. — L'EXERCICE DU CULTE A LIMAY

Comme le lieu de culte du bailliage de Meulan, un autre temple voisin avait été déjà détruit deux jours auparavant : celui qui se trouvait sur la rive droite de la Seine en face de Mantes même, à Limay, faubourg relié à la ville par un pont de grande importance économique et stratégique. Par là pouvaient passer les protestants disséminés dans le Mantois sur la rive gauche de la Seine, d'ailleurs en moins grand nombre que dans le Vexin sur la rive droite.

(1) C'est le titre d'un rarissime petit livre cité par Douen, *Révolution à Paris*, t. I, p. 256 et 259.

(2) Celui-ci en a rendu compte dans un vol. in-8° publié à Paris en 1633 (*France prot.*, 1ᵉʳ éd., t. IX, p. 421 *a*).

(3) Py, *op. cit.*, p. 44.

Dès 1560, il y avait à Limay « une trentaine de familles infestées d'hérésie » (1).

A propos des troubles de 1562 l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées* rapporte ceci (2) :

Ceux de Dreux et de Mante s'estoyent aussi esmeus dès le commencement de ceste guerre, jusques à courir sus à quelques gentilshommes de leurs voisins estans de la Religion, mais enfin ceux du chasteau de Mézières et d'Olivet les contraignirent de se tenir clos dans leurs portes, ne laissant de faire du pis qu'ils pouvoient, pillans, tuans, chassans les suspects de la religion, et se jettans mesmes sur les paysans qui venoyent au marché; entre autres un gentilhomme de la maison du Mesnil au bourg, combien qu'il ne fust de la Religion et fust de la suite du sieur de Villarceaux (3), leur gouverneur; toutesfois ayant esté découvert comme il tenoit quelque gros propos à deux moines du prieuré de Gassicourt (4), fut chargé comme estant de la Religion, et après infinis coups, encores traîné en prison, où il rendit l'esprit incontinent, ayant eu le bras coupé en ceste émeute. Un autre gentilhomme qui le cuidoit défendre, et un pauvre porte pannier aussi, ne leur ayant pas respondu à leur souhait, entrant en la ville, fut très cruellement massacré et jeté en la rivière, comme aussi une riche boutique d'un apothicaire nommé Margas fut pillée et une bonne partie de ses drogues bruslées en la rue comme si elles fussent empoisonnées, d'autant qu'il estoit de la Religion, de sorte que Villarceaux fut contraint d'abandonner la ville et son gouvernement.

En 1573, il y a une accalmie : Charles IX enjoint à ses « chers et bien aimés de Mantes » d'avoir à « prendre garde à la seureté de la ville et du pont », afin que « les dits de la nouvelle opinion puissent cognoistre comme nostre droite et sincère intention est de conserver tous nos subjects en seureté et repos » (5).

Pendant la fin des guerres de religion Mantes joua un

(1) Chrestien, *Mémoires*, etc., ci-dessus cités, f. 429.

(2) T. II, f. 130 (édition Baum et Cunitz, t. II, p. 170).

(3) Sur Mézières-en-Drouais et Mesnil-au-Bourg, près Marsauceux (Eure-et-Loir), voir H. Lehr, *La Réforme dans le dép. d'Eure-et-Loir*, Paris, 1912, p. 129 et suivantes. Villarceaux est dans la commune de Chaussy, à l'ouest de Banthelu.

(4) Commune contiguë à Mantes, à l'ouest.

(5) Lettre du 28 février 1573, liasse 17 des archives munic. de Mantes, cité par Py, *op. laud.*, p. 17.

rôle important, surtout depuis que Henri IV y entra, cinq jours après sa victoire d'Ivry, le 19 mars 1590. Les pasteurs aumôniers du roi de Navarre, puis ceux de sa sœur Catherine de Bourbon y prêchèrent alors à diverses reprises (1). Ce fut à Mantes que le roi assista pour la dernière fois, le 18 juillet 1593, au prêche (fait par Antoine de la Faye) avant d'aller abjurer à Saint-Denis (2). Une assemblée générale des protestants se réunit peu après à Mantes et à Meulan de novembre 1593 à janvier 1594.

Il n'est pas dans notre dessein (et vu le peu de documents, il serait hors de notre pouvoir actuel) de raconter en détail l'histoire de l'Église de Mantes. MM. Grave et Py ont déjà consacré à divers épisodes des pages intéressantes dans des travaux que nous avons déjà utilisés ci-dessus à mainte reprise. Nous désirons seulement mettre en lumière certains points relatifs au temple et aux pasteurs.

A Limay on se réunit d'abord « non en public ni à son de cloche, mais dans quelque masure ou grange à l'extrémité du faubourg » (3).

Il existe encore à Limay, une *rue du Prêche* et une *rue du Temple,* l'une et l'autre à la lisière du bourg, du côté des champs, mais l'une à l'ouest, l'autre à l'est. Nous avons lieu de croire que la première conserve le souvenir de l'endroit où avaient lieu les réunions au XVIe siècle, tandis que la deuxième correspond au lieu de culte public après l'édit de Nantes, au XVIIe siècle. La *rue du Prêche* s'appela jusque vers 1860, suivant l'usage ancien, *rue de la Prêche;* d'après une tradition locale qu'a bien voulu nous transmettre M. Tarrou, pasteur à Mantes, « la maison qui servit de prêche existait encore il y a vingt-cinq ou trente ans à l'angle de la rue des Capucins et de la rue du Prêche : grande maison à deux étages avec des pièces

(1) Dans sa *Remonstrance à Madame* (Paris, 1601, p. 94), le pasteur apostat Cayer rappelle ce qui se passait entre Madame, ses aumôniers (Cayer et M. de Vaux) et diverses personnes « en votre salle de Mantes ».

(2) L'Estoile, *Journal de Henri IV,* etc.

(3) Cf. *Requête* de 1685 demandant la destruction du temple, publiée par H. Py, *op. cit.,* p. 62.

immenses, au caractère monumental. Cette maison fut vendue en 1830 et dans l'acte de vente rien ne donne aucune indication sur le caractère ou la destination de cette maison; aujourd'hui elle appartient à un maraîcher et on en a absolument changé l'intérieur. »

Quant au temple bâti au commencement du XVII[e] siècle « par l'autorité de Monsieur de Sully », il se trouvait sur un terrain dépendant du seigneur de Limay (1) et du chapitre royal de Mantes. En sortant de Mantes par le vieux pont et la rue de Paris on arrivait aussitôt à la place dénommée encore aujourd'hui *place du Temple;* à l'est on voit encore le long de la *rue du Temple* un pan de mur ancien, bordant un jardin où était l'édifice lui-même (2). Un passage étroit descend dans une salle souterraine qu'on dit parfois construite par les Capucins. Ne seraient-ce pas plutôt les fondations de l'ancien temple, un caveau servant à l'occasion de dépôt mortuaire pour les cercueils des protestants? Il existe encore à Charenton dans le jardin de l'école dirigée par les sœurs, une salle souterraine de ce genre à l'emplacement même où s'élevait le premier temple construit en 1606, et c'est là que fut déposé par exemple le cercueil du maréchal de Gassion (3).

Ce n'est pas seulement Sully dont la présence près de Mantes fut souvent utile aux réformés de la région. Déjà son père avait adhéré à la Réforme. François de Béthune, baron de Rosny en aval de Mantes, avait suivi le prince de Condé et après la bataille de Jarnac fut emmené captif dans le château de l'Ile-Adam (1569). Quand son fils Maximilien se trouvait dans le château de Rosny qu'il fit reconstruire, on y pouvait célébrer le culte (4). Aussitôt

(1) En 1685, c'était M. d'Amonvillié (H. Py, *loc. cit.*).

(2) Jardin appartenant en 1914 à Mademoiselle Annette Duvivier, d'après les renseignements que je dois à la bienveillance de M. le pasteur Tarrou, recueillis par lui notamment auprès de M. Poyer, clerc de notaire.

(3) *Bull. hist. prot.*, 1906, voir le plan dressé par nous, p. 298.

(4) Après la peste de 1586, on avait enlevé tous les meubles et « bien éventé et flambé les logements ». C'est alors que la première femme de Rosny avait erré deux jours et deux nuits aux alentours, dans la forêt, « sans avoir osé prendre ni pu trouver autre retraite ni couvert que son carrosse pour boire, manger et dormir ». (*Mémoires* de Sully, I, p. 44 et 98.) C'est

après l'édit de Nantes il existait en outre à Limay, pour les protestants de Mantes et des environs, un lieu d'exercice fixé par les commissaires de l'Édit en même temps que celui d'Avernes : c'est là sans doute que Louise de Coligny fit la Cène « à Mantes » le jour de Pâques, comme elle l'écrit à sa fille le 24 avril 1599 (1).

Le temple de Limay.

La construction du temple de Limay remonte, avons-nous dit, aux premières années du XVIIe siècle (2). « Le plan du presche de Limay par nous produit, disait une requête de 1685, fait assez connoistre qu'il est proche des portes de la ville au milieu de trois églises, et si proche de celle des Capucins et de la paroisse du dit fauxbourg, que le chant de Marot trouble l'office des bons pères capucins et encore davantage le chant de ladite paroisse (3). » La réponse faite à cette requête indique que « le prêche a esté basty par un particulier depuis l'édit de Nantes dans un champ appartenant aux chanoines de Mantes ».

Ce temple était couvert en tuiles (dix mille environ). Sur ses dimensions la requête demandant sa destruction nous renseigne approximativement : les deux maîtresses poutres avaient vingt pieds, c'est-à-dire que le temple était long de six à sept mètres. On y trouvait plusieurs

aussi à Mantes qu'eut lieu le second mariage de Rosny, en 1592 (Cf. notre *Eglise réf. de Paris sous Henri IV*, p. 318). Par contre, c'est chez le frère (catholique) de Maximilien, Salomon de Rosny, gouverneur de Mantes, qu'eut lieu, le 7 décembre 1593, à Mantes, une dispute théologique entre Du Perron (futur cardinal) et Berauld (futur professeur à Montauban), cf. BENOIT, *Hist. de l'Édit de Nantes.*

(1) *B. H. P.*, 1871, p. 488. D'après les *Mémoires* de Sully (I, p. 312), ce pourrait être aussi à Rosny que la princesse aurait communié; le baron lui montra là, en tout cas, ses nouvelles constructions. Les *Actes de Sully* (édition de Mallevoue, 1912, p. 13) renferment un traité avec Jehan Wolf et Antoine Lambert, marchands bourgeois habitant la ville de Mantes, pour « establir une tisseranderie de la ville de Mantes pour toiles fines d'Hollande ou aultres ».

(2) « Je ne retrouve point, dit CHRESTIEN (*Mémoires* cités), l'année qu'il fut estably un presche : si ce fut sous Charles IX, ou, comme quelques-uns le disent, dans les premières années de Henri IV » ; d'autre part, on lit dans la *Requête* de 1685 : « par le tesmoignage des plus anciens dudit fauxbourg, le dit presche a esté basty longtemps après l'édit de Nantes. »

(3) Archives nationales, TT 251, cité par PY, p. 66.

rangées de bancs, une chaire, une table pour la communion, et les commandements de Dieu dans un cadre qui subsistait seul lors de l'inventaire en 1685 (1) : le texte des commandements avait été mis en lieu sûr par un protestant ou enlevé comme trophée par un catholique.

Les pasteurs de Mantes et Avernes.

La présence de Sully à Rosny, et le fait qu'il resta lieutenant du bailliage même après sa disgrâce sous Louis XIII, assurèrent aux protestants mantois certains avantages. Ainsi leur pasteur touchait un supplément de traitement contre lequel on protestait devant les synodes nationaux de 1603, 1607 et 1609 (2).

Qui était le « ministre de Mante » dont on signale la présence et l'ingénieux stratagème pour prêcher à Paris

(1) Py, p. 69.

(2) Synode de Gap, XXX : « La province de l'Ile de France s'étant plainte que sur la somme totale des deniers qui lui sont octroyés..., on en retranche cinq cens escus qui sont particulièrement emploiés à l'entretien de deux pasteurs de ladite province, la compagnie... défend auxdits pasteurs, sous peine de très forte censure, de tirer le paiement de leur pension par une autre voie que celle de l'ordonnance des autres Églises, néanmoins afin de soulager et accommoder lesdits pasteurs, on a résolu d'accorder encore deux portions à l'Ile de France. »

Synode de la Rochelle, LVII : « Sur la proposition faite par les députés de l'Ile de France pour les cinq cens écus qui ont été ci-devant tirés sur leur département pour la pension des deux pasteurs de Mantes et de Fontainebleau : la compagnie considérant les portions surnuméraires qui ont été attribuées à la susdite province et à ses annexes, n'a point trouvé qu'elles eussent sujet de se plaindre pour le passé : et pour l'avenir elle a octroyé cinq portions surnuméraires à ladite province, pour subvenir auxdites Églises de Mantes et de Fontainebleau, et lui a enjoint de faire que lesdits pasteurs se rangent à l'ordre desdites Églises et se contentent des gages ordinaires que reçoivent les autres pasteurs de ladite province. Et s'ils n'acquiescent pas à l'autorité du synode, elle y pourvoira par les voies de la discipline ».

Synode de Saint-Maixent, XXIII : « Sur la plainte continuée par la province de l'Ile de France, de ce que par le commandemant de M. le duc de Suilli, le ministre de Mantes et celui de Fontainebleau reçoivent cinq cens écus sur les portions adjugées à ladite province : la compagnie ordonne que ledit synode remontrera derechef auxdits pasteurs ce qui est leur devoir, afin qu'ils s'y rangent, à défaut de quoi on procédera contre eux par censures : et cependant pour le soulagement desdites Églises et de ladite province, outre les deux portions de l'ordinaire, sous le nom des deux dits pasteurs, et les cinq extraordinaires octroyées par le synode national de la Rochelle, on a adjugé deux portions de surplus à l'État de ladite province, jusqu'au prochain synode national » (Aymon, *Actes des Synodes*, t. I, 2e partie, p. 285, 335 et 385).

même vers 1571 (1)? Peut-être *Liévin de Beaulieu* qu'on retrouve longtemps ensuite dans la région, ou *Mathieu Virel*, le plus ancien ministre connu avec quelque certitude comme ayant prêché à Mantes vers 1583 (2).

Les premières années du XVIIe siècle sont les seules où nous trouvions deux pasteurs exerçant simultanément leur ministère dans les environs de Mantes, l'un ayant pour circonscription le bailliage de Meulan et, semble-t-il, tout le Vexin français avec lieu de culte à Avernes, l'autre le Mantois avec lieu de culte à Limay. Le pasteur de Mantes est *Isaac Chorin*, de 1603 au plus tard à 1626 au plus tôt (3); il épousa la fille du pasteur qui prêche à Avernes au temps de Henri IV : *Jean Liévin, sieur de Beaulieu*, réfugié à Londres après la Saint-Barthélemy et qui paraît avoir rempli ensuite ses fonctions pastorales dans le Vexin pendant près d'un demi-siècle, jusque vers 1620. Je ne connais de lui qu'une seule lettre, assez belle d'ailleurs, datée « d'Avernes au Vexin françois le 15e mars 1582 » (4) : elle est écrite « au nom du synode de l'Ile de France et par son ordonnance », et l'on peut en déduire que cette assemblée se tenait alors à Avernes et que Beaulieu en était le modérateur ou président. En 1610, il était (peut-être en même temps) pasteur de l'Église que Philippe de Mornay réunissait près de son château du Plessis-Marly; il a alors à Limay une « conférence » de controverse avec l'abbé de Saint-Victor : Harlay de Champvallon; quelques années plus tard, en 1619, c'est Chorin qui a affaire au Père Véron, de la Compagnie de Jésus; la « dispute » a

(1) « Le ministre de Mante, prêchant à cachetes à Paris, à la *Croix verte*, près le Louvre, faisoit mettre des getons sur la table et des cartes pour tromper les survenans, s'ils n'étoient de son troupeau. » (FLORIMOND DE RAEMOND, *Hist. de la naissance... de l'hérésie*, 1610, p. 910.)

(2) PY, *op. cit.*, p. 31, d'ap. les listes de M. Auzière à la bib. Hist. pr. fr. Ce fut le fondateur de l'Église de Nemours en 1561 (*Hist. ecclés. des égl. réf.*, I, p. 750); l'orthographe *Virel* semble préférable à *Virelle* ou *Viret*.

(3) Il figure à ces deux dates sur les listes de pasteurs annexées aux procès-verbaux des synodes nationaux de Gap et de Castres (AYMOND, I, II, p. 237 et II, p. 419) : « *Chovin* (sic) est à *Mant-Averne* (sic) ».

(4) Archives de la vénérable compagnie des pasteurs de Neuchâtel. Document publié par M. le Pr Gagnebin dans le *Bull. h. pr.*, 1866, p. 500 à 503. Il s'agissait de presser l'Église de Neuchâtel de permettre à G. d'Amours de revenir exercer son ministère dans l'Eglise de Paris.

lieu à Mantes même, chez le lieutenant général Le Couturier (1).

En 1620, nous trouvons à Avernes *Maurice de Lobéran de Montigny* (fils d'un pasteur de Paris), lequel fut aussi ministre du Plessis-Marly (2), peut-être en même temps. M. Weiss admet les données de M. Auzière d'après lesquelles l'Église d'Avernes aurait été « rattachée au colloque d'Ile de France à partir de 1617 et annexée à Mantes de 1625 à 1636 ». Il reste de cette époque une précieuse relique : une Bible à la reliure de maroquin rouge semé de fleurs de lys, qui a appartenu à Henri IV et fut donnée par lui sans doute à François de Loberan qui la transmit à son fils (3). Au même temps remonte également une session du synode provincial de l'Ile de France tenu à Limay (mai 1621) que voulurent empêcher les maires et échevins de Mantes (4).

A partir du milieu du XVIIe siècle un seul pasteur, en général, desservit les deux églises de Mantes et Avernes (5) : ainsi *Benjamin Tricotel*, originaire d'un pays voisin, le Beauvaisis, étudiant à Sedan jusqu'en 1622 (6), pasteur en 1633 et en 1637, mais peut-être déjà avant et encore après ces dates. *David Billot*, étudiant à Sedan en 1641, d'abord signalé comme pasteur à Mantes de 1649 à 1667, reparaît comme pasteur à Avernes de 1679 à 1681. Réfugié en Hollande après la Révocation, il fut enterré dans le temple wallon d'Amsterdam en 1693 (7).

(1) GRAVE, *Chronique de Mantes*, p. 413.

(2) *Bull. h. pr.*, 1901, p. 175.

(3) *Bull. h. pr.*, 1901, p. 320 et 391. Nous avons établi là qu'il fallait reconnaître l'église d'*Averne* dans le mot *Avernia* de l'inscription, où se lit à la première page : « Ex libris Mauricii Loberanensis Dni Ablonii, Montignii, « Noisiae, pastoris ecclesiae Dei reformatae quae est Avernia 1620. Ceste Bible est du Roy Henry le Grand. » Ce volume a été donné par M. Garreta, à la Bibliothèque de la Soc. de l'hist. du pr. fr.

(4) E. GRAVE, le *Petit Mantais*, 1895; H. PY, *op. cit.*, p. 38-41.

(5) « Par le certificat des plus anciens de Limay il paroist qu'il y a presque quarante ans que le ministre ne fait aucune résidence dans Limay. » (*Requête* de 1685 citée par H. PY, p. 64.)

(6) *France prot.*, 2e éd , t. V, col. 382; la thèse de Tricotel est dans le *Thesaurus*, etc., de Sedan.

(7) *France prot.*, 2e éd., t. II, col. 564; t. V, col. 383 (*Daniel*, par erreur sans doute); *Bull. h. pr.*, 1866, p. 514; 1905, p. 112.

Gassein nommé par un synode de Charenton en 1669 pasteur à Mantes ne nous est pas autrement connu (1).

Philippe Chenevix, d'une famille de notables commerçants parisiens, étudiant à Genève en 1639, épousa Anne de Boubers, dont le frère Daniel était vicomte de Bernâtre et de Boismont, fut pasteur à Mantes (2) de 1677 à 1681 au moins et exerça peut-être d'abord son ministère concurremment avec D. Billot. Il se retira en Angleterre après la Révocation. A ce moment il n'y avait plus pour Mantes et Averne qu'un seul pasteur résidant à Banthelu : « Il ne vient à Limay qu'une fois ou deux fois le mois, et le plus souvent un menuisier ou un jardinier s'ingère de faire dans ledit presche l'exercice public de leur religion (3). » Ainsi s'exprime la requête qui demandait au roi l'interdiction du culte, vu la « paucité et pauvreté » des réformés domiciliés à Limay, — sans toutefois nier qu'il existât ce que nous appelons aujourd'hui des disséminés, mais en s'appuyant sur le fait qu'il n'y avait plus de pasteur en résidence à Limay.

Démolition du Temple de Limay.

Ici, comme partout ailleurs, le temple avait à peine été bâti que déjà il s'était trouvé des catholiques projetant de le détruire. Les capucins vinrent s'établir tout auprès aussitôt après la mort de Henri IV ; les réformés eurent beau protester, et même obtenir gain de cause (4), les bons pères n'en bâtirent pas moins leur couvent comme un ouvrage avancé, un poste de combat. Plus tard le trouble que le chant des psaumes durant le prêche apporte aux offices célébrés dans la chapelle du couvent

(1) Py, p. 32.

(2) Et non *Nantes* comme on lit dans la *Fr. prot.*, 2e éd., t. IV, col. 299 cf. t. II, col. 932.

(3) Requête de 1685 citée par Py, p. 65.

(4) *Journal* ms. des capucins de Limay (en 1614) cité par Cassan, *Statistique de Mantes*, Mantes, 1833 : « Sa Majesté commandoit de nous défendre de bastir un couvent au lieu désigné à Limay... La place qu'on nous vouloit donner estoit si proche qu'il pourroit arriver souvent de la rumeur de sédition entre les catholiques et les prétendus réformés, les uns allant aux Capucins, les autres au prêche. »

sera l'une des raisons alléguées pour demander la destruction du temple.

Dès 1640, le P. Véron, que nous avons déjà vu à l'œuvre à Mantes et à Avernes, avait obtenu du Conseil privé un arrêt ordonnant la démolition du prêche de Limay. Les émissaires de « messieurs du clergé de France qui pour lors étoient à Mantes » avaient déjà commencé à mettre le feu au bâtiment : mais c'était là « une entreprise trop précipitée » ; l'ordre vint de surseoir à l'exécution de cet arrêt.

Quarante-cinq ans plus tard, ces faits sont rappelés dans une requête (d'ailleurs sans date) présentée à l'intendant, par « toute la noblesse du pays, tous les habitants et le clergé de la ville de Mantes. » Le nombre total des habitants de Limay y est évalué à quatre cents feux, celui des religionnaires à « dix ou douze familles, la pluspart boutonniers et menuisiers, à loyer de maison », c'est-à-dire non propriétaires. La réponse (sans date également) fut favorable ; elle conclut — en diminuant encore les chiffres — : « Comme il n'y a plus que cinq ou six paysans qui fréquentent ce presche, tous les gentilshommes étans morts, on a résolu de le faire abattre. »

Cinq jours après l'édit de révocation du 22 octobre 1685, le gouverneur de l'Ile de France, le marquis de Cœuvres (lui-même descendant de protestants) donna ordre aux maire et échevins de Mantes de procéder à la destruction du temple de Limay... Le 1er novembre, lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux, ils trouvèrent la besogne déjà accomplie par des fanatiques et ne purent que dresser l'inventaire des matériaux et la liste des religionnaires encore résidant à Limay (1). Il y a là 8 hommes seulement, 13 femmes, 32 enfants. Les registres paroissiaux du curé de Limay, en novembre 1685, renferment une soixantaine d'abjurations (2). Ce sont des vignerons, jardiniers, merciers, menuisiers, tonneliers, boutonniers, tous gens « de petite étoffe », comme dit avec mépris la

(1) Documents publiés par H. Py, *op. cit.*, p. 68.
(2) *Ibidem*, p. 55 à 60.

requête des catholiques pour la démolition du temple.

Le zèle avec lequel ces familles d'humble condition avaient célébré le culte, souvent en l'absence du pasteur, pendant un siècle, d'autre part le courage avec lequel, malgré la douleur d'abandonner le sol natal, plusieurs centaines de ces huguenots du Mantais et du Vexin s'expatrièrent après la Révocation, tout cela explique l'acharnement avec lequel on s'appliqua, ici comme partout en France, à détruire l'œuvre de l'édit de Nantes (1). Et tout cela suffit aussi pour donner un poignant intérêt et une austère grandeur aux rares vestiges de ce passé, aux frustes pans de murs qu'on peut voir encore à Hazeville, à Avernes, à Limay... « Si les hommes se taisent, a dit Jésus-Christ, les pierres crieront » (2).

JACQUES PANNIER.

(1) En 1698, l'intendant adressa au gouvernement un mémoire sur le nombre des huguenots sortis ou restés dans la généralité de Paris. Voici ce qu'on y lit concernant notre région : « *Pontoise*. Il n'y avait que deux familles de huguenots dans l'élection, qui sont deux familles nobles qui ont fait abjuration et y sont restées, sçavoir MM. d'Aiguillon, de Réal, et la dame de Brécourt avec les demoiselles ses filles ». (Ces noms d'Aiguillon et de Brécourt ne sont pas mentionnés dans la *France protestante*, non plus que celui de Réal, qui est peut-être une erreur de lecture pour *Vauréal*, localité entre Pontoise et Boisemont.) « *Mantes*. Lors de la Révocation de l'Édit de Nantes il y avait dans l'élection 80 familles de huguenots dont aucune noble et de considération : dans la ville de Mantes il n'y en avait point. Il en est sorti 74 familles; il n'en est resté que 6 qui font le nombre de 20 personnes qui vivent comme auparavant sans aucun exercice de notre religion. Il y avait un temple dans l'élection. » (Biblioth. nat., ms. fr., fonds Mortemart, n° 88; document publié par CH. WEISS, *Histoire des réfugiés*, t. II, 1853, p. 392; A. DE BOISLISLE, *Mémoires des Intendants*, etc., 1881, p. 151; *Bull. hist. pr.*, 1880, p. 553.)

(2) Sur l'inauguration du temple actuel de Mantes, le 22 juillet 1866, voir le *Bull. h. pr.*, 1866, p. 447.

Documents

LE PAPE SIXTE V ET LA LIGUE

13 juin 1585

On connaît l'argument favori des historiens catholiques : Jamais l'Église n'a demandé la destruction des protestants, la Saint-Barthélemy fut un crime politique, la Ligue un soulèvement national, etc. Bien des fois nous avons dû citer les exhortations si explicites de Pie V aux souverains français pour qu'ils exterminent les huguenots jusqu'au dernier (28 mars 1569 — *Bull.* 1912, 564). On sait avec quel empressement, en conséquence, Grégoire XIII applaudit à la Saint-Barthélemy (*Ibid*, 1877, 372; 1890, 411 et 1891, 418). — Voici une lettre non moins significative du successeur de Grégoire XIII, Sixte V, le pape qui excommunia Henri de Navarre et le prince de Condé et les priva de leurs états et dignités (sept. 1585) (1) et qui mit l'Angleterre en interdit. — Cette lettre promet à Henri III son appui pour que les ligueurs réussissent dans leur effort d'extirper l'hérésie huguenote. Henri III, fort de cet appui — la lettre du pape est du 13 juin 1585 — promulgua, le 7 juillet suivant, le fameux édit de Nemours qui mettait les huguenots hors la loi — édit dont Bernard Palissy fut une des victimes.

M. E. Charavay qui a donné, dans son Catalogue d'Autographes (vente du 16 juin 1913) le fac-similé de ce

(1) Voy. la protestation de Hotman parue sous le titre de *Brutum Fulmen* et traduite en français *Protestation et Défense.....* 1587.

Sixtus pp V.

Carissime in Xpo fili nr̃ sal. et aplicā benedictn. Cō
molto dispiacer nr̃o havemo inteso il tumulto di
cotesto regno, et il travaglio della maestà vra.
p noi p l'obligo che questa s.ta sede tiene a cote
sta corona, et p l'amor che portiamo alla sua psona,
havemo voluto scriverli la mēte nra, che e aiutar
la in ogni bisogno, ne pmetter in modo alcuno, che la regal
maestà sua sia lesa, ne il regno suo sia diviso. questi
ss. sollevati ci fano intēder che il motivo loro e la
religione et purgar il regno da heretici. il che quādo
sia vero nō potemo biasimar la mēte loro ma no
… V. M. p suo Re. il Card. d'este,

tar [illegible]
suo regno dalle heresie. [illegible] promettemo ogni
sua nra la benediciamo, et le promettemo, di le arm
buono aiuto, et procuraremo di confortarli. desideramo intender
di questi 55 sollevati co' le sue. per conseguir questo,
da lei che strada potemo tener, p(er) di Nazaret nro Nuntio
buon fine, le mandiamo mons. Arcivescovo de tanto fidele a
p(er) resieder appresso lei, quale per ser. tanto nel resto ci re
S. M. la servira con ogni diligentia. nel resto ci re servira il
mettemo a quello che piu largamente le scriverà sempre
suo orator. et co' questo benediciemo S. M. et le pregiamo
ogni prosperità. Di Roma il di 14 Giugno 1585.
Di V. M. come pre affettmo
Sisto P.

texte, a bien voulu nous autoriser à le reproduire. M. Rodocanachi nous a rendu le service de le transcrire et de le traduire, ce dont nous le remercions.

N. W.

Sixtus pp. V.

Charissime in Christo fili salutem et apostolicam benedictionem. Con molto dispiacer nostro havemo inteso il tumulto di cotesto regno, et il travaglio della maesta vostra però noi per l'obligo che questa Santa Sede tiene a cotesta corona, et per l'amor che portiamo alla sua persona havemo voluto scriverli la mente nostra che è aiutarla in ogni bisogno, ne permettere in modo alcuno che la regal maestà sua sia lesa, ne il regno suo sia diviso. Questi signori sollevati ci fanno intendere che il motivo loro è la religione, et purgare il regno da heretici, il che quando sia vero non potemo biasimare la mente loro, ma volemo che riconascano Vostra Maesta per suo Re. il Card. d'Este et il Sig. orator di lei, ne dicono che lei vuole annullar l'editto della pacificatione, et vuole liberare il suo regno delle heresie. Quando questa sia la volunta sua noi la benedicemo, et le promettemo ogni buono aiuto, et procuraremo di congiongere le armi di questi Signori sollevati con le sue; desideramo intendere da lei che strada potemo tenere per consequire questo buon fine : Le mandiamo mons. arciviscova di Nazaret nostro nunzio per resedere appresso lei, quale per essere servitore tanto fidele a S. M^ta^ la servirà con ogni diligentia, nel resto ci remettemo a quello che più lungamente le scriverà il suo oratore, et con questo benedicemo S. M^ta^ et le pregamo ogni prosperità.

Di Roma il di 14 Giugno 1585.

Di V. M^ta^ come padre affetionatissimo.

SIXTO V.

Sixtus pp. V.

Cher fils en Christ, salut et bénédiction apostolique. Nous avons appris avec beaucoup de déplaisir l'agitation de votre royaume et le trouble de Votre Majesté; cependant, à cause des obligations que le Saint-Siège a envers votre couronne et de l'amour que nous avons pour votre personne, nous avons voulu vous écrire notre intention qui est de vous aider dans chaque nécessité et de ne point permettre que votre royale Majesté soit lésée ni votre royaume divisé. Les seigneurs révoltés prétendent que le motif de leur opposition est la religion et qu'ils veulent purger le royaume d'hérétiques. Si cela est vrai nous ne pouvons

blâmer leur intention, mais nous voulons qu'ils reconnaissent Votre Majesté pour leur roi. Le cardinal d'Este et votre orateur disent que vous voulez annuler l'édit de pacification et délivrer votre royaume des hérésies. Si telle est votre intention, nous la bénissons et nous vous promettons tout bon secours et nous nous efforcerons d'unir les armes de ces seigneurs révoltés avec les vôtres. Nous désirons apprendre de vous quelle voie nous devons suivre pour y réussir. Nous vous envoyons Mgr l'archevêque de Nazareth votre nonce (1) pour résider auprès de vous lequel étant un serviteur si fidèle de Votre Majesté la servira avec toute diligence. Pour le reste, nous nous en remettons à ce que nous écrira plus longuement notre orateur et sur ce nous bénissons Votre Majesté et lui souhaitons toute sorte de prospérités.

De Rome le 14 juin 1585.

De Votre Majesté, comme père affectionné.

SIXTE V.

SAISIE DES REGISTRES DE BAPTÊMES MARIAGES ET DÉCÈS, DES PROTESTANTS DE PARIS APRÈS LA RÉVOCATION, 24 NOV. 1685

Voici une pièce bien intéressante que j'ai découverte dans un amas de vieux papiers. C'est le procès-verbal du commissaire de police du quartier Saint-Martin exposant en détail les opérations auxquelles il se livra pour prendre possession des registres d'état civil des huguenots parisiens, et, ce qui est encore plus intéressant, énumérant cette longue série de registres.

Ils étaient entre les mains d'un des anciens de l'Église réformée de Paris, *Jacques Conrart* (2), sieur de Rabodingen, né en 1643 de Jacques, avocat et secrétaire du roi, l'un des quatre frères du célèbre Valentin Conrart et

(1) Fabio Mirto Frangipani.

(2) Nous résumons la notice de feu M. O. Douen, *La Révocation à Paris*, II, 47.

demeurant avec celui-ci rue des Vieilles-Étuves. Le Comité des Inscriptions parisiennes vient précisément de décider qu'une plaque serait posée sur le nº 4 de cette rue, où Valentin Conrart mourut en 1672. Cette plaque doit rappeler que, de 1629 à 1636, cette maison fut le siège des réunions littéraires d'où sortit l'Académie française.

Jacques Conrart, le neveu du premier secrétaire de l'Académie, demeurait tout près de son père et de son oncle, dans une maison qui portait en 1685 le nº 16 de la rue Beaubourg et qui a probablement disparu, presque toute cette vieille rue ayant été récemment démolie. Il avait épousé, le 22 avril 1678, Susanne, fille de Jean Berthe, banquier à Paris, et de Susanne Marchand. Elle lui donna coup sur coup neuf enfants dont cinq au moins avant la Révocation et étant, par conséquent, tous en bas âge.

Quatre jours avant l'exécution du procès-verbal qu'on va lire, une lettre de cachet envoyait leur père à Lisieux. Le 11 janvier 1686 il obtint la permission de rentrer à Paris dès qu'il aurait abjuré. Or pendant son exil toute la famille de sa femme avait pris ce parti et il s'y rallia, à contre-cœur on peut le croire, mais probablement dans l'espoir de garder ses enfants. Ce qui prouve qu'il était mal converti, c'est qu'au retour d'un voyage que sa femme avait fait en Hollande sans permission — sans doute pour y préparer une retraite — il fut enfermé au donjon de Vincennes où elle ne tarda pas à le rejoindre, et on leur enleva leurs enfants. Ils restèrent dans cette forteresse, lui du 31 juillet 1694 au 30 octobre 1695 et elle, du 27 août 1694 au 1er mai 1696. En 1697 et 1700 ils réclamèrent vainement leurs enfants, qui furent dispersés dans des couvents et finirent — qui s'en étonnerait? — par devenir catholiques.

Les nombreux registres saisis chez Jacques Conrart le 24 novembre 1685 furent transférés au greffe du Châtelet et de là à l'Hôtel de Ville de Paris où l'on sait que les frères Haag puis leurs collègues Ch. Read et le comte J. Delaborde

les consultèrent et en prirent des extraits. Ceux-ci sont tout ce qui subsiste aujourd'hui de cette masse de documents de premier ordre pour notre histoire, puisqu'avec beaucoup d'autres ils périrent dans l'incendie de l'Hôtel de Ville, allumé par la Commune en 1871.

N. Weiss.

Au dos : *Procès-verbal des Registres de baptesmes, Mariages, Enterremens et autres de Charenton des gens de la R. P. R. portés au greffe de police de l'ordonnance de Monsieur le lieutenant général de police, à la requeste de M. le procureur du Roy.*

Commissaire Dumesgnil.

Du Sabmedi vingt quatriesme jour de novembre mil six cens quatre vingts cinq, sur les neuf heures du matin,

Nous Pierre Dumesgnil conseiller du Roi, commissaire enquesteur et examinateur au chastellet de Paris, préposé pour le faict de la police au quartier Sainct-Martin, suivant l'ordonnance de Monsieur le lieutenant général de police estant au bas de la requeste à lui présentée par Monsieur le procureur du Roy et dont la teneur ensuit.

A Monsieur le Lieutenant général de police.

Vous remonstre le procureur du Roy qu'il a esté adverty que les registres de baptesmes et mortuaires des personnes de la religion prétendue réformée sont ès mains de Mr Conrart qui faict aussi profession de lad. religion prétendue réformée, et qu'il a aussy entre ses mains un registre de la recepte et dépense qu'il a faicte pour ceux de lad. relligion (1), et comme il est important que ces registres soient déposés en lieu publicq pour y avoir recours, sy besoin est, — à ces causes requiert que les d. registres des baptesmes, mortuaires et mariages de la d. religion prétendue réformée ensemble le registre et les feuilles de recepte et dépense soient apportés au greffe de police, à ce faire led. Conrart contrainct, ce faisant deschargé, et vous ferés bien; ainsi signé, Robert, et plus bas est l'ordonnance qui suit :

Soit faict ainsy qu'il est requis, faict ce vingt troisiesme novembre mil six cens quatre vingts cinq, signé, de la Reynie.

Sommes transporté en la maison du d. sieur Conrart seise rue beaubourg où estant entré et monté au second estage parlant aud.

(1) On voit que la Reynie espérait mettre la main sur la Caisse du Consistoire. Il ne devait trouver que les collectes de la Pentecôte et de septembre 1685.

sieur Conrart, nous luy avons faict entendre le subjet de nostre transport, mesme icelluy sommé de nous représenter tous les registres, tant de baptesmes, mariages, mortuaires, de recepte, de dépense qu'il a faicts pour ceux de lad. relligion, qu'autres qui estoient cy devant à Charenton et qui ont esté depuis peu de temps apportés et mis en ses mains (1). Surquoi led. sieur Conrart nous a dit qu'à l'esgard des registres de baptesmes, annonces, mariages et enterremens, il est prest de nous représenter et mettre ès mains, conformément à l'ordonnance cy dessus. Mais quand à ceux de receptes et de dépenses il n'en n'a aucuns n'ayant jamais esté receveur ; bien est vray qu'aiant esté controlleur, le Dimanche quatorzeiesme octobre dernier, il est prest et offre nous représenter et mettre ès mains la feuille dudit controlle dud. jour quatorze octobre dernier, laquelle feuille contient ce qu'on produict les boistes des jeudi quatre, dimanche septiesme dud. mois d'octobre dernier de la présente année 1685, le rapport et la dépense ordinaire en blanc, et la dépense extraordinaire faicte par les antiens, les sommes tirées en lignes et non sommées pour total et conformément aux mémoires attachés à lad. feuille avecq le billet des controlleurs desd. boistes signé, Beringant et Bezart (2).

Et de faict et à linstant led. sieur Conrart nous a représenté, sçavoir vingt un registres tant grands que petits, originaux et coppies relliés tant en parchemain, bazanne, que couverts de papier concernant les baptesmes qui ont esté faicts, tant à Charenton qu'ès hostels de Messieurs les ambassadeurs depuis l'année mil cinq cent quatre vingts quatorze, jusques et compris l'année mil six cens soixante et sept.

Plus dix sept autres registres couverts de parchemain esquels sont compris, tant les baptesmes, mariages qu'enterremens des années mil six cents soixante et huict, jusques et compris l'année mil six cens quatre vingts quatre; nous a esté dit en cet endroit par led. s[r] Conrart que le registre de la présente année desd. baptesmes, mariages, et enterrements estoit au concistoire de Charenton, lors de la démolition du Temple, ainsi qu'il estoit de l'ordre.

Plus seize registres couverts de parchemain esquels sont mentionnés les annonces pour les mariages faicts aud. Charenton.

Plus dix registres dont neuf relliés de parchemain et de bazanne et un couvert de papier non rellié, concernant seullement les mariages qui ont esté faicts aud. Charenton depuis l'année mil six cens vingt trois jusques et compris l'année mil six cens soixante et huict, le surplus desd. mariages estant incerrés et confondus

(1) Les registres étaient donc primitivement réunis et conservés dans la maison du Consistoire près du temple de Charenton.

(2) Sur les anciens Beringhen et Bezart, qui, avec Jacques Conrart avaient vérifié la recette du commencement d'octobre 1685, voy. O. Douen, *La Révocation à Paris*, II, 34 et 42.

avecq ceux des baptesmes, mariages et enterremens cy devant mentionnés depuis l'ordonnance de mil six cens soixante et sept.

Plus cinquante huict registres tant originaux que coppies, couverts, tant de papier, de carton, que de parchemain, concernant les enterremans faicts audit Charenton, cimetierre près de la Trinité, de la rue Sainct pair fauxbourg S[t] Germain, et celluy de la rue des poulles au fauxbourg Sainct Marcel (1), le premier desd. registres commenceant en l'année mil six cens, jusques et compris l'année dernière mil six cents quatre vingts quatre.

Et en procedant à ce que dessus, ledit sieur Conrart nous a dit qu'il a receu lesd. registres du sieur Lardau cy devant antien dud. Charenton (2), le quinzeiesme octobre dernier, et outre lesquels registres led. sieur Lardeau luy a encor remis ès mains un sacq sur lequel est eticqué Annonces publiées à Charenton, que led. sieur Conrart a offert nous mettre ès mains, comme aussy led. sieur Conrard nous a declarré qu'outre les anonces qui peuvent se trouver dans led. sacq, il y en a encorre quelqu'unes, ensemble quelques registres d'icelles annonces ès mains du sieur Dubois cy devant lecteur de Charenton, et dudit sieur Lardeau cy devant antien. Declarre encorre led. s[r] Conrard qu'en lad. quallitté de cy devan antien il luy a esté mis ès mains par quelques particulliers de son quartier des deniers pour estre emploies à l'entretien du ministère de lad. religion, lesquels deniers montant à la somme de trois cents trente deux livres pour les Cenes de la Pentecoste et de Septembre dernier qu'il offre pareillemant mettre en nos mains, dont il nous a requis acte et a signé en la minutte des présentes,

Sur quoy nous con[er] commissaire susd. avons donné acte aud. sieur Conrart de la représentation à nous par luy présentement faicte, des registres de baptesmes faicts tant audit Charenton qu'ès hostels de messieurs les ambassadeurs, registres d'annonces, registres de mariages et enterremans, le tout au nombre de cent vingt deux, tant couverts de parchemain, bazane, que couverts de papier, comme aussy d'un sacq sur lequel est un eticquet contenant ces termes, Annonces publiées à Charenton, ensemble d'une feuille appellée controlle intitullée du dimanche quatorze octobre mil six cens quatre vingts cinq, et dix huict memoires d'antiens nommés en lad. feuille avecq un petit billet signé Berringant et Bezart contenant le controlle desd. boistes esnoncées dans lad. feuille; avons aussi donné acte audit sieur Conrart des déclarations par luy faictes, offres et consentemens et en conséquence lesd. registres de baptesme annonces, mariages et enterremans, sacq sur lequel est un eticquet, et dans icelluy des an-

(1) Voy. sur ces trois cimetières, les articles de M. Pannier et du soussigné. (*Bull.* 1908, 259; 1906, 249 et 1902, 94).

(2) Sur Lardeau voir Douen, *op. c.*, II, 98.

nonces, ont esté à l'instant enlevés en nostre présence, pour iceux faire conduire au greffe de police du Chastellet de Paris, comme aussi lad. feuille du controlle, le mémoire du controlle des boestes signé Bereingant et Bezart et les dix huict mémoires des antiens mentionnés dans lad. feuille, icelle feuille, mémoires de controlle et d'antiens préalablement dudit Sieur Conrart et de nous paraphés *ne varietur* ce requérant led.' sieur Conrart. Avons pareillement donné acte aud. sieur Conrart de ce qu'il nous a mis ès mains la somme de trois cens trente deux livres, laquelle nous avons aussi faict porter en notre présence aud. greffe de police, au moyen de quoi led. sieur Conrard demeurera bien et vallablement quitte et deschargé desdicts cent vingt deux registres, feuilles, mémoires, sacq et argent cy devant mentionnés, le tout conformément à l'ordonnance de Monsieur le lieutenant général de police. Dont et de tout ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal et a signé led. sieur Conrart avecq nous la minutte des présentes.

Et led. jour et à l'instant nous commissaire susdit avons faict porter audit greffe de police et mis ès mains de M[er] Jean Sagot greffier lesdicts cent vingt deux registres, ledit sacq d'annonces, lad. feuille et mémoires de controlles, paraphés *ne varietur* de nous et dud. sieur Conrart et lad. somme de trois cens trente deux livres d'argent monnoie, le tout contenu au présent procès verbal et dont ledit sieur Sagot s'est du tout chargé, sur lequel argent monnoié a esté pris trente deux sols pour paier les deux crocheptеurs qui ont porté lesd. registres aud. greffe, ensemble pour la corde dont ils sont liés, et a signé led. s[r] Sagot pour nostre descharge, ainsy signé Sagot avec paragraphe.

(*Signé*) Dumesgnil (Signature originale).

Mélanges

LES PROTESTANTS DE BROUAGE DE 1651 A 1663

Dès 1576, il existait à Brouage une Église réformée régulièrement constituée et desservie par le pasteur de La Vallée. Elle disparut de bonne heure (1) et ne fut pas rétablie, mais la Réforme a toujours compté un certain nombre d'adhérents dans cette ville et pendant tout le XVIIe siècle une partie considérable de son commerce paraît avoir été entre leurs mains.

L'étude des minutes du notaire Ambroise Lortie nous a permis de retrouver quelques noms de protestants Brouageais et de reconstituer leur activité de 1651 à 1663.

Il convient de citer d'abord Ambroise Lortie lui-même. Il était probablement originaire de La Tremblade et devint le chef d'une nombreuse lignée de fonctionnaires d'amirauté et d'autres administrations, tantôt catholiques, tantôt protestants, qui ont exercé une certaine influence dans la région. Il laissa deux fils, Jean, l'aîné, procureur du roi à l'amirauté de Brouage, devenue en 1702 amirauté de Marennes, et Michel, ainsi que deux filles, Jeanne et Jacquette. A la Révocation de l'Edit de Nantes les Lortie abjurent lors de la dragonnade de Carnavalet ou passent à l'étranger (2).

(1) Sans doute en août 1577, après la prise de la ville par Mayenne. Le 17 mars 1578, François de Pons, seigneur de la châtellenie d'Hiers, sur le domaine de laquelle son père Jacques de Pons avait fondé Brouage, cède tous ses droits sur la ville et la châtellenie au roi. Le gouvernement de d'Espinay de Saint-Luc, un mignon du roi, ne fut pas, on le devine, favorable aux réformés. — Voir, sur Brouage, une série d'articles dans la *Revue Maritime*, tome CCII, 1914, *Un grand port français oublié, Brouage, la Ville morte, racontée par des Documents*, par M. Vincent, médecin principal de la Marine. Aussi *Bulletin*, 1901, p. 418 sq.

(2) A noter Philippe-Auguste Lortie du Maine, procureur à l'amirauté de

La majorité des protestants de Brouage exerce le commerce. Le 28 novembre 1651, Lortie reçoit le testament de Marie Thoumain, veuve d'Etienne Gaulthier, un riche marchand. La famille est de Marennes, où habitent ses deux gendres, Nathanael Coulombeau, époux de Suzanne Gauthier, et Isaac Guesdon, époux de Marie Gauthier. Marie Thoumain fait un legs considérable à sa petite-fille Marie Gaulthier, fille de feu son fils Pierre et de Marie Gouinaud, de Marennes. Au testament est annexé un inventaire où l'on remarque, outre les meubles courants chez les habitants riches du pays, quantité d'objets et d'étoffes exotiques et surtout de vaisselle des Flandres, probablement du Delft, commun alors sur les dressoirs de Brouage. Ajoutons qu'Étienne Gaulthier était fils d'Isaac, marchand de Marennes, et de Marie Gouviaule.

Un acte du 28 août 1661, concernant la location d'un moulin à vent appelé le « moulin de la Pointe », situé sur le Bastion de la Rivière, est intéressant pour la topographie du vieux Brouage. Il appartenait à un certain Philippe Maugy qui le donne à bail à Étienne Jousselin, un protestant du Port-des-Barques, baronnie de Soubise. Ces moulins à vent caractérisent alors la côte de Saintonge : Jousselin en possédait ou en exploitait plusieurs.

L'année suivante est marquée, dans les minutes de Lortie, par deux contrats de mariage protestants. Le premier est du 16 juillet. Pierre Taureau, marchand tailleur à Brouage, natif de Moeze, fils de Jean et d'Élisabeth Chay, épouse Anne Jacob, « native de Bryansson » (*sic*).

Le 17 septembre suivant, Pierre Arondeau, marinier de Brouage, épouse Marie Roux, d'Hiers. Il était fils de

Marennes; de Lortie, subdélégué de l'intendant à Marennes en 1756 (V. les tristes peines, interrogations et confession de foy de François Mesnard, de Marennes, *Bull*, 1870, p. 265). — Le fief du Maine était situé sur le grand chemin de Marennes à Saint-Just et planté de vignes. Les Lortie figurent pour la dernière fois aux registres protestants de Marennes, le 11 mars 1683 (baptême d'Abraham, fils d'Abraham Lortie et de Françoise Lortie, de La Tremblade). La marraine est Esther Lortie, le père est absent; et le 26 avril suivant (baptême de Judith, fille de Samuel Joyeaux et de Jeanne Lortie, de Marennes).

Pierre et de Judith Aubin et sa future épouse fille de Samuel Roux et de Suzanne Monnier, de Marennes.

Pierre Boyteau, originaire d'Hiers, occupait une place considérable dans le commerce brouageais. Son testament est du 9 mars 1663. Il laisse deux fils, Pierre, l'aîné, et Daniel, aussi marchands à Brouage, et une fille, Catherine. L'enterrement a lieu au cimetière d'Hiers (1).

Le 2 juillet de la même année, autre testament protestant, de Jean Johanaud, maître chirurgien de Brouage. « Je désire, y est-il dit, et c'était la formule invariable, être enterré au cimetière des Messieurs de la religion prétendue réformée de laquelle je fais profession. » Le testament nous donne les noms de quelques protestants de Brouage : Louis-Zacharie Lotton, maître apothicaire; Jean Roizet, compagnon chirurgien et Claude Poyrier, maître cordonnier.

Notons enfin le contrat de mariage catholique (15 février 1663) de Moïse de l'Isle, avocat au Parlement, natif de Paris, avec Catherine Dolande, de Poitiers, paroisse de Saint-Cybard, fille de Charles Dolande, commissaire provincial de l'artillerie de France à Brouage. Moïse de l'Isle était protestant et le curé Goupil (2) exigeait un certificat de baptême que le Consistoire de Cha-

(1) Le cimetière protestant était à Hiers. On y allait par la Porte d'Hiers et le Pont-de-Bois. Pour les baptêmes et les mariages, les huguenots se rendaient dans les églises voisines de Marennes, Soubise et surtout Moëze, où la moyenne annuelle des baptêmes de 1666 à 1682 est de 60 pour une moyenne de 13 dans le culte catholique (V. *Revue de Saintonge et d'Aunis*, X, p. 157). Le pasteur de Moëze était alors Blanc du Bouil (*Registres protestants*, greffe de Marennes). La situation des protestants était identique à celle des réformés de Rochefort; quoique ces derniers eussent un pasteur en résidence dans la ville, — Pierre Degéac, — ils faisaient baptiser leurs enfants et bénir leurs mariages à Soubise. D'après les registres de Soubise (*Greffe de Marennes*), on peut estimer leur nombre de 1666, date de la fondation de Rochefort à la suite des démêlés du commandant de la place de Brouage e de Colbert de Terron, à 1682, date de la suppression de l'exercice, à un peu plus d'une centaine de familles. Il existe une copie des registres dans les archives du Conseil presbytéral de Marennes.

(2) Pierre Goupil, docteur en théologie, est un des caractères du vieux Brouage. C'était un homme distingué, mais fort rusé. Il savait se prêter aux circonstances les plus contraires et resta trente-trois ans à Brouage malgré la Fronde et le gouverneur de Daugnon. Ses fonctions étaient lucratives et il sut admirablement faire fructifier son casuel. Il mourut riche, possédant une maison de campagne à Hiers, louée le 26 août 1663 à Catherine de Lafon-

renton refusait. Il se contente enfin du certificat suivant, qui est annexé à la minute :

« De mon mariage avecq Madelaine Besnar est né un filz la nuict du deux au trois d'aoust 1634 entre une et deux aprez minuict et le sixième dudict mois et an batizé par M. Mestrezat M. D. S. E. présenté par M. Deboisgiraud et Mlle Delauberan, ses parrain et marraine et nommé Moyze. »

Signé : « Delisle, le 25 janvier 1663, par extraict de mon registre. »

Le témoin du marié était Colbert de Terron.

*
* *

La grande richesse de Brouage était le sel. Rabelais disait déjà qu'il y avait « force sel en Brouage ». Son commerce se trouvait entre les mains de seize grands marchands, quatorze à Marennes, un à Moëze et un à Soubise. Presque tous sont protestants. Ils versent en une fois, en 1661, la somme de 193,312 livres de droits entre les mains d'Étienne de La Planche, représentant à Brouage de Guillaume Courtial, adjudicataire général des Gabelles de France.

Les formules d'adjudication du sel pour les greniers du roi sont imprimées et existent en grand nombre dans les minutes de Lortie. Les plus gros adjudicataires sont, pour la période qui nous occupe, Neau le jeune, Gabiou et Decourt.

Samuel Neau, le jeune, pour le distinguer de Jean, l'aîné, avait épousé, au temple de Marennes, Catherine Robin, fille d'un autre marchand marennaud. Ses beaux-frères étaient Élie Mariocheau, marchand, le sieur de Bonnemort et Me Jean Regnaud, avocat en la Cour. Samuel Neau et Élie Mariocheau sont membres du Consistoire de Marennes, jusqu'en 1684.

taine et l'un des plus beaux mobiliers de Brouage. Notons dans l'inventaire de la vente qui fut faite après son décès : six cuillières, une fourchette d'argent et une tasse, le tout marqué du poinçon de la Rochelle, « trois tableaux représentant saint Marc, le segond une Nostre-Dame et le troisième un navire. Dix petits tableaux de Flandre et un petit tableau de sainte Claire. »

Pierre Gabiou était un des plus riches marchands de la région. Il avait épousé Liette Faure. Le pasteur Jean Morin, qui a succédé à Blanc du Bouil en 1670 à Moëze, avait épousé sa fille Jeanne Gabiou. En 1685, ces derniers passèrent en Hollande.

François Decourt avait épousé Magdelaine Chabosseau dans le temple de Marennes. C'était une parente de Jean Crespin de la Chabosselaye (1), ancien pasteur de cette Église. Le 21 février 1683, elle présente au baptême, toujours dans ce même temple, Magdelaine, fille du pasteur Jean-Jacques Mauzy et de demoiselle Élisabeth Sauvage.

Pour les adjudications du sel, tous ces marchands élisaient domicile à Brouage, chez Pierre Bouyer, dont la famille habitait Marennes et la presqu'île d'Arvert et était mi-partie catholique et protestante. Ce Pierre Bouyer avait un parent, aussi établi à Brouage, Jean-Louis Bouyer, protestant, « ayant l'usage du langage français et flamand » et qui servait d'interprète dans les échanges avec les Hollandais (2).

Quelquefois aussi, ils se faisaient assister d'un autre notaire, Gabriel Lalhoué, de Moëze (3).

(1) Jean Crespin, sieur de la Chabosselaye, épouse Anne-Charlotte Le Fourestier de Balzac, dame de Baudoire. Elle fut plus tard séparée de biens. Un Fourestier, Paul, fut pasteur de Saint-Même, puis de Cozes; émigrés en Angleterre, ils deviennent *Foster*. V. généalogie de la famille Le Fourestier, dans la *Revue des Archives historiques de Saintonge et de l'Aunis*, vol. XX, p. 376, qui donne les armes *d'argent, à un lion rampant de gueules, armé, couronné et lampassé de même*. V. aussi *France Protestante*, moins complète.

(2) Beaucoup de sel s'exportait en Hollande, pays qui jouissait de privilèges spéciaux à Brouage. Le 19 juillet 1663, le capitaine Paul Reindelson, du vaisseau *le Faucon*, de Gottembourg, appartenant au roi de Suède, venu à Brouage charger du sel pour Sa Majesté suédoise, réclame, en vertu de la nouvelle alliance conclue entre les deux rois, le demi-droit dont jouissaient les Hollandais. Les droits étaient de 50 sols par tonneau, plus le droit de passeport. Un autre incident curieux et intéressant a lieu cette même année 1663. Les autorités de Brouage saisissent dans la Seudre un navire anglais, *la Samaritaine*, de Bristocq (*sic*), pour dédommagement de la saisie d'un navire de La Rochelle dans le pays de Galles. Or, *la Samaritaine* appartenait à un armateur anglais, Édouard Moore, établi à La Rochelle et était commandé par Guillaume Corkil, aussi Anglais de La Rochelle. Il était chargé de sel. Les dommages réclamés s'élevaient à 5 830 livres.

(3) Il était fils de Charles, sieur de Touchelongue en Marennes. Sa sœur, Jehanne, avait épousé, en 1598, Hélie Mathieu, sieur de Birac, avocat en la Cour. La fille de Gabriel, Catherine, veuve de Pierre Barbier, épouse, en 1664, Pierre Hesperien, pasteur de Soubise.

L'activité du commerce protestant s'étendait dans d'autres domaines. A deux reprises différentes, ces marchands acceptent des adjudications de bois pour la marine (14 mai 1662 et en 1663). Ces bois provenaient de la forêt de Saint-Jean d'Angle et devaient servir à la construction de deux vaisseaux du roi dans les chantiers de Brouage (1).

On sait que Richelieu était propriétaire de nombreuses terres en Saintonge (2). Il s'était rendu acquéreur des fours-banaux de Brouage et c'est encore un protestant, Jean Charron, l'aîné, procureur au siège présidial de Marennes, qui en avait l'adjudication pour 900 livres (*30 juillet 1659, Aubin, notaire à Marennes*).

Les protestants sont surtout nombreux dans le commerce maritime de Brouage. Citons quelques faits qui auront l'avantage de donner une idée générale de l'étendue et de la nature de ce commerce.

En septembre 1652, « la *Bonnadventure*, 300 tonneaux, commandée par le sieur Simon Vesron, cappitaine de navires, de présent ancré au havre de Brouage, appareillé et équipé de quarante hommes, monté de vingt pièces de canon et aussi munitions de guerre et prest à faire voille pour le voyage de la mer Méditeranné, » appartient à un armateur protestant pour partie et pour l'autre à Vesron, protestant aussi (3).

(1) Ces deux contrats, passés par Jean Léger, conseiller du roi, contrôleur général de la marine, et Henri Cabout, trésorier général, sont importants pour l'histoire du port de Brouage.

(2) Du 16 juin 1662. Pierre de Gertemps, écuyer, sieur de Seuil, conseiller du roi, lieutenant général au siège présidial, représentant Armand du Plessis de Richelieu, « légataire universel et particulier du deffunt Monseigneur Eminentissime cardinal de Richelieu. par procuration passée pardevant Raymond de Bruneau, notaire en la Ville de Paris, en date du 6 août 1661, copie de laquelle est déposée au greffe de la baronnie de Saujon, baille et afferme à Jean Dupuy, de Saujon, le revenu de la baronnie de Saujon, de la Châtellenie du Chay et du bailliage de Ribérou, appartenant au Duc, etc. (Revenu de 4400 livres tournois ». Les fours-banaux de Brouage étaient au nombre de six.

(3) Vesron de Saint-Denis d'Oléron, famille connue de l'Ile, parent des Neau de Marennes, par Jean Neau, l'aîné, qui avait épousé la fille aînée de Samuel Prioleau, pasteur de Pons. Un Prioleau épouse, le 22 juillet 1682, dans le temple de Marennes, Jeanne Vesron, d'Ors. (V. les listes d'abjuration, etc., à Saint-Denis, dans la *Réforme dans l'Ile d'Oléron*, par Paul Thomas, Lezay, 1911.)

Le 6 mai 1652, *L'Amour*, de La Rochelle, commandé par Pierre Vidaud, autre protestant, vend 3828 peaux de castors pour la Compagnie du Canada. Des trois parts, deux appartiennent à des marchands protestants et la troisième à Regnault, l'aumônier du gouverneur Foucault (1).

Une autre fois c'est le *Petit Saint-Jean*, de 80 tonneaux, qui appartient à André Paguin de La Tremblade et que commande un autre Trembladais, Jacques Chenaud. Il est armé pour faire la traite, puis se rendra « sur les côtes d'Acadie terre du Canada », pour la pêche. C'était là le voyage favori des Brouageais tant protestants que catholiques.

Nous avons vu que le clergé ne dédaignait pas de faire du commerce avec les huguenots; il en était de même de la noblesse à Brouage. Colbert de Terron lui-même vend au gouverneur Antoine de Comparan, maréchal de camp, etc., la moitié d'un navire, la *Catherine*, de 150 tonneaux, capitaine Nicolas Baron, qu'il possède avec le protestant Robin, de Marennes, pour 2400 livres tournois (18 juillet 1661).

Il y aurait bien des pages émouvantes à écrire, à l'aide des Archives de la marine de Rochefort, sur tout ce monde de marchands et de marins, lorsque vingt ans plus tard, les dragons de l'intendant de Desmuin, de Rochefort, la ville rivale, conduisirent à l'abjuration en masse de Carnavalet. Le peu que nous avons dit éclaire bien des choses, les jalousies de villes et de particuliers, et surtout le point de vue où se plaçaient, en 1685, ceux qui voyaient dans la révocation de l'édit de Nantes une réforme fiscale et commerciale.

Louis Bastide.

(1) Louis Foucault de Saint-Germain, comte de Daugnon, par acte du 5 avril 1653, renonce au gouvernement de Brouage « qui lui avait été accordé sur l'insistance de la Reine », époux de Marie de Fourré de Dampierre. (V. sur lui *Revue de Saintonge et Aunis.*, V, p. 294.)

SÉANCES DU COMITÉ

---

20 juillet 1915.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM. R. Allier, R. Reuss, et N. Weiss. M. André Mailhet est prié de prendre part à la délibération.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président prend la parole pour exprimer ses regrets et ceux de tous ses collègues à la nouvelle de la mort de M. Paul Mellon, un des derniers membres élus par notre Comité où il était entré le 12 décembre 1911. Ce sont les recherches qu'il dut faire en vue d'une des assemblées solennelles du Comité franco-écossais qui attirèrent son intention sur le rôle joué par des professeurs écossais à l'Académie de Sedan. Il fut ainsi amené à écrire, sur l'influence de cette académie, le livre qu'il a pu heureusement achever avant sa mort et qui témoigne, comme sa vie entière, de ses préoccupations patriotiques déjà consacrées par la conduite héroïque de son fils aîné! — Un respectueux et affectueux souvenir est dû aussi au dernier survivant des amis de la première heure de notre œuvre historique, M. le pasteur Amphoux, mort à Paris chargé d'années et cruellement éprouvé par cette guerre.

Le président ajoute que dans un mois, le 21 août 1915, il y aura exactement deux cents ans qu'Antoine Court préluda à la résurrection de notre Église réformée par le premier synode du Languedoc et des Cévennes qu'il avait convoqué pour ce jour dans une grotte aux environs de Monoblet. Cet événement qui passa inaperçu au moment où Louis XIV expirant venait d'affirmer à nouveau qu'il n'y avait plus de protestants en France, fut le point de départ du retour à la vie de cette Église qu'on croyait enterrée. Il a semblé que nos coreligionnaires devaient être avisés de cet anniversaire et exhortés à le rappeler là où cela serait possible. A cet effet une lettre circulaire a été rédigée et adressée aux présidents de nos diverses commissions permanentes et à nos

journaux religieux. Le comité approuve le texte de cette lettre dont le président donne lecture.

Le secrétaire communique une lettre de M. Marcel Courtier, notaire à Meaux, nous avisant, le 10 mai 1915, qu'une demoiselle Joséphine Elisa Martin, de Meaux, léguait à notre Société mille francs de rente. Les formalités nécessaires ont été faites aussitôt, mais nous ne serons renseignés d'une manière précise que lorsque divers comptes de tutelle auront été liquidés. Quant au legs Bertin, l'ordonnance de référé intimant au légataire universel de le placer entre les mains de M[e] Desbleumortiers, séquestre, ordonnance dont le légataire universel avait appelé, a été confirmée par arrêt de la Cour, du 17 juillet 1915.

Bibliothèque. — Mademoiselle Read y a déposé plusieurs portraits des frères Haag ainsi que le volume renfermant la liste des souscripteurs et divers documents attestant la gratitude de leurs coreligionnaires pour les auteurs de la *France protestante* en 1861. Le président lit une lettre de la Société des Missions proposant de déposer dans notre Bibliothèque les minutes des procès-verbaux de cette importante Société. La proposition est acceptée et le président chargé de transmettre notre réponse. — M. Mailhet nous explique ensuite comment il continue son travail. Le nombre des manuscrits inventoriés à ce jour est de 502.

16 novembre 1915.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM. G. Bonet-Maury, Jules Fabre, E. Rott, J. Viénot et N. Weiss. M. le pasteur A. Mailhet est prié d'assister à la séance.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président prend la parole pour exprimer sa sympathie et celle de notre Société à deux de nos collègues qui viennent d'être douloureusement éprouvés. M. le professeur Reuss, qui avait déjà été durement atteint, il y a un an, vient de perdre, à deux jours de distance, les deux derniers fils qui lui restaient. La même bataille meurtrière a coûté la vie à l'un des gendres de notre secrétaire, M. Daniel Dubost, architecte de la Ville de Paris et en même temps de notre immeuble. Il exprime l'espoir que ces nombreux sacrifices sanglants contribueront à notre délivrance à tous.

M. Jules Fabre rapporte ce qui s'est passé à propos du legs Bertin, la conférence qui a eu lieu entre les divers hommes de loi représentant les Sociétés bénéficiaires et les efforts qui vont être tentés pour obliger le détenteur à en remettre le montant au séquestre nommé par le Tribunal et maintenu en appel.

M. Mailhet explique ensuite qu'il a inventorié nos manuscrits jusqu'au nº 650 exclusivement. M. le président fait voter diverses dépenses résultant de ce travail et, à propos de l'Emprunt de la victoire, demande au Comité d'autoriser le trésorier, si l'opération est jugée avantageuse, à aliéner les obligations de chemin de fer américain que nous a données jadis notre ancien président — pour les convertir en rente 5 p. 100. Le secrétaire trésorier s'informera auprès de nos banquiers et fera faire l'opération si leur avis est favorable.

Enfin le président annonce que, dans les premiers jours d'octobre, il a présidé une séance commémorative au Musée du Désert pour rappeler les services inappréciables qu'Antoine Court rendit à notre protestantisme français il y a deux cents ans. Sans être aussi nombreuse que les années précédentes, l'assemblée a cependant été relativement considérable. Une conférence sera donnée sur le même sujet par notre secrétaire, le 12 décembre, à Paris, dans le temple de Pentemont.

Bibliothèque. — Elle a acquis une lettre manuscrite de Henri IV, datée de Nérac, 15 octobre 1578 et adressée aux Églises réformées et catholiques unies du pays de Lannes.

M. Garreta a apporté un curieux portrait du pasteur de Rouen Jean-Maximilien de Langle, le représentant à l'âge de 62 ans en 1653. Nous avions de ce pasteur un portrait que nous avait donné feu M. S. Lesens, qui portait comme exergue les mots *Rothom. Eccles. pastor*. Sur l'exemplaire que nous remet M. Garreta ces mots ont disparu à la suite d'un jugement du Parlement de Rouen interdisant au pasteur de prendre cette qualité. — Enfin le secrétaire présente un exemplaire de la Bible de Pagnini, Lyon 1542, qui renferme la préface de Servet.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

A *TRAVERS QUELQUES REVUES :* **La conversion de Renée de France, duchesse de Ferrare; — Les de Loron, seigneurs de Tharot, et les de Jaucourt; — Abraham Duquesne-Guiton et la seigneurie de Bellébat; — Lettres de Henri IV; — La vertu de Jeanne d'Albret.**

Les *Études* du 5 septembre 1915 nous donnent, de M. Joseph Pra, un article sur la **Conversion de Renée de France, duchesse de Ferrare**. Il y établit, grâce à la correspondance du P. Jean Pelletier, recteur du collège des Jésuites de Ferrare, avec Ignace de Loyola, que la conversion de la duchesse ne fut pas l'œuvre — comme on le croyait jusqu'ici — de l'Inquisition, mais de ce P. Pelletier (1). A vrai dire l'Inquisition ne fut pas étrangère aux efforts tentés pour fléchir Renée qui jusqu'en 1554 n'avait ni entendu la messe, ni communié des mains d'un prêtre catholique. L'inquisiteur Matthieu Orry avait été spécialement envoyé à Ferrare et s'était vainement efforcé de convaincre la duchesse. Il allait s'en retourner lorsque le duc Hercule d'Este recommanda l'affaire à Pelletier. Celui-ci commença par confesser ses deux filles de 16 et 18 ans, « ce que je fis, dit-il, avec grand fruit... à la consolation de son Excellence qui apprit combien je plus aux deux jeunes filles par la satisfaction que je donnai à ce qu'elles désiraient depuis longtemps » — satisfaction dont on doute lorsqu'on le voit ensuite faire transférer ces demoiselles dans un monastère pour les soustraire à l'influence de leur mère (2).

Dans tous les cas, ce P. Pelletier qui traite sa pénitente de « pauvre dame sans lettres » — ce qui est en contradiction flagrante avec la correspondance et tout ce qu'on sait par ailleurs de Renée, — ne se fiait ni à son éloquence, ni à celle de son Église. Il suggéra donc au duc une série de mesures humiliantes et restrictives — entre autres celle de faire interner et isoler sa femme dans la cour du château, dans l'espérance, — comme il le disait élégamment et religieusement — « que *vexatio daret intellectum* » (3). La duchesse comprit qu'elle était, comme il le disait

(1) Voy. plus haut, p. 636.

(2) Sous prétexte, affirmation dénuée de preuves et que dément le caractère bien connu de Renée, que celle-ci maltraitait ses filles à cause de leur penchant pour le catholicisme.

(3) La persécution produirait l'intelligence.

encore « *sub viri potestate* » (1). Elle céda ou fit semblant de céder, après le 20 septembre 1554, à ces « *deportamenti* » — c'est le terme prétendu italien dont se sert cet heureux vainqueur d'une femme emprisonnée et traitée, sur son conseil, comme une vulgaire criminelle de droit commun. Que ce soit l'ordre des dominicains ou celui des jésuites auquel revient l'honneur de cette grande victoire sans lendemain — *gaudium magnum quod erit omni populo* (2) — les procédés par lesquels on l'obtint ne furent pas plus édifiants d'un côté que de l'autre et nous ne voyons aucune raison de frustrer les jésuites de ce glorieux trophée.

***

Dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (1914), M. l'abbé A. Parat retrace l'histoire d'**Arcy-sur-Cure** et entre autres, p. 490-504, des guerres du protestantisme dans cette région où il pénétra grâce au mariage, en 1547, de Reine d'Aulenay du Beugnon avec **Philippe de Loron, seigneur de Tharot** et aux **de Jaucourt** : « Même les souvenirs bibliques dont s'emparait le Protestantisme furent gravés dans la pierre du château de Chastenay, datant de 1549. » La tournure de cette phrase qui représente le protestantisme comme *s'etant emparé* des souvenirs bibliques — alors peu connus en dehors de lui — indique l'esprit dans lequel l'abbé Parat a rédigé cette partie de son travail. Les protestants n'y sont, en effet, représentés que comme des pillards secondés par les Allemands, alors que ceux qui sont réellement responsables des violences et du massacre de Vassy, d'où sortit la guerre civile, s'étaient précisément distingués par leur avidité sans scrupules et par l'appel qu'ils avaient adressé, bien avant les protestants, aux soldats catholiques de Suisse, d'Italie et d'Espagne.

***

La *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er décembre 1915 s'ouvre par une notice de M. Venant, pleine de renseignements sur **Abraham, marquis Duquesne, lieutenant général des armées navales et la seigneurie de Bellébat** (commune de Champdolent). Il s'agit, non du grand Duquesne, mais d'un de ses neveux, fils de Jacob Ier, le plus jeune frère de ce dernier et de la fille de l'héroïque maire de La Rochelle, Suzanne Guiton. Pressé par M. de Vauvré, intendant à Toulon, ce Duquesne-Guiton ne suivit pas l'exemple de fermeté de son oncle, mais en novembre 1685,

(1) Sous la puissance de son mari.
(2) « Je vous annonce une grande joie qui sera pour tout le peuple », écrit-il au père Ignace.

celui d'un cousin, neveu, comme lui, du grand Duquesne, Abraham Duquesne-Monnier, qui avait abjuré en mai 1685. Abraham Duquesne-Guiton épousa, en secondes noces, à La Rochelle en 1692, Marie-Marguerite Nicolas de Voutron, fille de feu Gédéon-Nicolas, seigneur de Voutron, et de Marie Thauvet. Ces de Voutron étaient des protestants convaincus. Bégon disait de celle qui épousa Duquesne qu'elle « était mal convertie » (11 mars 1692). Si mal qu'elle fut enfermée au couvent de la Providence, d'août 1694 au 9 janvier 1695.



On trouve dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* de 1913, p. 236 à 247, **Quatorze lettres inédites de Henri IV**, que M. Ludovic Contenson ne paraît pas avoir toujours transcrites avec exactitude. Ainsi, dans la première, datée de Nérac, 27 octobre 1578, et adressée à Henri III, il faut évidemment lire : « Au contraire, ayant toujours *détesté* (au lieu *de tête*) telles entreprises »... M. C. propose la publication, d'après un nouveau plan, de toute la correspondance de Henri IV, divisée en : Instructions diplomatiques, Lettres de politique intérieure et de papiers d'État, Dépêches d'ordre administratif, et enfin Lettres intimes ou privées. Le moindre inconvénient d'un pareil classement, d'ailleurs difficile à établir dans certains cas, serait de supprimer l'ordre chronologique, qui seul, en réunissant un certain nombre de textes sous certaines dates, permet souvent de les éclairer les uns par les autres.

Précisément, M. J. Nouailhac vient de tracer de Henri IV un portrait et une biographie pleins de vie et de couleur, en reproduisant un choix de 236 lettres et billets classés *chronologiquement* sous ce titre très exact : **Henri IV raconté par lui-même** (1). Ce choix de lettres et de harangues, fait avec intelligence et discernement par quelqu'un qui connaît bien le Béarnais, est précédé d'une introduction de 54 pages, qui résume avec bonheur les principaux traits du caractère du plus populaire de nos rois.



De Henri IV, passons à sa mère. A l'inverse du jésuite, qui traitait ci-dessus de « pauvre dame sans lettres » Renée de France, M. Baguenault de Puchesse ne met en doute ni l'intelligence de Jeanne d'Albret, ni sa haute culture, ni sa sincérité religieuse, « qu'elle poussa parfois jusqu'au fanatisme » — argument de style, puisqu'on sait très bien qu'elle ne persécuta jamais per-

(1) Paris, Picard un volume de 392 p. in-12, 1913.

sonne, — mais sa vertu. **La vertu de Jeanne d'Albret**, tel est, en effet, le titre bien significatif d'un article qu'il a inséré dans la *Revue des Études historiques* de janvier-février 1914, et que le *Journal des Débats* (10 février 1914) s'est empressé de faire connaître au grand public.

En 1583, au témoignage de l'Estoile, Henri III faisant, auprès de Henri de Navarre, une tentative pour que celui-ci reprenne sa femme Marguerite, sœur du roi, lui aurait écrit entre autres : « Les rois sont sujets à être trompés, et les princesses les plus vertueuses ne sont pas souvent exemptes de la calomnie. Vous savez ce qu'on a dit de la feue reine votre mère, et combien on en a mal parlé. » Cette façon d'assimiler des propos qu'on aurait tenus sur Jeanne d'Albret à ceux que motivait l'inconduite notoire de Marguerite provoqua, de la part de Henri de Navarre, une réplique d'autant plus verte que son beau-frère ne passait guère pour jaloux de la vertu des femmes. Ce qui fait dire à M. Baguenault de Puchesse : « Comment le roi de Navarre aurait-il pris la chose sur ce ton de plaisanterie (1) *si les galanteries de sa mère n'avaient été en quelque sorte publiques ?* »

Voici en quoi consistaient ces « galanteries ». Il ressort de la suscription de deux *Advis* datés, le premier de Paris, 23 février 1571, et signé Pierre Viret, Barbaste, Pierre Hespérien ; et le second, daté de La Rochelle, signé de Bèze, N. des Gallars, Chandieu, Pierre Hespérien, Barbaste et Devaux — que Jeanne d'Albret se serait remariée « par consentement mutuel et devant deux ou trois témoins ». Pour des raisons passées sous silence, ainsi que la date de l'événement et le nom du conjoint, elle aurait fait demander si elle ne pourrait pas être considérée comme mariée légitimement *sans bénédiction publique*. Les pasteurs béarnais déclarent, dans le premier avis, le mariage ainsi conclu « indissoluble ; toutesfois, pour le regard de la forme, les parties se doivent ratifier de parole en la présence d'un bon nombre de témoins, attendant un temps plus propice que celui-ci pour le déclarer publiquement ».

Ce premier *Advis*, évidemment daté faussement de Paris au lieu de Pau, semble avoir été transmis au synode général des Églises réformées qui se réunit à La Rochelle le 2 avril 1571, bien qu'il déclare que la question qu'il soulève « appartient plus tost au consistoire (de Pau) qu'au synode ». On sait que Jeanne d'Albret assista à ce synode et il semble que ce soit une commission composée en partie de délégués à ce synode et en tête de laquelle se trouvait Th. de Bèze, qui rédigea un « *Autre Advis* », celui-ci recommande « que le dict mariage soit notifié le plus tost

(1) La réplique du roi de Navarre (« Le roi, par toutes ses lettres, me fait beaucoup d'honneur ; par la première, il m'appelle c..., et par la dernière, fils de p... » *Mém.-journaux*, II, [1875], 131), n'est pas une plaisanterie, mais une traduction, en termes crus, des lignes de Henri III.

qu'il sera possible, non pas comme estant à faire, mais comme estant faict, avec telle recognoissance des faultes que dessus (1), qu'il apparoisse de la repentance des parties, à la qualité desquelles toutesfois on aura tel esgard qu'on pourra en bonne conscience ».

Ces avis, qui honorent d'ailleurs ceux qui les donnèrent, furent-ils suivis? Nous n'en savons rien ; il est possible que les événements qui absorbèrent les derniers mois de la vie de Jeanne d'Albret — qui devait mourir le 9 juin 1572 — l'en aient empêchée.

Mais ce que M. Baguenault de Puchesse, qui a si longtemps vécu dans l'intimité de Catherine de Médicis, sait mieux que moi, c'est que si Jeanne d'Albret avait été une femme « galante », elle se serait parfaitement passée du « consentement mutuel devant deux ou trois témoins » ; et surtout, connaissant l'intransigeance de la discipline huguenote, elle n'aurait pas demandé l'avis de ceux qui étaient chargés de la lui appliquer aussi bien qu'aux plus simples particuliers.

Il est bien évident, si ces textes se rapportent réellement à la reine de Navarre, qu'à ses yeux et à ceux de ses conseillers il s'est agi d'un cas de conscience que l'ignorance où nous sommes de ce qui l'a provoqué nous interdit de discuter. Et, bien que, dans ce cas, il concernerait une huguenote rendue profondément malheureuse par son premier mari, peut-être M. Baguenault de Puchesse trouvera-t-il que le terme de « galanterie » est ici singulièrement déplacé.

Mais il va plus loin. Il suppose que « le bénéficiaire heureux de ces amours un peu tardives » fut un certain Jean de Salettes, que la reine aurait nommé premier président de son Conseil de Béarn. Une note nous renvoie à l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné (2). Or d'Aubigné — et si quelqu'un pouvait être renseigné, c'était lui — ne dit rien de semblable. Il ne parle de ce président que pour raconter que son fils bâtard, Jean de Morlas (3) « nourri des aumosnes de la roine de Navarre, et depuis eslevé aux escoles par l'Église de Béarn », fut le premier ministre huguenot qui entrevit le profit à tirer de la conversion de Henri de Béarn (4). Alors, pourquoi M. Baguenault de Puchesse suggère-t-il Jean de Salettes plutôt qu'un autre? Serait-ce parce qu'il

(1) C'est-à-dire en reconnaissant de « n'avoir observé, devant la consommation des promesses, la publication et bénédiction ecclésiastique ». (*Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, 1824, t. II, p. 18 et 19.)

(2) Éd. de la *Société de l'Histoire de France*, VIII, 333.

(3) Et non Bernard Morlans, comme l'écrit l'annotateur de d'Aubigné (cf. Haag, VIII, 509 ; Feret, *Henri IV et l'Église*, 463, etc.)

(4) Pourtant lui-même, devenu conseiller privé et d'État, et surintendant des magasins de France, ne se convertit qu'à l'article de la mort, en 1595 ; voy. Palma Cayet, *Chronol.*, éd. du Panthéon, II, 44, et ss., cf. *Casauboni Epistolae*, 588.

était de « mœurs faciles », ayant ce bâtard, et parce que ce dernier, ainsi que son fils, apostasièrent, sans doute par intérêt, ce qui démontrerait que Jeanne d'Albret aurait placé bien mal ses affections et ses bienfaits ?

***

Malheureusement pour l'hypothèse de M. Baguenault de Puchesse, il existe un autre prétendant qui était déjà connu de Bayle et dont les titres ont été discutés tout au long par les frères Haag. Le second mari serait un comte de Goyon qu'on ne connaît point par ailleurs et dont un descendant serait mort pasteur réfugié à Amsterdam (*Fr. prot.* V. 348). Les frères Haag, dans l'impossibilité de contrôler l'authenticité des textes publiés en tête de la *Correspondance de Duplessis-Mornay* et de savoir ainsi d'où vient la suscription « *Sur le mariage de la royne Jeanne d'Albret* », ont formellement réservé leur opinion sur toute cette histoire. En 1879 M. de Rochambeau s'est rallié à leur avis (*H. de Bourbon et J. d'Albret* p. 44), après avoir constaté qu' « en cherchant bien dans la généalogie de la famille de Goyon, on ne trouve aucun membre auquel puissent s'appliquer les renseignements de Bayle » (1). Enfin, en 1895, M. l'abbé Dubarat qui, nos lecteurs ont pu s'en apercevoir, n'est pas tendre pour Jeanne d'Albret (*Bull.* 1891, 281, 443, — 1893, 107, 667 ; — 1894, 165, 526 ; — 1895, 76, 253, 594 et 638), s'est rallié à l'opinion de M. de Rochambeau, en renvoyant (*Le Protestantisme en Béarn*, p. 234 n.) à l'histoire manuscrite du P. Mirasson. Le seul auteur, avant M. Baguenault de Puchesse, qui ait ajouté créance aux racontars rapportés par Bayle et confirmés en apparence par les *Advis*, est M. Bascle de Lagrèze lequel, en 1885, a consacré tout un chapitre, le XXIVe de son livre sur *Henri IV* (Didot) aux *Amours de Jeanne d'Albret*.

De même que, contre l'évidence, il continue à imprimer que Jeanne d'Albret « *ne recula devant aucun moyen pour imposer la Réforme à ses sujets* » (p. 252) (2), de même il prétend que le

(1) Je viens, dans le même but que M. de Rochambeau, de parcourir vainement Lachenaye-Desbois et l'*Armorial de Béarn* de MM. de Dufau-Maluquer et de Jaurgain.

(2) Plus loin, p. 265, il va jusqu'à écrire : « Les oubliettes de son château m'ont souvent fait frémir en songeant à ce que la tradition populaire, — soigneusement entretenue, entre autres, par lui — raconte encore, de la manière dont la reine traitait ceux qui résistaient à sa volonté ». — Je dois pourtant reconnaître que mes efforts pour laver Jeanne d'Albret des crimes qu'on lui attribua, au XVIIe siècle seulement, n'ont pas été absolument inutiles. En 1912, M. l'abbé Louis Guérard a inséré dans la *Revue du Clergé* du 1er août, un article de 27 pages in-8° (tirage à part, Paris, Letouzey) sur **Jeanne d'Albret, son rôle dans l'histoire du Protestantisme français.** — S'il ne peut amnistier la reine d'avoir travaillé à répandre la Réforme, ce qui serait contraire à l'en-

mariage secret de la reine avec M. de Goyon est démontré par cette note de la Chambre des comptes de Pau (B. 148, 114[ro]) : « A Raymond de Chamgrant, régent à Lescar, la somme de soixante-quinze livre tournois pour la despence et chambre d'ung petit enfant que la reyne luy a baillé en pension durant l'année de ce compte, par mandement de ma dicte dame, du 23 may 1572, dont quittance ay rendue » — parce que « au-dessus du mot enfant » on trouve ces mots écrits plus tard, « nommé François Goyon ».

Ainsi Jeanne d'Albret paye la pension d'un enfant nommé François Goyon (par qui?) et cela prouverait que cet enfant est d'elle et d'un comte de Goyon! M. de Lagrèze est si heureux de sa découverte qu'il néglige de s'assurer si cet enfant peut être identifié avec ceux qui prétendirent descendre de la reine de Navarre. Or le premier de ce nom qu'on connaisse et qui exerça le ministère à Bordeaux pendant la première moitié du XVII[e] siècle, s'appelait *Simon de Goyon*, et ses fils Isaac et Jean. Si Simon descendait de François, ce qui serait, à la rigueur, possible, pourquoi, alors que dans les familles on perpétuait avec soin les mêmes prénoms, ne s'est-il pas aussi appelé François, sans la particule? Il faut voir comment M. de Lagrèze s'étonne de n'avoir pas réussi à convaincre le congrès des Sociétés savantes auquel il fit part de sa découverte le 29 mars 1883 et d'avoir reçu le conseil de « rechercher des documents précis provenant des registres des actes de naissance et des procès-verbaux de synodes ». (268)

Voici ce qu'il répond : « Il est *certain* que Jeanne, voulant cacher son mariage, n'aurait pas été le publier dans les synodes, ni faire inscrire sa maternité dans les registres de l'état civil. » Alors, pourquoi a-t-elle précisément demandé l'avis d'un synode? Et pourquoi M. de Lagrèze n'a-t-il pas cherché dans les actes de l'état civil qui, non seulement existent à la mairie de Pau, mais y remontent à l'année 1571, puisque, lorsque je les y ai parcourus en 1891, j'y ai compté 158 baptêmes pour la seule année 1572?

Je crois qu'il est temps de conclure. Je le ferai en citant la dernière phrase de M. Baguenault de Puchesse : « Les plus illustres personnages ont leurs grandeurs comme leurs faiblesses, que l'histoire a le devoir d'enregistrer. » — D'accord, à la condition toutefois — puisqu'ils ne sont plus là pour se défendre — que l'on n'étale leurs faiblesses que si l'on peut en apporter les preuves.

N. WEISS.

seignement de son Église, du moins il s'efforce visiblement d'être exact, juste, voire impartial, sans lancer, en guise d'arguments, des diatribes furieuses comme l'abbé Dubarat.

L'Influence française en Allemagne

Rechercher et épuiser cette influence, tel est le but que M. Reynaud, professeur à l'Université de Poitiers, a assigné à sa vie. Son étude sur l'histoire comparée de la civilisation en France et en Allemagne pendant la période précourtoise (850-1150) n'est que le tome Ier d'une vaste histoire des *Origines de l'Influence française en Allemagne* (sous-titre : *L'Offensive politique et sociale de la France*). Le tome II traitera de *L'Offensive littéraire et artistique de la France.*

Ce gros ouvrage devait avoir pour introduction une *Histoire générale de l'Influence française en Allemagne*, qui a toutefois paru à part (Hachette, 1914, VIII-554 p., 12 fr.) et dont voici une rapide analyse.

Six chapitres : I. Celtes et Germains. II. L'œuvre des Gallo-Romains et des Gallo-Francs en Allemagne. III. La première apogée de l'influence française en Allemagne aux XIIe et XIIIe siècles. IV. L'avènement de la bourgeoisie en Allemagne et le recul de l'influence française dans la deuxième moitié du moyen âge. V. La deuxième apogée de l'influence française en Allemagne aux XVIIe et XVIIIe siècles. VI. L'effort définitif de la civilisation allemande vers l'émancipation et l'aide de la France « dissidente ». Conclusion : Importance, causes et effets de l'influence française en Allemagne.

Cette ébauche de la table des matières fournit déjà une certaine orientation. Elle nous montre combien l'auteur prétend épuiser son sujet en remontant à ses premières origines. Quelques lecteurs trouveront peut-être qu'il en a même dépassé les limites, en y introduisant les Celtes et les Germains, dont l'histoire, fût-elle certaine et objectivement possible (ce qu'elle est loin d'être), n'a que de bien lointains rapports avec celle des Français et des Allemands. Aussi est-ce surtout une construction hypothétique qui remplit le premier chapitre. Voici, pris au hasard, un intéressant exemple des affirmations aventureuses que son plan trop vaste impose presque a M. Reynaud : « Aux Ve et VIe siècles avant J.-C. se place la première apogée de l'influence de notre race sur la race germanique. Vers le Ier et le IIe siècle après J.-C. on en rencontre une autre »... (p. 9). Quelle audace que de parler avec si belle assurance de « notre race », 500 ans avant notre ère! Ceux qui ont essayé de serrer de près ce fantôme de la race qui hante tant de cerveaux et qui surtout constitue une si commode entité, l'ont vu se dissiper sous leurs mains et s'évanouir dans le néant. C'est un de ces nombreux mots vagues qui ont l'air de désigner une chose très précise et avec lesquels il est si facile de

jongler, de construire de séduisantes théories et d'éblouir le bon public (1).

Il n'est guère moins téméraire de prétendre, sans ombre de réserve, « que le celtique parlé en Gaule et le latin étaient des langues très voisines, à peine plus différentes l'une de l'autre que le français et l'italien » (note de la p. 25). Il aurait fallu essayer au moins de prouver une affirmation aussi paradoxale et aussi absolue. Si encore elle n'avait été appliquée qu'aux dialectes limitrophes de la Cisalpine et de la Transalpine !

A côté de ces assertions téméraires, il en est de très justes, et dont la justesse est même d'une actualité émotionnante. Témoin la note 2 de la page 11 : « La désignation de « Latins » appliquée aux Français n'a de sens qu'au point de vue linguistique. Par la race et le tempérament, les Français ne sont pas plus des Latins que les Arabes et Kabyles d'Algérie ne seront des Français le jour où ils auront adopté notre langue. » M. Raynaud oserait-il encore écrire aujourd'hui ces lignes hétérodoxes? Si oui, il encourra l'anathème de bien des gens.

Par contre, un autre passage semble divinatoire et serait sûr d'une bonne presse, s'il était connu. Voici, en effet, ce qu'on peut lire au bas de la page 32 : « Il fait bon, pour une nation vigoureuse et entreprenante, de confondre sa cause avec celle d'une grande idée. Le destin favorable du peuple français a voulu qu'à trois reprises différentes, il ait donné sans compter son sang et son génie pour une généreuse et féconde formule de progrès universel, qu'il ait propagé le christianisme au début de notre ère, qu'il ait accompli l'exploit fabuleux des croisades et le miracle de la Révolution. Cette propension aux tâches désintéressées, d'une portée générale, restera la marque distinctive de son activité. C'est à elle qu'il est redevable surtout du rôle unique qu'il a joué dans la formation de la civilisation moderne. » Certes, M. Reynaud ne pensait pas, en écrivant ces lignes qui paraissaient alors banales, que des événements prodigieux allaient leur donner une signification lumineuse. Il pourra maintenant ajouter, à ces trois miracles, celui de la Marne. Il est vrai que le premier semble peu clair. Qu'est-ce que cette propagation du christianisme au début de notre ère? Faut-il y voir une allusion aux missionnaires celtiques de la Germanie, Boniface, Colomban, saint Gall, etc. ? Ou est-ce un rappel du fait que les Francs adoptèrent le catholicisme romain et lui restèrent fidèles, alors que la plupart des autres Germains devenaient Ariens ? On serait tenté plutôt de songer à la victoire de Charles Martel sur les Sarrasins ; mais alors on n'est plus « au début de notre ère ».

(1) Et M. Reynaud ignore-t-il qu'Arminius (p. 19) n'est que la forme latinisée d'Hermann?

Quoi qu'il en soit, mentionnons encore quelques passages particulièrement heureux, que nous glanons dans la première partie du volume. Voici d'abord le bas de la page 7 : « La mission des Germains a consisté, à deux reprises, à rajeunir les peuples vieillis prématurément du sud et de l'ouest, à les ramener à l' « instinctivité robuste ». D'une part, les mots dont la Grande Invasion a enrichi le vocabulaire gallo-romain « nous font assister au réveil de sensations visuelles, auditives, d'émotions simples, de besoins que nos ancêtres ne connaissaient plus. » D'autre part, il y a un siècle, « au moment où la société française et romane en général se mourait d'un excès de rationalisme, les Allemands et les Anglais ont rouvert en elle, par l'influence de leur avenir et de leurs écrits, les sources que l'on croyait desséchées de la sensibilité et de l'imagination. Et deux contemporains de génie, placés l'un et l'autre au début de ces grandes périodes germaniques de l'histoire, Tacite et Mme de Staël, nous ont éloquemment exprimé ce que les nations fatiguées du Midi attendaient de ces hommes du Nord plus lents à se mouvoir, demeurés par conséquent plus près de la nature ». Ce rapprochement entre Tacite et Mme de Staël nous paraît aussi neuf qu'heureux.

Et non moins heureuse est la réserve qui limite, à la même page, le rôle civilisateur des Allemands dans l'évolution des nations : « Novateurs, ils ne l'ont été que rarement, et c'est bien plus par la plénitude de leur vie intérieure que par les initiatives de leur intelligence qu'ils ont enrichi la civilisation. De germes positifs de progrès, ils en ont fort peu déposé dans les sillons de l'histoire universelle ». Par contre, dès la fin du chapitre Ier, l'auteur nous fait pressentir « le formidable avantage par lequel, au cours de l'histoire, le Germain prendra sa revanche sur le Celte », qui, « mobile, inventif, épris de progrès, gaspille ses acquisitions pour se jeter sans cesse vers les choses nouvelles; lent, tenace, réfléchi, le Germain conserve et enrichit sans cesse ses emprunts ». Son conservatisme intervient et exerce une influence salutaire, quand « arrive un moment dans la vie des peuples où la marche trop rapide de la civilisation produit une sorte d'usure des forces profondes de vie » (p. 7).

Que de jugements la guerre a modifiés ! Avant elle, ce livre nous eût apparu très sévère, voire partial et presque pamphlétaire. A présent, il semble modéré et c'est tout au plus si nous pouvons lui reprocher de vouloir trop prouver, d'exagérer sa thèse et de trop la laisser voir à chaque page. C'est une œuvre de combat, elle est dans la note du jour; mais l'apaisement des esprits lui sera de nouveau funeste. Elle a été l'objet de critiques assez vives, et la *Revue Critique* et la *Revue Historique* ont retenti des échos de la polémique qu'elle provoqua. Car M. Reynaud est âpre à la riposte et ce n'est pas sans péril qu'on dit ce que l'on

pense de son intransigeance et de sa logique outrée. Il faut avouer d'ailleurs que s'il ne voit ou ne veut voir qu'un côté de la question, ce côté il le voit admirablement et complètement, et même dans chacune de ses exagérations, il y a une grande part de vérité. Surtout, s'il avait réduit le cadre de son étude et s'était borné aux temps modernes, sa thèse aurait paru moins outrée; c'est surtout l'immensité de son domaine qui fait éclater son parti pris. Il a donc singulièrement affaibli sa thèse, en la reportant jusqu'aux Gaulois; il l'a même (oserons-nous le dire sans encourir ses foudres?) légèrement ridiculisée.

Ne l'a-t-il pas fait, par exemple, en trouvant « dans le spectacle offert par la France et l'Allemagne au lendemain de leur séparation politique... l'expression d'une séparation morale et intellectuelle accomplie depuis longtemps » et en reportant ainsi ingénument au IXe siècle un état de choses tel qu'il exista quelques siècles plus tard? Franchement, quel historien de sang-froid et sincère pourra voir, après le traité de Verdun « d'un côté presque immédiatement la course ardente, parfois précipitée et hasardeuse au progrès, de l'autre le besoin de s'en tenir aux acquisitions antérieures, de les développer, de les tourner et retourner indéfiniment » (p. 37)? N'est-ce pas là de la fantaisie?

Mais il faut nous hâter et nous ne pouvons suivre tout le développement de M. Reynaud, développement toujours intéressant et fécond à discuter; car ses connaissances sont vastes et sûres et il aperçoit avec une perspicacité remarquable toutes les faiblesses de l'adversaire. On peut bien dire l'adversaire; car quelque historien documenté que soit M. Reynaud, il est toujours et partout plus encore avocat qu'historien, et c'est là le reproche capital à lui faire, le reproche qui implique tous les autres.

Mais il nous faut tout de même voir encore ici ce qu'il dit de la Réforme. Allons donc au début du chapitre V. Et d'abord, voici une note restrictive qui exclut le calvinisme. Celui-ci, « en fait, a représenté, au moins au début, un agent de propagation très actif de notre langue et de nos mœurs. Ce caractère français du calvinisme ne s'altéra qu'à la fin du XVIIe siècle. C'est la Révocation qui a défrancisé le calvinisme ». Il convient donc de le distinguer soigneusement « de la Réforme protestante considérée comme phénomène allemand ».

Cette Réforme « est l'expression la plus parfaite de l'Allemagne libérée à la fin du moyen âge. En elle se concentrent toutes les tendances qui ont caractérisé cette période de son histoire et qui restent la marque distinctive de son tempérament : réalisme, sentimentalisme, individualisme. L'objet principal de la Réforme a été de recueillir et de conserver pour l'avenir les résultats obtenus par cet effort mémorable du germanisme qui se place entre le XIIIe et le XVIe siècle, afin d'en faire le patrimoine de la

race, ou, plus exactement, de conquérir le droit de cité aux instincts nationaux par lesquels ces résultats avaient été obtenus, instincts qui, dans l'organisation catholique, foncièrement latine, du monde chrétien, s'étaient vus relégués au second plan ou même condamnés à l'inaction ».

Il n'y a guère à reprendre à cette définition, sinon, comme dans toutes les théories de M. Reynaud, qu'elle ne rend compte que d'un côté de la question, car, si la Réforme est bien cela, elle n'est pas exclusivement cela. Mais, ce qui est plus grave, c'est la réserve capitale qui affaiblit aussitôt cette définition, comme si M. Reynaud craignait d'avoir trop concédé : « Ceci ne veut pas dire, se hâte-t-il d'ajouter pour prévenir toute velléité d'objection, que la Réforme luthérienne soit, comme on le prétendait autrefois (1), une initiative spécifiquement allemande. Dans cette circonstance encore, le tempérament germanique a eu besoin pour se découvrir d'un secours *extérieur*... C'est en Allemagne qu'on découvre, dans les derniers siècles du moyen âge, le moins de tentatives réformatrices. En réalité, l'idée (2) d'une réforme de l'Église est française... A peine les Clunisiens avaient-ils donné à l'Église cette formidable autorité sur le monde qu'elle conservera jusqu'au XVIe siècle, que des voix s'élevaient déjà, en France, pour la mettre en garde contre les abus qui pouvaient en résulter pour elle... C'est en France encore que naît ce mysticisme qui sera le sol nourricier de la Réforme. Enfin, c'est en France que la théorie elle-même de la Réforme a été formulée tout d'abord... Non seulement Lefèvre a enseigné le luthéranisme aux Parisiens (3), mais il l'a peut-être (4) enseigné à Luther lui-même. Le luthéranisme a donc eu pour foyer primitif Saint-Germain-des-Prés et non Wittenberg (5). »

Mais M. Reynaud va plus loin encore ; non content de nier que la Réforme soit allemande par ses origines lointaines et religieuses, il ose même essayer de rattacher à l'influence française les origines immédiates, les causes politiques et sociales de la Réforme en Allemagne. Comment ? Voici : « C'est la querelle des Investitures, déchaînée par Cluny, qui amena l'émancipation définitive des seigneurs laïques en lutte plus ou moins ouverte

(1) Ceci est une petite perfidie ; car M. Reynaud sait certainement que beaucoup de bons esprits le prétendent encore. Mais chez nous, il faut toujours se donner l'air d'être du dernier bateau et ridiculiser les opinions contraires comme vieillottes, surannées, dépassées. Toujours la mode, en un mot.

(2) L'idée peut-être, mais la réalisation? Et c'est celle-ci seule qui importe.

(3) Selon l'expression de Michelet.

(4) Voilà un « peut-être » bien équivoque.

(5) Quel sophisme! Est-ce le doux Lefèvre qui aurait résisté à l'Empereur et au Pape? Mettez-le en face de la diète de Worms, et imaginez le rôle qu'il y aurait joué. Ou plutôt il n'y serait certainement pas allé.

depuis des siècles avec la puissance impériale. Ce fut elle, aussi, qui sema dans la bourgeoisie allemande les premiers germes d'hostilité contre Rome. Or, le désir qu'avaient les nobles de sauvegarder leur indépendance, et l'aversion profonde d'une partie de la population contre la Papauté, sont les deux forces principales qui soutinrent les premiers progrès de la Réforme au delà du Rhin ».

Il y a là encore un mélange inextricable de vérités évidentes et de sophismes ; il y a aussi une grande hardiesse à tirer de faits avérés des conclusions qu'ils ne comportent pas ou qui sont pour le moins problématiques. M. Reynaud n'est pas un guide sûr; c'est un polémiste ardent, disert, souple, grand remueur d'idées et solliciteur de pensées et d'objections, très fort pour obliger ses lecteurs les plus compétents à revérifier leurs opinions et leurs jugements. Bref, avec lui il faut être toujours sur ses gardes.

Mais nous n'avons pas fini la revue de ses considérations sur la Réforme. Nous arrivons même au point où il fait une grande concession : « Si l'influence de notre pays se retrouve partout dans les préparatifs de la Réforme allemande, il n'en est pas moins certain que l'événement lui-même porte l'empreinte profonde du génie germanique », tant par la personnalité même de Luther, « qui rejette dans l'ombre les figures plus pâles des chefs étrangers du mouvement, un Calvin aussi bien qu'un Zwingle et qu'un Knox », que par les causes de son triomphe qui « sont, sous leur vêtement historique, d'ordre éminemment psychologique et comme telles s'opposent très nettement à celles qui, en France ou en Italie, ont amené la défaite du protestantisme ».

Voyons encore quelques-unes de ces causes : « Nos voisins de l'Est n'avaient jamais montré beaucoup d'enthousiasme pour l'ascétisme et les exercices minutieux de piété », et bientôt « la confusion fâcheuse qui s'établit entre les pratiques de pénitence et les exigences pécuniaires de Rome » ne tarda pas à enlever « à ces hommes positifs jusqu'au respect théorique qu'ils pouvaient conserver pour les prescriptions de l'Église. Mais... une révolution de cette importance n'est jamais exclusivement l'œuvre d'appétits matériels ». Et M. Reynaud veut bien laisser de nouveau intervenir les « instincts profonds de l'âme germanique » qui décidèrent de la victoire du luthéranisme, tandis que « le tempérament français, après un moment d'hésitation, se tourna définitivement vers la règle immuable et universelle, même au prix de concessions pénibles, comme saisi déjà de défiance devant ces puissances redoutables de la sentimentalité et de la fantaisie ». Conclusion : « Ce qui aux yeux des uns était de la discipline, apparaissait aux autres comme un esclavage ». Et ainsi se vérifie la parole de Taine : « La raison des grands événements est toujours un caractère de peuple, et l'histoire se ramène à la psychologie. »

Les pages qui suivent (163 et suiv.) offrent encore des remarques fort intéressantes que nous regrettons de ne pouvoir citer et discuter. La note de la p. 163 surtout définit fort bien la différence des conceptions religieuses en France et en Allemagne, intérêt social d'une part, individuel de l'autre. Puis il y a l'influence du protestantisme sur l'évolution politique allemande : « Germanisme à la 2e puissance », le luthéranisme accroît « toutes les qualités qui enrichissent l'être humain pris à part », mais aggrave, en même temps, tous les penchants qui séparent cet être humain de ses semblables et « rendra plus difficile que jamais la constitution d'une civilisation indépendante. Bref, enrichis en tant qu'individus, les Allemands ont été désarmés, en tant que société, dans la lutte pour la prééminence ».

Nous pouvons nous arrêter; ceux qui ont bien voulu nous suivre jusqu'ici ont assez de matériaux sous les yeux pour se faire une idée personnelle de la valeur du livre que nous signalons et que nous recommandons, sous les réserves énoncées ci-dessus. La meilleure recommandation se dégage du sentiment qui nous domine en terminant, à savoir un sentiment de regret de devoir quitter un auteur qui nous force à tel point à penser et à repeser nos opinions les plus arrêtées.

Th. Sh.

CORRESPONDANCE

A propos d'Heiltz-le-Maurupt.

Un grand nombre de nos coreligionnaires ont reçu une forte brochure de 68 pages, in-8°, datée d'octobre 1915 et intitulée *Comité protestant d'Entre-Aide pour les régions envahies*, Paris, 53 *bis*, rue Saint-Lazare. Nous n'en recommanderons pas la lecture à ceux qui l'ont reçue. Ils n'auront pu s'empêcher, non seulement de la lire, mais surtout de répondre à l'appel qu'elle leur adresse, un des plus importants et des plus urgents de tous ceux que l'immensité des besoins de toute nature provoque sans cesse depuis tant de mois. Mais nous tenons à la faire connaître à ceux qui peut-être ne l'ont pas reçue et devraient s'y intéresser activement. Elle est illustrée d'une demi-douzaine de dessins à la plume exécutés d'après des photographies et qui représentent les ruines d'un des nombreux villages de la Champagne où l'ennemi n'a littéralement pas laissé « pierre sur pierre ». Cet ancien village, naguère florissant, était autrefois peuplé de huguenots.

« En 1599, les protestants qui habitaient le bourg d'*Heiltz-le-Maurupt*, se disaient en plus grand nombre qu'en aucun autre lieu de l'estendue du baillage de Vitry(-le-François), après lad. ville... et obtinrent que l'exercice de la R. P. R. fût mis dans leur bourg comme au second lieu à faire led. exercice public aud. baillage (1). » En 1682 on y comptait encore au moins 600 huguenots que la Révocation dispersa comme tant d'autres groupements, mais, malgré un siècle de persécutions, quelques familles protestantes y subsistèrent jusqu'à ce jour.

C'est d'un « meneur de pain et boucher, *Jean Tollin*, d'Heiltz-le-Maurupt » (2), que descendait l'homme qui au XIXe siècle a peut-être exercé l'action la plus féconde pour faire connaître et apprécier en Allemagne le caractère particulier de la Réforme de langue française et les services de toute nature que les huguenots rendirent aux pays d'outre-Rhin qui les accueillirent en 1685 et plus tard. On savait vaguement que cette émigration avait été considérable et profitable, mais, d'une part, les ouvrages qui pouvaient renseigner les curieux étaient rares et remontaient au

(1) G. Hérelle, *Documents inédits sur le Protestantisme à Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt, Nettancourt et Vassy*, t. III, p. 88. (Paris, Picard, 1908.)
(2) *Ibid.*, p. 460.



XVIII[e] siècle; d'autre part les communautés réformées qui, après plus d'un siècle, avaient réussi à se maintenir tant bien que mal, malgré la pression administrative, étaient peu à peu absorbées par l'ambiance germanique. Professeur au gymnase français de Berlin, puis pasteur de l'Église réformée française de Francfort-



sur-l'Oder et enfin, à partir de 1876, de celle de Magdebourg, Henri Tollin étudia notre histoire dans les archives du Refuge. Il sut s'élever, grâce à ces recherches, au-dessus de l'étroitesse confessionnelle et dogmatique, puisque, sans partager ses idées, il devint le biographe et l'apologiste de Michel Servet. Après avoir fondé à Magdebourg, dans l'esprit même de la communauté à laquelle il appartenait, un Refuge pour les enfants abandonnés,

et fait de la propagande par des conférences historiques, il créa en 1884, l'Union des Églises réformées d'Allemagne, et la rattacha à l'Alliance universelle des Églises presbytériennes. Enfin, pour faire revivre dans ces Églises qui étaient encore au nombre d'environ 200, le sentiment de leur individualité et de leur indépendance en leur faisant connaître leur passé, il profita du bicentenaire de la Révocation qui avait attiré l'attention sur ce passé, pour créer, le 29 sept. 1890, la *Société huguenote d'Allemagne*. Dès l'année 1886 il avait commencé à publier l'Histoire de la Colonie française de Magdebourg qui devait former six volumes compacts, mine de renseignements de toute nature pour tout ce qui touche au Refuge huguenot en Allemagne. A partir de 1890, il fit paraître, sous les auspices de la Société huguenote et sous le titre de *Geschichtsblaetter des deutschen Huguenotten Vereins*, une série de monographies sur les Églises du Refuge. Plus d'une centaine de ces monographies qui révélèrent aux membres de ces Églises ce qu'ils ignoraient, avaient déjà paru lorsque Henri Tollin mourut le 4 mai 1902 (1).

Il ne pouvait guère se douter alors que, douze ans plus tard, d'après des ordres supérieurs, ses compatriotes pilleraient à fond, puis brûleraient et détruiraient systématiquement et radicalement — sans qu'il pût en résulter aucun avantage militaire — entre beaucoup d'autres, ce bourg de Heiltz-le-Maurupt que jadis les dragons de Louis XIV avaient dépeuplé, mais dont ils avaient, du moins, laissé subsister les maisons. Si l'historien de nos Églises du Refuge avait dû assister à cet effet d'une culture qu'il était loin d'admirer, nous aimons à croire que son indépendance d'esprit et la haute idée qu'il se faisait de la justice l'auraient tenu éloigné de ceux qui ne cherchent et ne trouvent que des excuses pour de pareils forfaits. N. W.

Une gravure du Refuge.

Monsieur le secrétaire et bien honoré collègue,

Me trouvant en visite, il y a quelque temps, chez des connaissances, dans un vieil hôtel-pension de Chardonne-sur-Vevey, j'ai remarqué parmi les vieilles gravures qui décoraient ce salon, un singulier petit tableau qui m'a paru être peu connu, original et fort intéressant. On a bien voulu me le prêter; je l'ai tant bien

(1) Voy. sur lui *Bull.* 1902, 574 et *Geschichtsblaetter Zehnt*, XI, Heft 8 et 9. où l'on trouvera son portrait.

que mal, photographié, et je vous en adresse ci-inclus une copie assez nette quoique réduite.

L'original mesure exactement $28^{cm} \times 22$; il est finement gravé sur fort papier vergé, sans filigrane ; le ruban, les ciels, les plantes et les deux êtres humains sont assez grossièrement coloriés.

Il me paraît évident que la collection des textes et légendes qui accompagnent le médaillon central et ceux qui l'entourent a été formée en vue d'apporter consolations, encouragements et paroles d'espérance aux malheureux Réfugiés de la Révocation (la grande Tribulation).

La gravure ne porte ni date ni signature autre que le beau monogramme qui se trouve au bas et à droite et dont la lettre M forme le principal motif.

Dans la nouvelle et effroyable tribulation qui vient éprouver notre chère patrie, combien il est douloureux pour nous, protestants français, de trouver dans les rangs de nos cruels ennemis, des descendants, — combien indignes! — de ceux auxquels le pieux artiste inconnu adressait les exhortations qui ont inspiré sa naïve et touchante composition !

Veuillez, Monsieur et honoré collègue, me permettre de vous exprimer ma très vive sympathie pour la perte douloureuse que vous avez faite en la personne de celui des vôtres qui est tombé à l'ennemi, et veuillez bien me croire votre dévoué.

Eug. Moutarde.

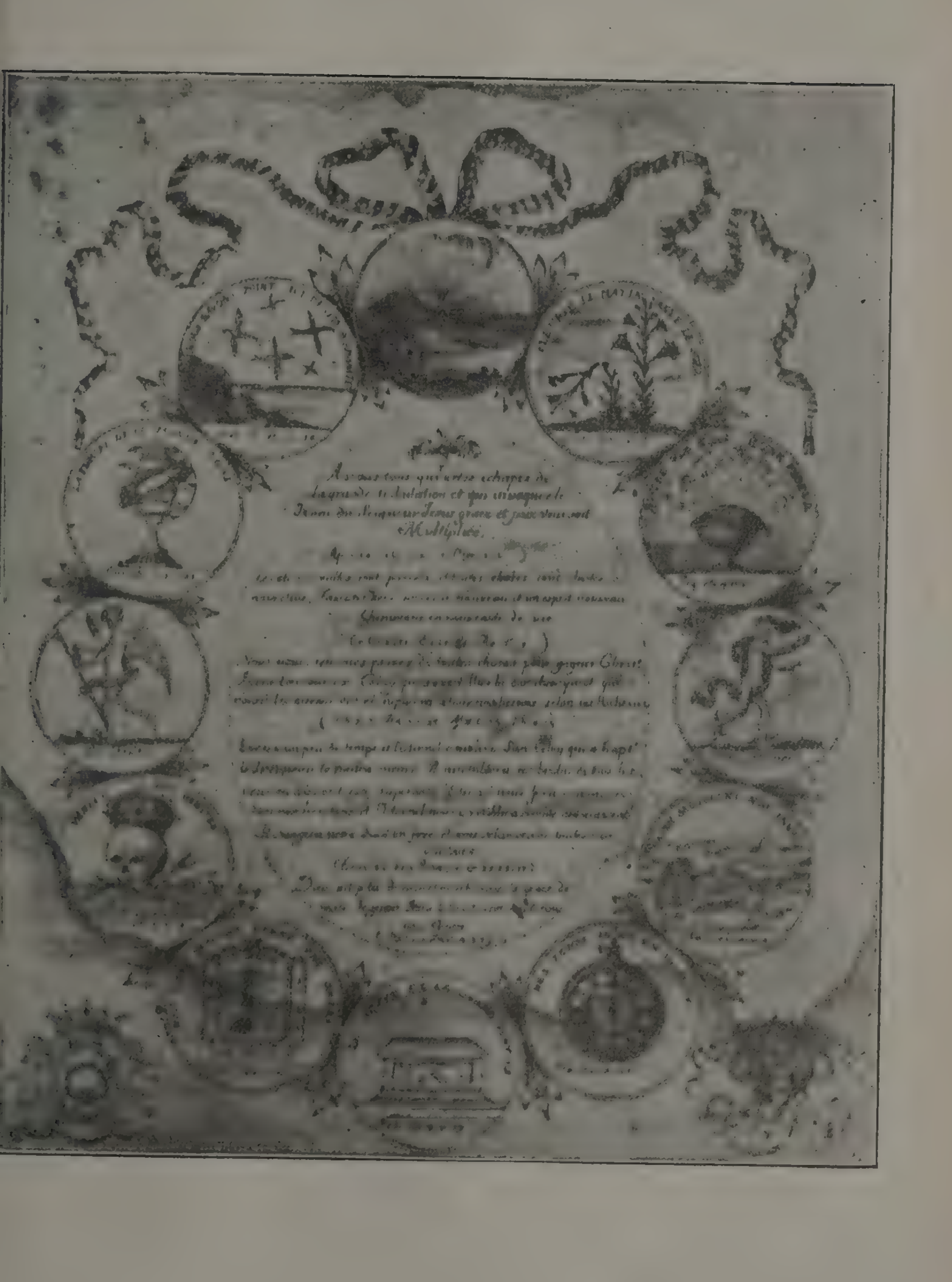
L'ancien temple de Rochefort.

J'ai lu, il y a assez longtemps, que tous les temples protestants qui existaient avant la Révocation avaient été détruits ou démolis.

Or, il y en a un qui existe, ou du moins qui existait, il y a quatre ou cinq ans. C'est celui de *Rochefort* (Charente-Inférieure).

Ce petit édifice, situé hors des fortifications de la ville, vis-à-vis la porte qui termine la rue Édouard-Grimaux (antérieurement rue Saint-Louis) et que j'ai vu, dans le compte rendu de diverses discussions ou délibérations municipales auxquelles il a donné lieu, désigné sous le nom de l'*ancien prêche*, avait été, à la Révocation, pris par l'Église catholique et mis en service comme tel. On l'appelait quand j'étais à Rochefort (1866 à 1897 sauf trois ans d'interruption) la *vieille paroisse*, par opposition à une église beaucoup plus grande, construite à l'intérieur de la ville (sous la Restauration, je crois).

Cette vieille paroisse a été plus tard désaffectée et on voulait



A vous tous qui êtes échappés de la grande tribulation et qui invoquez le Nom du Seigneur Jésus grâce et paix vous soit Multipliée.

la démolir, lorsque M. Musset, archiviste du département, vint à Rochefort et représenta aux autorités municipales qu'il serait grand dommage de faire disparaître le seul édifice qui existât à Rochefort avant son érection au rang de ville et de port militaire. On se rendit à ces observations et l'édifice ne fut pas démoli. On exhuma les quelques sépultures qui formaient un petit cimetière autour de l'ancien prêche, qui fut utilisé, comme *Bourse du travail*, après qu'on eut fait disparaître une inscription (latine, je crois) qui existait sur l'archivolte de la porte d'entrée. Voilà mes souvenirs; mais il faudrait des précisions et des dates. Quel malheur que le pasteur de Richemond ne soit plus de ce monde! Son prédécesseur, M. Adrien Laroche, existe encore, je crois, et habite Rochefort. Peut-être pourrait-il vous documenter et fournir au *Bulletin* (s'il n'y a déjà traité ce sujet) la matière d'un article intéressant et utile.

Veuillez, etc. VILLARET.

Quel est l'auteur de la Confession de la Foi chrestienne en vers, 1562?

M. H. Bordier, à la page 455 du *Chansonnier huguenot du XVIe siècle*, bibliographie de la chanson protestante, n° XIX, — **Confession de la foy chrestienne... Lyon 1562**, in-8° de 16 pages non numérotées, dont j'ai l'original sous les yeux (biblioth. de Rouen, collect. Leber n° 3982) — mentionne, au verso du titre, une dédicace (en deux quatrains) : *A |trois illustres| sœurs et vertueuses dames, mes dames| Ieanne, Gabriele & |Charlote.|* Et à la page suivante (fol° 2, recto et verso.) En tête :

A Madame de V. noble, illustre et vertueuse Dame, Madame I. O. Son très humble & très obéissant serviteur *De Nakol*, désire salut & bénédiction en Jesus-Christ. A la fin : D'Égypte, près la mer Rouge, l'an de grâce, 1561. Attendât l'An 666. contre Babylon. Votre treshũble & très obéissant serviteur à jamais *De Nakol*, Aveugle nay de Jesus illuminé.

M. Bordier a tronqué la dédicace et condensé certains passages. Il termine en disant : « Nous n'avons pu pénétrer aucun des mystères qui enveloppent ces noms et ces personnages. »

Ce passage aurait pu le mettre sur la bonne piste :

« Vous suppliant très humblemẽt la vouloir accepter de si bon cœur, comme celle (*sic*) tant illustre Dame, *bien morte l'accepta*, vous-mesmes estãt présente... sans oublier la mémoire des vertus singulières de madite Dame, Madame *Claude de Longueval*, laquelle au chemin de vertu et d'honneur vous a bien *précédée* ».

Plus heureux que M. Bordier, à l'exception de « *de Nakol, aveugle nay, de Jesus illuminé* », je crois avoir découvert les autres personnages :

Madame Claude de Longueval, *morte le 21 février 1556*, avait épousé (contrat du 18 mars 1531) Jean de Monchy, seigneur de Sénarpont, baron de Vismes, chevalier de l'ordre.

Leur fils, Antoine de Monchy, seigneur de Sénarpont et de Longueval et baron de Vismes, chevalier de l'ordre, suivit Condé à Orléans en 1562 et abjura en 1572.

Par contrat passé devant Léal, notaire au châtelet de Paris, le 31 décembre 1559, il avait épousé *Jeanne Olivier*, fille de François Olivier, seigneur de Leuville, chancelier de France, et d'Antoinette de Cerisay.

J'en conclus : 1° Que les trois illustres sœurs et vertueuses dames sont : Jeanne, Gabrielle et Charlotte de Monchy, filles de Jean de Monchy (1) et de sa première femme Claude de Longueval, morte le *21 février 1556*, au dire de Lachenaye-Desbois (notice de Monchy).

De Nakol présenta donc, antérieurement à cette date la Confession de la Foy Chrestienne à Claude de Longueval, ce qui laisse supposer une édition ou, du moins, une rédaction antérieure à 1562.

Et 2° Que : Madame de V. (ismes) noble, illustre et vertueuse Dame, Madame J. O... est *Jeanne Olivier*, leur belle-sœur, épouse d'Antoine de Monchy, baron de Vismes.

De Nakol ne serait-il pas le pseudonyme d'un pasteur attaché à une Église de fief, Sénarpont par exemple, appartenant aux de Monchy?

R. GARRETA.

Famille Auriol ou d'Auriol

Il a paru dans la *France Protestante* de Haag, Bordier, 2e édition, une notice erronée sur la famille Auriol ou d'Auriol.

Les recherches ultérieures faites sur cette famille permettent de lui donner l'origine et la descendance suivantes :

1° D'origine languedocienne, habitant habituellement Castres, ou ayant émigré à Londres et à Genève, elle remonte, d'après les actes en nos mains, au commencement du XVIe siècle. L'aïeul commun vivait à Villegoudon, faubourg de Castres, en 1513.

(1) Qui avait abjuré le catholicisme, le 30 mars 1559 à Dieppe entre les mains de John Knox (*France prot.* VII, 440 et selon Daval, *Hist. de la Réformation à Dieppe*, I, 11 et 228 dès le 1er mars.

Un descendant de ce dernier était inscrit, en 1646, sur les registres des délibérations de l'Église réformée de Castres, comme ancien de l'Église.

Son fils Élisée, né à Castres en 1656, avait épousé Anne de Labauve, fille de noble Jacques de Labauve, S^{gr} d'Arifat, sieur de la Laugariée; « les parties promettent de célébrer leur mariage en l'église prétendue réformée ». Devenu veuf, il épousa ensuite Élisabeth de Belloc. On trouve Élisée associé avec plusieurs de ses coreligionnaires dans des entreprises commerciales. On sait qu'à la suite des édits rigoureux interdisant l'accès des carrières militaires et des charges d'État aux protestants, ceux-ci s'adonnèrent au commerce. La famille Auriol et celles auxquelles elle s'allia se vouèrent aux carrières, seules ouvertes pour elles, du commerce et de la banque; les unes restèrent en France, d'autres durent émigrer; beaucoup y acquirent de hautes situations, dues à leur labeur continu, soit dans leur pays, soit dans ceux où ils s'étaient fixés.

De ses deux femmes, Élisée eut dix-huit enfants, dont deux émigrèrent à Londres, dans leur jeunesse; ils y devinrent banquiers, s'occupèrent de diverses institutions de charité, et moururent célibataires.

Pierre, un autre fils d'Élisée, vient à Castres. En 1742, par adjudication du 21 août, le sieur Claude Bresson, architecte à Montpellier, est chargé de la construction de l'église de la Platé, sous la caution de Pierre Auriol, pour la somme de 93400 livres. En 1747, Pierre avait construit, sur l'emplacement de l'ancien temple de Villegoudon, un vaste hôtel qui subsiste encore; il avait acheté, en outre, de la comtesse de Poitiers, dont il était créancier, la seigneurie et le château de Lasgraisses; il est l'auteur de la branche demeurée à Castres.

Deux frères de Pierre allèrent négocier à Lisbonne et à Lyon; on les retrouve ensuite à Londres. Leur descendance s'éteignit chez les mâles, mais s'est perpétuée par les femmes dans de grandes familles anglaises.

Un autre frère, Jean-Louis, né à Castres en 1684, épousa, en 1711, Olympe de Bonnefous, fille de Jean-Jacques de Bonnefous, du lieu de St-Amans, capitaine de dragons en retraite, chevalier de St-Louis. Cette famille de Bonnefous, de St-Amans, était protestante à l'origine, elle avait eu plusieurs pasteurs dans ses ancêtres. Banquier à Castres, comme son frère Pierre, Jean-Louis quitta cette ville en 1733, pour venir se fixer à Marseille, auprès d'un autre frère établi dans le commerce. Il se retira à Genève en 1744, pour rétablir sa santé ébranlée; il y mourut en 1750.

Un fils de Jean-Louis alla en Angleterre, où il se maria. Cette branche s'éteignit encore par les mâles en 1880, par la mort,

à 75 ans, d'Edward Auriol, recteur de St-Dunstan. On regardait Edward Auriol comme un pasteur évangélique modéré et ferme en même temps ; ses prédications furent très populaires à une certaine époque. Il fut nommé, en 1865, à une charge à la cathédrale de St-Paul, et fut intendant, depuis 1866, de l'évêque de Nelson.

Des dix enfants qu'eut Jean-Louis, Pierre-Élisée fut le seul dont la descendance se perpétue encore. Le dernier, né à Marseille en 1739, alla très jeune à Londres, où il se fit naturaliser anglais ; il prit, à 20 ans, du service dans les régiments suisses de Savoie-Sardaigne. Après sa démission du service, Pierre-Élisée d'Auriol, qualifié d'écuyer, se retira à Genève en 1769. Il épousa Élisabeth de Turrettin, fille de François de Turrettin, et nièce du pasteur Benedict Turrettini, et acquit, en 1770, la bourgeoisie de cette ville où sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Les membres de la famille d'Auriol qui viennent d'être mentionnés appartenaient tous à la religion réformée. Un frère d'Élisée, premier du nom à Castres, nommé David, avait épousé Louise de Labauve d'Arifat, sœur d'Anne. Ce David, sieur de la Laugerié, eut une nombreuse descendance, qui s'établit à Lyon. Cette branche appartenait encore à la religion réformée en 1772, puisqu'à cette date un David fut enterré « dans le cimetière de Messieurs de la religion prétendue réformée ».

Vouée au commerce, elle remplit plus tard des charges honorifiques.

Cette famille retourna au catholicisme ; sous la Restauration, un de ses membres reçut, avec un majorat, le titre de baron. La branche s'éteignit par les mâles, en 1891, à Paris.

D'AURIOL.

NECROLOGIE

Émile Gaidan.

Sous ce titre, le *Journal de Genève* du 19 novembre 1915, renfermait la notice qui suit :

« Les diverses figures qu'on rencontrait dans la salle des manuscrits de notre Bibliothèque publique et universitaire disparaissent



les unes après les autres. Émile Gaidan, qui vient de mourir, fut peut-être la plus originale. Il y apportait le charme de son humour méridional et ses dons de joyeuse repartie. Que de fois l'avons-nous vu, coiffé de son haut-de-forme légèrement renversé, se diriger vers ces documents du XVIIIe siècle protestant, qui,

depuis vingt-cinq ans environ, étaient devenus comme une partie intégrante de lui-même! Que de fois a-t-il salué en poète les premiers pinsons, qui, par la croisée ouverte sur les grands arbres des Bastions, lui annonçaient le retour des beaux jours!

« Volontaire pendant l'année terrible, agent voyer, pasteur, sténographe, copiste et publiciste, il fut, sauf erreur, tout cela, mais surtout l'homme de la *Collection Court*, qu'il transcrivit presque d'un bout à l'autre et dont il révélait les richesses avec une complaisance inépuisable.

« Quand il eut subi une première alerte, il continua à couvrir journellement de sa magnifique écriture les pages qu'il envoyait chaque mois à Paris; atteint une seconde fois, la plume à la main, il se ressaisit bientôt et copia quand même. Et, lorsque l'irréparable fut arrivé, il ne perdit point courage et n'oublia pas ses chers manuscrits. Il voulut copier encore. Mais sa main trembla et ce fut fini. Nous ne le vîmes plus.

« Un noble exemple d'assiduité au travail jusqu'à l'âge le plus avancé et de spirituelle gaîté, malgré les difficultés de notre pauvre existence. »

« Fern. A. »

Nos lecteurs et surtout ceux qui fréquentent notre Bibliothèque savent que c'est pour celle-ci que, depuis des années, M. Gaidan copiait les correspondances et documents de toute nature qu'Antoine Court avait rassemblés dans le but d'écrire un jour l'histoire du Protestantisme français au Désert. Il s'est ainsi assuré un titre à la reconnaissance de tous ceux qui pourront, sans entreprendre un voyage, interroger ces témoins d'un passé tout proche rempli à la fois de douleurs et d'espoirs. En tête d'un de ces 70 à 80 volumes le copiste avait tracé de lui-même ce portrait très ressemblant. En le reproduisant, le *Bulletin* adresse un souvenir ému et reconnaissant à celui qui, avant de copier la *Collection Court*, avait rédigé, de nos 40 premiers volumes, les tables dont nous nous servons encore. M. Gaidan mourut le 12 novembre 1915, âgé de 78 ans.

N. W.

Citations à l'ordre du jour.

M. *Daniel Dubost*, dont nous avons annoncé la mort dans le dernier *Bulletin* (p. 591), a été cité à l'ordre du jour de l'armée dans ces termes, le 29 octobre 1915 (croix de guerre avec palme) : « Le sous-lieutenant Dubost (Daniel), du 28e L., officier ayant une haute valeur morale. S'est porté à l'attaque d'une barricade avec un mépris absolu du danger. A été blessé mortellement au cours de l'attaque. »

Notre collègue, M. le pasteur *Jacques Pannier*, a été cité à l'ordre du jour de son corps d'armée dans ces termes : « Aumônier militaire du culte protestant, affecté au groupe de brancardiers d'un corps d'armée, a fait preuve en tout temps du plus grand zèle et de la plus grande activité. — S'est particulièrement fait remarquer au cours des opérations de septembre 1915, où il a porté le secours de son ministère jusqu'aux points les plus avancés du front. — Avait déjà été distingué pendant le bombardement de Lunéville, en août 1914. »

La Société huguenote de Londres et la guerre. — Nos collègues de cette Société, qui vient de faire paraître un fascicule de 160 pages pour l'année 1915, ont été éprouvés comme nous. — Parmi ceux qui s'étaient fait inscrire récemment sur leurs listes figurait le maréchal de camp **Lord Roberts**, enlevé le 14 nov. 1914 à la suite d'une revue où il s'exposa imprudemment. Sa famille était alliée à la famille huguenote de Sautelle. — Blessé à Mons, en août 1914, le major **Charles Allix Lavington Yate**, V. C. est mort en captivité. Le nom d'Allix, inscrit à la suite de son prénom, est celui d'un des pasteurs de Charenton à l'époque de la Révocation. — Le torpillage du *Lusitania*, 7 mai 1915, entraîna la mort de toute une famille **Crompton**, composée du père, de la mère et de six enfants descendant d'une fille du second Lord Romilly. — Le premier sept. 1914 la même Société avait perdu un de ses plus anciens membres qui fut un des plus illustres descendants de huguenots, **Lord de Villiers**, président de la cour suprême de l'Union sud-africaine après avoir été président du conseil législatif de la colonie du Cap. Sa famille, établie au sud de l'Afrique depuis la Révocation, était alliée à celles, également huguenotes, de Rétif, Taillefer, Gardiol, Buet et Jourdan qui y sont encore actuellement représentées (1).

N. W.

(1) Voy. sur lui un article du *Times* du 3 sept. 1914.

Le gérant : FISCHBACHER

Paris. — Typ. Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 53233.

TABLES

1. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

QUE RENFERME LE TOME LXIII (ANNÉES 1914 ET 1915)

du *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*

---

2. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES COLLABORATEURS AU TOME LXIII

3. TABLE
GÉNÉRALE ET CHRONOLOGIQUE
1914 et 1915

ÉTUDES HISTORIQUES

DOCUMENTS classés par ordre chronologique.
(Voy. aussi la *Correspondance*.)

XVIe SIÈCLE

XVIIe SIÈCLE

XVIIIe SIÈCLE

MÉLANGES

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

CORRESPONDANCE ET NOTICES DIVERSES

NÉCROLOGIE

ERRATA

Voir page 244, note 1, les Errata des pages 148 à 162. — P. 254, note 2. — P. 389, ligne 28, lire *parce que*, le 1er mars, il laissa. — P. 401, note 1. — P. 505, note 1. P. 560, lire Reverd*in* au lieu de Reverdy. — P. 623, il faut retourner le cliché.

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 53377.

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII[e]), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1[er] Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII[e]), auquel doivent aussi être adressés les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances : *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

PUBLICATIONS RÉCENTES DÉPOSÉES A LA BIBLIOTHÈQUE

Vilh. Lorenzen et Alf. Jœrgensen. — **Den reformerte Kirke i Kœbenhavn**, (L'Église réformée de Copenhague, texte et gravures d'après des photographies et des dessins à la plume). Un fascicule de 20 pages et 16 planches grand in-folio, H. Hagerup's Boghandel, 1914.

J. Ludwig, pasteur à Bâle. — **Auf Huguenottenpfaden-Gesammeltes**, Heft I et II. Deux brochures illustrées, de 36 pages in-8°, sur le Refuge en Danemark, Basel, 1914. Im Selbstverlag.

Charles Martin, docteur en théologie. — **Les Protestants anglais réfugiés à Genève au temps de Calvin**, 1555-1560, un vol. de xvi-354 p. in-8°, Genève, A. Jullien, 1915.

R. P. Duclos. — **Histoire du Protestantisme français au Canada et aux États-Unis**, 2 vol. de viii-396 et 342 pages in-8°, nombreuses illustrations, portraits, etc. Lausanne, G. Bridel, Paris, Fischbacher (1914).

J. Pannier, aumônier militaire. — **A la mémoire du capitaine Henri Hartung**, au 9e dragons, blessé en avant de Souchez, le 25 septembre 1915, mort à l'ambulance des Quatre-Vents, le 7 oct. 8 p. in-18.

In memoriam, compte rendu du service religieux célébré à la mémoire du pasteur Jean Roufflac, au temple de Bolbec le 10 oct. 1915 (8 mai 1885-25 sept. 1915) 16 p. in-18, et **Discours de consécration au Saint Ministère**, du même, 16 p. in-18.

Aug. A. Lemaitre, pasteur à Liévin, Pas-de-Calais. — **Un an près du champ de bataille de l'Artois**, une brochure de 32 p. in-8°, éditée par la Société centrale évangélique, 53 *bis*, rue Saint-Lazare, Paris, 1916.

Comité protestant d'Entr'aide pour les régions envahies. — **Où nous en sommes le 1er octobre 1915**, une brochure illustrée de 68 pages in-8°, Paris, 53 *bis*, rue Saint-Lazare.

Huguenot Society of London (Proceedings of the — Bulletin de la), Vol. XI, n° 1, une brochure de 160 p. in-8°, London, tiré à 450 ex. Spottiswoode et C° 1915.

CHEMIN DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

PARIS-MILAN

ALLER

Départ de Paris, gare de Lyon, 10 h. 15 matin
Arrivée à Milan, le lendemain 4 h. 5 soir

RETOUR

Départ de Milan, 2 h. 20 soir
Arrivée à Paris, 7 heures matin, le lendemain

PARIS-LYON

VIA DIJON

Départ de Paris. . . . . 7 h. 50 matin
Arrivée à Dijon. . . . . 3 h. 6 soir
— Lyon. . . . . 7 h. 15 —



PARIS. — TYP. PH. RENOUARD, 19, RUE DES SAINTS-PÈRES.